

Université de Montréal

L'agroécologie politique en territoires occupés palestiniens : Quel potentiel de transition ?

par Florence Plourde

Département de sciences politiques
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales
en vue de l'obtention du grade de Maîtrise en études internationales

Avril 2023

Florence Plourde ©

Ce mémoire intitulé

L'agroécologie politique en territoires occupés palestiniens : Quel potentiel de transition ?

Présenté par

Florence Plourde

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Gabriel Fauveaud

Président-rapporteur

Sébastien Rioux

Directeur de recherche

Dyala Hamzah

Membre du jury

Résumé

L'étude des phénomènes agraires propres à la colonisation israélienne de la Palestine permet de révéler plusieurs formes de dépossession participant à l'effacement de la population autochtone du paysage. Bien que l'agriculture demeure l'un des moyens les plus employés afin de coloniser la Cisjordanie, elle demeure paradoxalement l'un des outils les plus puissants de résistance du peuple palestinien en permettant l'exercice d'une territorialité autochtone. Or, si le gouvernement palestinien voit en l'agriculture industrielle un outil de développement économique dans une conception agro-industrielle, des modèles alternatifs visant une territorialisation du système alimentaire palestinien émergent depuis la première Intifada (1987-1993), dont l'agroécologie. Fondamentalement radicale et œuvrant pour une transformation des systèmes alimentaires dans une optique d'atteinte de souveraineté alimentaire, cette dernière permet une agriculture limitant la consommation d'eau et d'intrants, tout en réduisant la superficie de terres agricoles utilisées par les producteurs. Le contexte palestinien étant caractérisé par la dépossession territoriale, hydrique, commerciale et de la main-d'œuvre, l'utilisation de ce modèle à des fins de résistance et de transition revêt une pertinence notable.

En s'appuyant notamment sur des données recueillies sur le terrain lors d'un séjour en Cisjordanie durant le mois d'octobre 2022, cette recherche exploratoire analysera la portée de l'agroécologie politique comme outil de transition du système alimentaire palestinien dans une optique d'économie de résistance. Il s'agira donc de présenter les limites d'application de ce modèle en contexte de colonisation directe.

Mots-clefs : Palestine, agroécologie, agroécologie politique, transition, économie de résistance, dépossession, colonisation.

Abstract

The colonization of Palestine by Israel and its use of agriculture as a tool of dispossession is a concrete measure leading to the erasure of Palestinian natives from the landscape. However, the study of agrarian resistance allows us to see agriculture as both a tool of destruction and reproduction. By occupying the land and consequently preventing the use of tenure laws by Israeli settlers to steal the land from Palestinians, native agricultural workers are leading a movement of agro-resistance.

Amidst the Palestinian government's vision of conventional agriculture as a tool of development, alternative models of agriculture such as agroecology have been emerging since the First Intifada (1987-1993). Fundamentally radical, agroecology aims to transform food systems and is based on the principles of food sovereignty and agrarian sustainability. By reducing the dependency of agricultural workers on chemical inputs, heavy use of irrigation techniques and large areas of land, this alternative model could be an interesting path of transition in Palestine as a tool of resistance and decolonization of the agricultural sector.

Using data collected during field work carried out in October 2022, this exploratory research will demonstrate the potential of political agroecology as a path of transition through the lens of resistance economy. The limits of its application in a settler-colonial context will be presented as well as their connection to different forms of dispossession carried out by the Israeli government.

Keywords : Palestine, agroecology, political agroecology, transition, resistance economy, dispossession, colonization.

Table des matières

RÉSUMÉ	III
ABSTRACT	IV
TABLE DES MATIÈRES	V
LISTE DES TABLEAUX	VIII
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	IX
REMERCIEMENTS	X
INTRODUCTION	1
2. CADRE THÉORIQUE.....	14
3. MÉTHODOLOGIE	18
4. ORGANISATION DU MÉMOIRE.....	22
CHAPITRE 1 – ENJEUX DE TRANSITION	24
1. AGRICULTURE INDUSTRIELLE	24
1.1. <i>Fondements et critiques</i>	24
1.2. <i>Conséquences environnementales</i>	26
1.3. <i>Contexte palestinien</i>	29
2. AGROÉCOLOGIE.....	34
3. L’AGROÉCOLOGIE POLITIQUE	37
3.1. L’ENTROPIE ET LA THÉORIE DES POLITIQUES AGROÉCOLOGIQUES	42
3.1.1. <i>La théorie des politiques agroécologiques</i>	45
3.2. <i>Pertinence et application</i>	47
4. LE POTENTIEL AGROÉCOLOGIQUE EN CONTEXTE PALESTINIEN.....	49
5. CONCLUSION	51
CHAPITRE 2 – LA DÉPOSSESSION DE LA PALESTINE	53
1. ACCUMULATION PAR LA DÉPOSSESSION	54
2. DÉPOSSESSION TERRITORIALE	55
2.1. <i>L’héritage du droit ottoman</i>	56
2.2. <i>L’héritage du mandat britannique</i>	59
2.3. <i>La bantoustanisation de la Palestine</i>	62
2.4. <i>L’écoblanchiment de la dépossession territoriale</i>	64
3. DÉPOSSESSION HYDRIQUE.....	65
3.1. <i>La Guerre des Six jours</i>	71
3.2. <i>Les Accords d’Oslo</i>	72
3.3. <i>Entre violence lente et dépossession</i>	73
4. DÉPOSSESSION COMMERCIALE.....	75
4.1. <i>Contrôles frontaliers</i>	76
4.2. <i>Accès aux intrants</i>	82
5. DÉPOSSESSION DE LA MAIN-D’ŒUVRE.....	85
6. LIMITES À LA PRATIQUE DE L’AGROÉCOLOGIE EN CISJORDANIE	88
7. CONCLUSION	90
CHAPITRE 3 – LA PRATIQUE DE L’AGROÉCOLOGIE EN ZONE C	92

1.	GÉOGRAPHIE DU TERRAIN.....	92
2.	PRÉSENTATION DE LA FERME.....	94
3.	PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES – ASPECTS ÉCOLOGIQUES ET AGRONOMIQUES	97
3.1.	<i>Compost et épandage de fumier</i>	98
3.2.	<i>Agroforesterie</i>	100
3.3.	<i>Polycultures, rotations culturales et couverture du sol</i>	102
3.4.	<i>Innovations agricoles connexes</i>	104
4.	PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES – ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	105
4.1.	<i>Conditions de travail et de vie</i>	106
4.2.	<i>Réseaux de solidarité</i>	109
4.3.	<i>Territorialisation du système alimentaire</i>	111
4.4.	<i>Création de connaissances collectives</i>	113
4.5.	<i>Autonomie des producteurs</i>	113
4.6.	<i>Participation politique active</i>	116
5.	INTERACTIONS ENTROPIQUES	117
6.	IMPACTS DE LA DÉPOSSESSION	122
	CHAPITRE 4 – CONCLUSION	126
	BIBLIOGRAPHIE	134

Liste des figures

FIGURE 1. CARTE DE LA PALESTINE MODERNE ET DE SES ZONES ADMINISTRATIVES OTTOMANES (WEINSTOCK, 2011).....	5
FIGURE 2. LA PALESTINE SOUS LE MANDAT BRITANNIQUE (PASSIA, 2001).....	6
FIGURE 3. FRONTIÈRES ISRAÉLIENNES SUITE À LA GUERRE ISRAËLO-ARABE, 1949 (PASSIA, 2022).....	8
FIGURE 4. TERRITOIRE CONQUIS PAR ISRAËL APRÈS LA GUERRE DES SIX JOURS, 1967 (PASSIA, 2002).....	9
FIGURE 5. DIVISION DE LA CISJORDANIE SUITE À LA SIGNATURE D'OSLO II, 1995 (PASSIA, 1996)	10
FIGURE 6. CARTE DE LA CISJORDANIE ET DE SES DIVISIONS ADMINISTRATIVES DEPUIS LES ACCORDS D'OSLO (PASSIA, S. D.)	12
FIGURE 7. TYPE DE BLOCAGES ROUTIERS EN CISJORDANIE (UNCTAD, 2022).....	13
FIGURE 8. LA PERSPECTIVE MULTI-NIVEAUX.....	17
FIGURE 9. SCHÉMATISATION DE L'AGROÉCOLOGIE (FAO, 2018)	22
FIGURE 10. CARTE DES AQUIFÈRES (PASSIA, 2002).....	66
FIGURE 11. CARTE DES EAUX DE SURFACE (PASSIA, 2002).....	68
FIGURE 12. ÉTAPES DU SYSTÈME « BACK-TO-BACK » AU PONT KING HUSSEIN (UNCTAD, 2014)	79
FIGURE 13. COÛTS ASSOCIÉS AUX PROCÉDURES D'EXPORTATION, PONT KING HUSSEIN (UNCTAD, 2014).....	81
FIGURE 14. CARTE GÉOPOLITIQUE DE BI'ILN (ARIJ, 2012)	93
FIGURE 15. OM SLEIMAN (2021).....	95
FIGURE 16. BÂTIMENT PRINCIPAL (PLOURDE, 2022).....	97
FIGURE 17. PLATES-BANDES SURÉLEVÉES COMPOSÉES DE TERRE, DE COMPOST ET DE FUMIER (PLOURDE, 2022).....	99
FIGURE 18. ESPACE AGROFORESTIER (PLOURDE, 2022).....	101
FIGURE 19. GESTION DES TÂCHES HEBDOMADAIRES (PLOURDE, 2022).....	107
FIGURE 20. TRIANGLE DES ENTROPIES EN CONTEXTE AGRICOLE PALESTINIEN (ADAPTÉ DE GONZALEZ DE MOLINA ET AL. (2020).....	119
FIGURE 21. CERCLE VICIEUX ENTROPIQUE EN CONTEXTE COLONIAL	123
FIGURE 22. SYNERGIES INTERNES ET CHOCS SOCIO-TECHNIQUES (ADAPTÉ DE FAO, 2018).....	125

Liste des tableaux

TABLEAU 1. ORGANISATION DES CULTURES DE LA FERME PAR SECTIONS.....	103
TABLEAU 2. CLASSIFICATION DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES D'OM SLEIMAN SELON LES PRINCIPES AGROÉCOLOGIQUES D'ALTIERI.....	104

Liste des sigles et abréviations

AP : Autorité palestinienne

APD : Accumulation par la dépossession

CFO : Code Foncier Ottoman de 1858

CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

GES : Gaz à effet de serre

ONU : Organisation des Nations Unies

PCBS : Bureau central des statistiques palestinien

PIB : Produit Intérieur Brut

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier mon directeur de recherche, Sébastien Rioux, pour son support indéfectible, ainsi que son soutien académique et financier durant ces deux dernières années. Ses conseils et ses réflexions, de même que son enthousiasme envers mon projet malgré l'incertitude ont réellement fait toute la différence.

À ma mère, pour ses encouragements constants et sa foi immuable en mes capacités. Merci de m'appuyer dans chacune de mes aventures, sans jamais l'ombre d'un doute.

Finalement, merci à Olivier. Pour avoir cru en moi et pour m'avoir ancré durant la tempête.

Introduction

*Inscris
je suis arabe
Tu m'as spolié des vignes de mes ancêtres
et de la terre que je cultivais
avec tous mes enfants
et tu ne nous a laissé
ainsi qu'à notre descendance
que ces cailloux
Votre gouvernement les prendra-t-il aussi
comme on le dit?*

- Carte d'identité, Mahmoud Darwich

Dans sa théorisation de la colonisation, Wolfe avance : « settler colonialism destroys to replace » (Wolfe, 2006, p. 388). Ce phénomène de dépossession est ainsi issu de mécanismes de « destruction créative » visant la création d'un foyer aux dépens de celui d'un autre (Kotef, 2020, p 10). Cette dynamique peut être observée notamment dans l'étude des phénomènes agraires propres à la colonisation israélienne de la Palestine. L'agriculture y est un outil puissant d'exercice de souveraineté, de justification de l'occupation du territoire, ainsi que de l'expansion de l'étendue du contrôle spatial exercé par la puissance coloniale (Groslik, 2021). Autrefois un outil de justification de l'autochtonie juive en terre d'Israël (Palestine), l'agriculture représente aujourd'hui la stratégie de dépossession territoriale la plus employée par l'État et les colons israéliens au-delà de la Ligne verte, participant à l'effacement de la présence palestinienne du paysage (Groslik, 2021 ; Kotef, 2020). Paradoxalement, elle demeure l'un des outils les plus puissants de résistance du peuple palestinien. Effectivement, elle permet non seulement d'occuper physiquement le territoire, mais aussi de contrôler la terre par l'entremise de l'exercice d'une territorialité autochtone. Ainsi, l'agriculture occupe politiquement la double fonction de destruction et de reproduction.

Cependant, face à la réduction de la part de l'agriculture au sein de l'économie palestinienne et l'abandon progressif du métier d'agriculteur en raison de sa faible

rentabilité, quelle place reste-t-il à cette activité au sein de la lutte pour la décolonisation de la Palestine ? Si le gouvernement palestinien voit en l'agriculture industrielle un outil de développement économique, des modèles alternatifs visant une territorialisation du système alimentaire palestinien émergent depuis la première Intifada (1987-1993). En effet, en raison des impacts de la colonisation israélienne, le secteur agricole palestinien décroît progressivement depuis des décennies. La pratique de l'agriculture industrielle y est difficile, puisqu'elle implique une utilisation accrue d'intrants et d'eau dont l'accès est restreint par la puissance coloniale. De même, l'incapacité de l'Autorité palestinienne à contrôler ses frontières et, conséquemment, sa dépendance envers l'État d'Israël pour permettre les importations et les exportations de marchandises, ont affaibli le système alimentaire palestinien, autrefois caractérisé par la richesse de sa production. Ce dé-développement est un frein fondamental à la reproduction d'un système agro-industriel et fragilise la résilience des agriculteurs et des agricultrices autochtones. Ce concept est défini par Roy comme : « The deliberate, systematic and progressive dismemberment of an indigenous economy by a dominant one, where economic – and by extension, societal – potential is not only distorted but denied » (Dana, 2020).

Face à ces constats, l'étude de modèles alternatifs s'écartant du paradigme agro-industriel en promouvant une territorialisation des systèmes alimentaires revêt une pertinence notable. L'agriculture biologique et l'agroécologie sont deux modèles se distinguant par leur approche axée sur la durabilité socio-écologique de l'agriculture et dont la pratique a été intégrée au sein d'initiatives palestiniennes dans un optique d'économie de résistance. La première est définie comme : « un système de production qui maintient et améliore la santé des sols, des écosystèmes et des personnes. Elle s'appuie sur des processus écologiques, la biodiversité et des cycles adaptés aux conditions locales, plutôt que sur l'utilisation d'intrants ayant des effets adverses » (IFOAM, 2008). Elle vise une modification des systèmes alimentaires par l'entremise de pratiques issues des principes fondateurs du mouvement, soit la *santé*, l'*écologie*, le *soin* (care) et l'*équité* intégrées au sein de politiques agricoles gouvernementales (Bellon, 2016). La réalisation de ses objectifs est intrinsèquement liée à l'institutionnalisation du modèle grâce à un engagement accru des mouvements sociaux agraires. Toutefois, en contexte de

colonisation et d'autoritarisme, la modification du système alimentaire par l'entremise de transformations institutionnelles à l'échelle étatique est peu réaliste.

L'agroécologie, quant à elle, est beaucoup plus radicale et promeut la transformation des systèmes alimentaires dans une optique de souveraineté alimentaire. Celle-ci peut être sommairement défini comme : « le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite par des méthodes écologiquement saines et durables, et leur droit de définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles » (La Via Campesina, 2021). Les principes-cadres de l'agroécologie sont larges afin de permettre son application dans une pluralité de contextes socio-écologiques. Contrairement à l'agriculture biologique, sa pratique n'est pas encadrée par une certification. L'agroécologie se distingue aussi de l'agriculture biologique en raison de l'importance accordée aux savoirs traditionnels et autochtones dans le développement scientifique de ce modèle. Dans une conception holistique de l'agroécologie (caractérisée par une application des principes écologiques et socio-économiques de l'agroécologie), un accent particulier est mis sur le transfert intergénérationnel et l'apprentissage expérientiel, de même que sur des principes tels que la gouvernance démocratique, la justice et la solidarité (Dumont et al., 2021 ; Olivier, 2021). Le mouvement est généralement indépendant des structures étatiques et privilégie une approche décentralisée caractérisée par un apprentissage par les pairs pouvant notamment être illustré par le mouvement *Campesino-a-campesino*¹ (de paysan à paysan) en Amérique latine (Rosset et al., 2011).

Cependant, la théorisation de l'agroécologie a été réalisée dans des cadres politiques caractérisés par un niveau minimal de démocratie et/ou d'intégrité territoriale. De même, certains penseurs, notamment Gonzalez de Molina et ses collaborateurs (2020), identifient la démocratie comme un prérequis à une transition politico-agroécologique, s'écartant ainsi de la vision traditionnelle de cette approche. Bien que la société civile conserve une place importante au sein de la transition, l'État démocratique y est considéré comme l'acteur central, en raison de sa capacité supérieure d'implémenter des mesures concrètes par

¹ Le mouvement campesino a campesino est défini par Rosset et al. (2011) comme : « [A] Freirian horizontal communication methodology [...] or social process methodology, that is based on farmer-promoters who have innovated new solutions to problems that are common among many farmers or have recovered/recovered older traditional solutions, and who use popular education methodology to share them with their peers » (p. 169).

l'entremise d'institutions formelles. Conséquemment, la pratique de l'agroécologie politique en contexte colonial ou néocolonial demeure largement impensée au sein de la littérature scientifique. Son étude est toutefois essentielle afin de mieux comprendre les verrouillages et les fenêtres d'opportunité propres à une transition par l'entremise de mouvements sociaux autochtones en contextes de crise socio-climatique et de faible participation étatique. Comme il n'existe pas un seul modèle d'application écologique et agronomique de l'agroécologie, il semble qu'il ne puisse exister un seul gabarit politique permettant la transition agroécologique dans une optique d'inclusivité et d'applicabilité. Tenant pour acquis la présence d'un État démocratique, d'une intégrité territoriale et du respect de la propriété privée ou commune, l'agroécologie politique semble peu s'appliquer au contexte palestinien de prime abord.

Par conséquent, le potentiel émancipateur de l'agroécologie a été analysé comme outil de lutte décoloniale en Palestine. Plus précisément, cette recherche exploratoire s'intéresse à la portée de l'agroécologie politique comme outil de transition du système alimentaire palestinien dans une optique d'économie de résistance au sein d'un contexte colonial. Pour ce faire, les limites d'application de ce modèle en contexte de colonisation directe ont été présentées, notamment la bantoustanisation du territoire palestinien ; l'hydro-hégémonie israélienne ; les freins aux exportations et aux importations ; et la dépossession progressive de la main-d'œuvre autochtone au profit du développement de l'économie israélienne. L'étude d'une ferme agroécologique cisjordanienne en Zone C a aussi été réalisée, afin d'identifier les freins et les fenêtres d'opportunité à la transition agroécologique au sein de ce cas spécifique et ainsi entamer une généralisation théorique plus large à l'échelle de la Cisjordanie à l'aide des données puisées de la littérature.

Toutefois, avant de présenter la méthodologie de cette recherche, une mise en contexte se doit d'être réalisée. Effectivement, l'histoire récente de la Palestine est caractérisée par différentes vagues de colonisation ayant eu des effets directs sur l'occupation actuelle de la Palestine par l'État d'Israël et, par conséquent, sur la capacité de pratiquer l'agriculture par la population autochtone. La pratique de l'agroécologie soit doit nécessairement d'être comprise au sein des limites lui étant imposées. Ainsi, un survol politico-historique, suivi d'une présentation géographique et démographique de la Palestine seront réalisés, afin de fournir les bases nécessaires à la compréhension du contexte dans lequel s'inscrit le cas

étudié et ainsi pouvoir poursuivre avec la présentation du cadre théorique, de la méthodologie et de la division du mémoire. Une attention particulière sera portée sur l'histoire coloniale de la Palestine ; de l'Empire ottoman à l'évolution de l'occupation israélienne.

1. Mise en contexte

1.1. Présentation historique de la Palestine

La Palestine fut conquise par l'Empire ottoman de 1516 à 1918. Durant cette période, ses frontières ont été modifiées à plusieurs reprises en fonction des priorités politiques de l'Empire et le territoire a été marqué par de nombreux conflits. Le territoire palestinien moderne était compris au sein de trois régions administratives : les sandjaks de Jérusalem (El Kuds), Naplouse et Acre (voir Figure 1).



Figure 1. Carte de la Palestine moderne et de ses zones administratives ottomanes (Weinstock, 2011)

Vers la moitié du 19^e siècle, la population palestinienne était estimée entre 250 000 à 300 000 habitants et la majeure partie de celle-ci était paysanne. Une faible part des Palestiniens vivaient en milieux urbains et l'agriculture représentait son activité économique principale.

Le territoire de la Palestine a connu des changements importants depuis les débuts du mouvement sioniste politique² sur le territoire dans les années 1880. Toutefois, le mandat britannique, instauré suite à la chute de l'Empire ottoman par la Société des Nations en 1922, fut l'élément déclencheur ayant permis l'implantation d'un foyer national juif en territoire palestinien (voir Figure 2). Par l'entremise de l'imposition d'instruments juridiques, d'une négation des mécanismes de gestion territoriale et foncière traditionnelles et d'une très faible intégration de l'élite autochtone au sein de la gouvernance de la Palestine, la Grande-Bretagne a ainsi orchestré une réorganisation politico-légale ayant permis la création d'Israël (Forman et Kedar, 2003 ; Peters, 2012).



Figure 2. La Palestine sous le mandat britannique (PASSIA, 2001)

² Le sionisme politique renvoie au mouvement de création d'un État juif en territoire palestinien, fondé par le journaliste austro-hongrois Theodor Herzl.

La population palestinienne s'est d'ailleurs fortement opposée à l'occupation britannique du territoire. En 1920, lors de l'annonce de l'implémentation de la Déclaration de Balfour visant à créer un foyer national juif en Palestine, des manifestations rassemblant plusieurs milliers de Palestiniens à Haïfa, Jaffa et Bethléem, entre autres, ont été déclenchées et continuèrent sporadiquement durant la décennie (ONU, 1990). Celles-ci culminèrent au soulèvement de 1936-1939, composé de deux phases principales, notamment caractérisées par des grèves, des manifestations, des boycotts et des résistances armées suivant parfois un modèle de guérilla (Khalidi, 2007).

La répression britannique eut des conséquences importantes sur les capacités des Palestiniens à résister à l'invasion israélienne en 1948. Effectivement, plus de 5 000 ont été tuées, plus de 15 000 blessées et environ 5 500 personnes furent emprisonnées, représentant 10% de la population masculine. En outre, une quantité importante des armes palestiniennes furent confisquées par les autorités britanniques et l'économie palestinienne fut grandement affectée, occasionnant alors un débalancement important avec Israël (Khalidi, 2007).

Ainsi, en 1948, l'État d'Israël fut créé, occasionnant par le fait même une guerre coloniale, suivie d'une guerre impliquant les puissances arabes voisines (guerre israélo-arabe). Cette guerre d'indépendance israélienne est aussi nommée al-Nakba (la catastrophe) par les Palestiniens. Entre 400 000 à 450 000 personnes fuirent ou furent expulsés du territoire conquis. Ainsi, le Plan de partition proposé par l'ONU ne fut pas respecté et les frontières établies à la suite de l'armistice réduisirent considérablement le futur territoire palestinien. Le territoire restant fut administré par l'Égypte (la bande de Gaza) et la Jordanie (la Cisjordanie) jusqu'en 1967 (voir Figure 3).

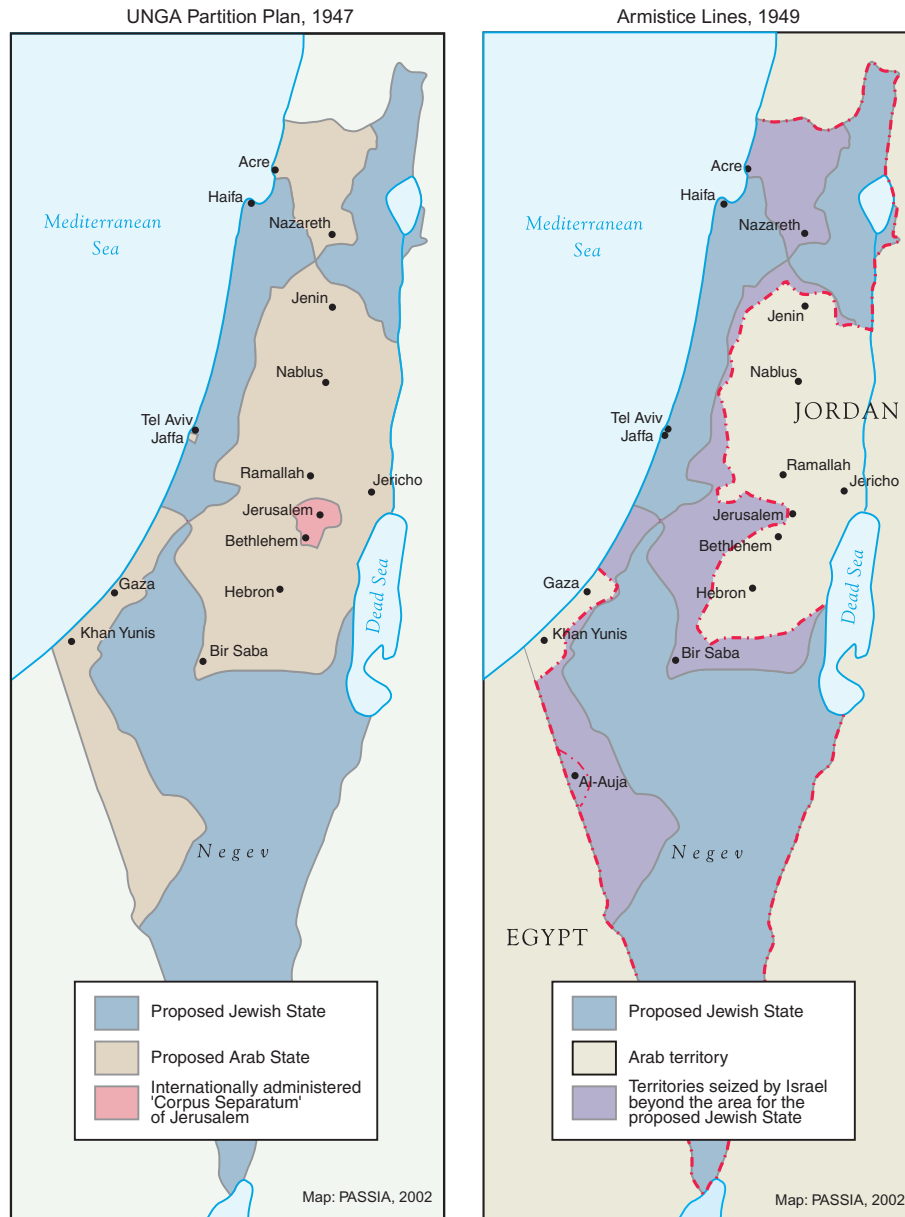


Figure 3. Frontières israéliennes suite à la Guerre israélo-arabe, 1949 (PASSIA, 2022)

Effectivement, l'occupation directe de la Palestine par l'État d'Israël fut entamée à partir de la Guerre des Six jours, s'étant déroulée du 5 juin au 10 juin 1967. En six jours, Israël conquiert le désert du Sinaï (Égypte) et la bande de Gaza, le plateau du Golan (Syrie) et la Cisjordanie (incluant Jérusalem-Est) (voir Figure 3). 100 000 Palestiniens supplémentaires furent déplacés, dont plusieurs chassés et leurs maisons et villages détruits

pour empêcher leur retour (Smith, 2013). Au total, près de 750 000 Palestiniens devinrent réfugiés, suite à la création d'Israël (Smith, 2013).



Figure 4. Territoire conquis par Israël après la Guerre des Six jours, 1967 (PASSIA, 2002)

Malgré la signature des Accords du Camp David ayant occasionné la restitution du Sinaï à l'Égypte en 1982, la Cisjordanie et la bande de Gaza demeurèrent occupés par les forces israéliennes jusqu'à la signature des Accords d'Oslo, à la suite de la première Intifada (aussi nommée la Guerre des pierres) s'étant déroulée de décembre 1987 à septembre 1993. Cette révolte non-violente (à l'exception de l'utilisation de pierres) et spontanée fut causée notamment par un mécontentement croissant à l'égard de l'occupation israélienne de la Palestine et de son administration martiale (Alimi, 2007). Les Accords d'Oslo, signés en 1993 et 1995 (composés d'un accord de principes et d'accords

d'application) eurent des effets géographiques et politiques particulièrement importants, notamment en raison de la création de l'Autorité palestinienne (une administration politique palestinienne indépendante), du retrait partiel des forces israéliennes de la bande de Gaza et d'une partie de la Cisjordanie et de la délimitation des nouvelles zones administratives de la Cisjordanie (voir Figure 4).

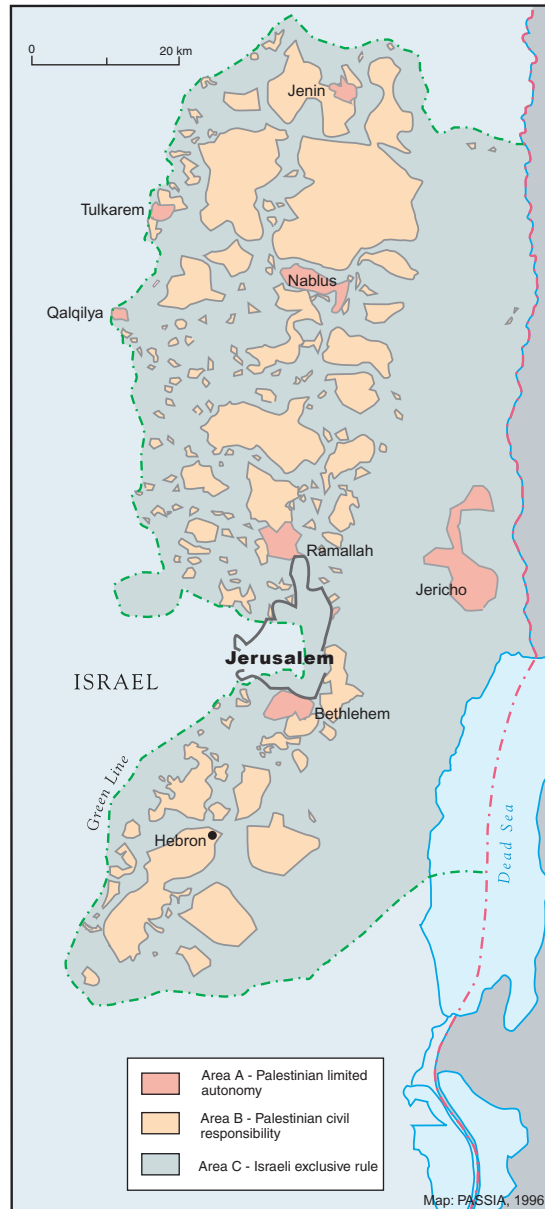


Figure 5. Division de la Cisjordanie suite à la signature d'Oslo II, 1995 (PASSIA, 1996)

Cependant, le processus de paix entamé lors des Accords d'Oslo fut un échec, donnant lieu à une seconde Intifada (aussi nommée *intifada al-Aqsa*), de septembre 2000 à février 2005. Caractérisée par un niveau élevé de violence, cette révolte occasionna, entre autres, la construction du mur de séparation entre la Cisjordanie et le territoire israélien.

1.2. Présentation géographique et démographique de la Palestine

Aujourd'hui, la Palestine est un État colonisé d'une superficie d'environ 6 207 km² et est composé d'une population de 5.41 millions d'habitants, dont le tiers est âgé de moins de 15 ans est gouvernée par l'Autorité palestinienne (AP)³ (UNCTAD, 2022). De plus, l'État palestinien estimait en 2022 que la diaspora palestinienne s'élevait à environ 9 millions d'individus (PCBS, 2022). Le caractère étatique de la Palestine est souvent remis en question. Elle est plus couramment identifiée comme un « proto-État » depuis les Accords d'Oslo. Cela implique que la Palestine est un État « en devenir », mais détient les pouvoirs associés traditionnellement à un pays, tout en étant reconnu par une majorité de pays dans le monde malgré son absence de siège à l'ONU. Le territoire palestinien est composé de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, laquelle est subdivisée en trois zones : A, B et C. La zone A, représentant 18% de la superficie de la Cisjordanie, est administrée exclusivement par l'AP; la zone B représente environ 22% de la Cisjordanie. Le domaine de la sécurité y est géré conjointement avec les forces armées israéliennes, mais la gestion civile est réservée à l'AP. La Zone C, quant à elle, comprend une superficie d'un peu plus de 60% de la Cisjordanie et est entièrement administrée par Israël (voir Figure 5) (Beltrán et Kallis, 2018 ; PASSIA, s.d.).

L'occupation directe de la Zone C représente un enjeu de taille pour la Palestine, puisque 63% des terres les plus fertiles et riches en ressources naturelles de Palestine s'y retrouve. De plus, Israël contrôle exclusivement le zonage et le développement de cette part de territoire, ce qui implique que seulement 40% de la zone C est occupée par les Palestiniens. Les 60% restant sont occupés par des colons israéliens, transformés en réserves naturelles ou utilisés à des fins militaires (PASSIA, s. d.). Il est aussi important de mentionner que pour construire des bâtiments en zone C, les Palestiniens doivent se munir

³ La superficie de la Palestine demeure changeante, en raison de la colonisation en cours d'Israël en Cisjordanie.

de permis de construction. Or, selon les politiques de l'État d'Israël, seul 1% du territoire est réservé à des fins de constructions palestiniennes. Conséquemment, seulement 2% des demandes de permis soumises par les Palestiniens afin d'apporter des modifications à leur propriété sont acceptées (OCHA, 2021). Ainsi, une forte majorité des bâtiments possédés par les Palestiniens sont construits illégalement et sont à même d'être l'objet d'un avis de démolition.

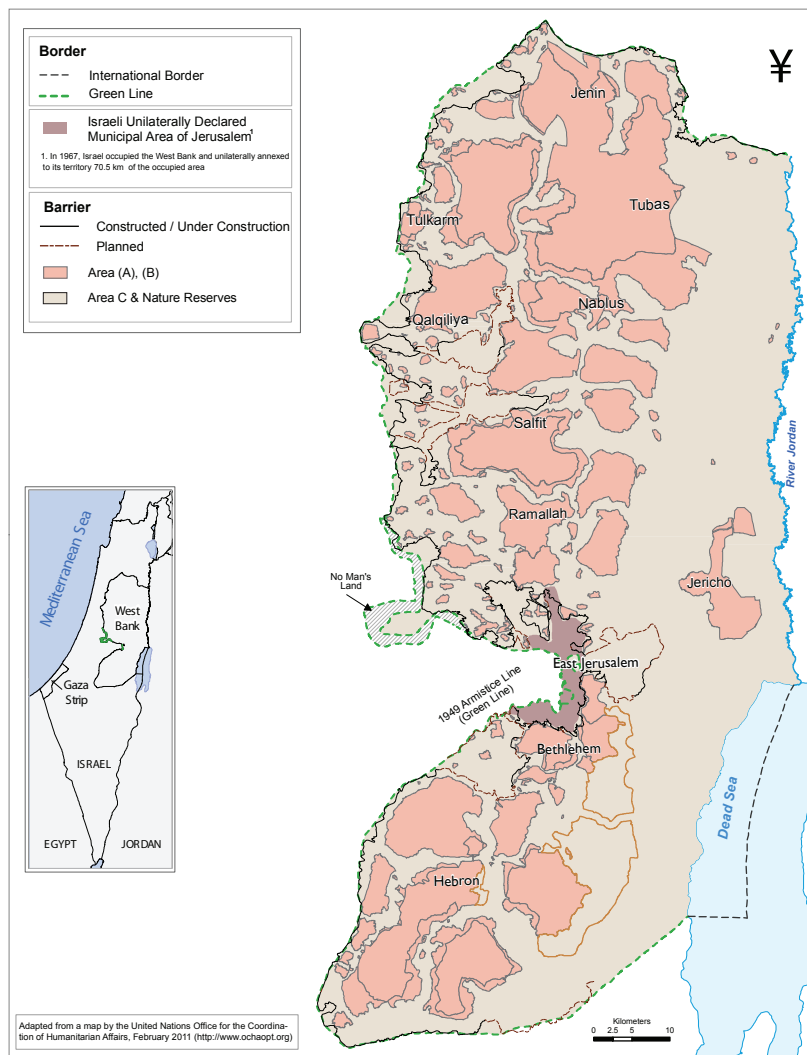


Figure 6. Carte de la Cisjordanie et de ses divisions administratives depuis les Accords d'Oslo (PASSIA, s. d.)

Par le fait même, cette division du territoire palestinien favorise un contrôle socio-spatial inouï par la puissance coloniale, notamment par l'entremise du morcellement des zones A, B et C grâce à la création de colonies israéliennes illégales selon le droit

international. De même, Israël impose de nombreux blocages physiques visant à complexifier les déplacements de la population palestinienne. Au-delà du mur de séparation, ces obstacles peuvent prendre la forme de points de contrôle, de blocages routiers, de murs de terre et de tranchées, entre autres (voir Figure 7) (UNCTAD, 2022).

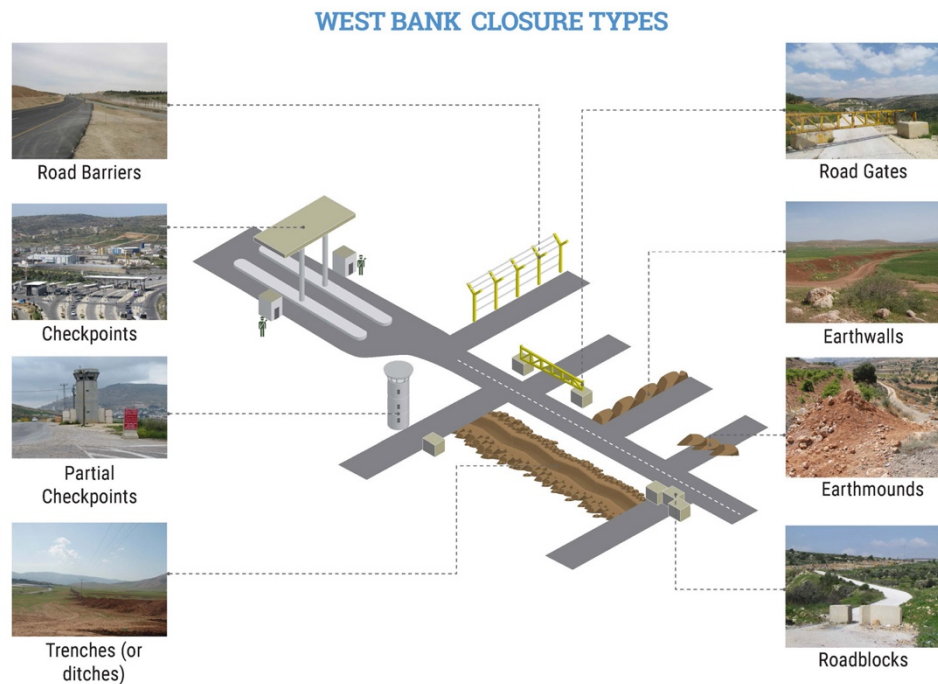


Figure 7. Type de blocages routiers en Cisjordanie (UNCTAD, 2022)

Cette mise en contexte permet de démontrer les blocages structurels intrinsèques à la pratique de l'agriculture en Palestine, et plus particulièrement en zone C. Les difficultés de modifications du territoire, couplées aux violences coloniales directes par l'entremise de la colonisation de la Cisjordanie par Israël revêtent une importance particulière dans l'étude d'une transition agroécologique. Effectivement, le faible contrôle socio-spatial palestinien occasionne des impacts majeurs sur les capacités de commercialisation des produits agricoles et diminue la capacité des citoyens à se déplacer sur le territoire, ayant alors pour conséquence une réduction de la rentabilité de l'agriculture. De même, une large part des terres les plus fertiles du territoire sont inaccessibles à la population autochtone, et ce malgré le fait qu'elles se situent techniquement au sein des frontières de l'État palestinien.

Ce niveau inouï de complexité diminue fortement la capacité du peuple palestinien à posséder une réelle autonomie alimentaire. Celui-ci se voit alors dans l'obligation d'importer une part très importante de ses biens de consommation, au détriment de son économie. Les agriculteurs et agricultrices palestinien-ne-s se voient ainsi mis en compétition avec les produits israéliens, maintenus à des prix artificiellement bas, en raison du *dumping* israélien réalisé au sein du marché palestinien. De même, leur faible accès à l'eau occasionne une augmentation des risques associés à la production, en raison de la croissance des impacts négatifs des bouleversements climatiques dans cette région. Une diminution croissante de la part de l'agriculture au sein du PIB palestinien est donc notée depuis plusieurs décennies.

Face à ce niveau de complexité, l'agroécologie pourrait-elle représenter une solution partielle aux enjeux auxquels fait face le secteur agricole palestinien ? Une gouvernance territorialisée, par l'entremise de l'agroécologie politique, pourrait-elle représenter une clef de transition afin de diminuer l'impact des chocs occasionnés par le système colonial ? Afin de déterminer ce potentiel, la théorie de la perspective multi-niveaux, développée par Geels et Schot (2007) sera employée comme cadre théorique, afin de permettre une compréhension accrue des dynamiques des blocages et des fenêtres d'opportunités auxquels fait face l'agroécologie en Cisjordanie. Grâce à l'étude de ces derniers, les limites de l'agriculture industrielle en Palestine, ainsi que le potentiel de l'agroécologie en tant que niche permettront d'évaluer les conditions d'une transition agroécologique en contexte de colonisation.

2. *Cadre théorique*

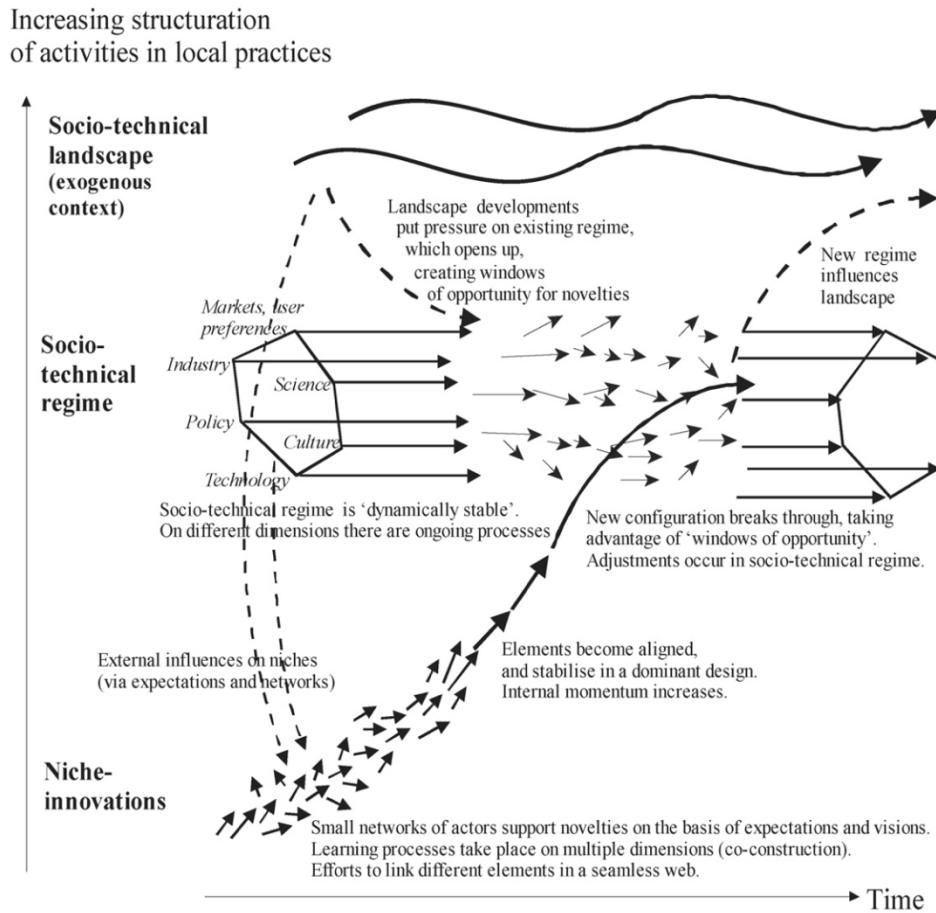
L'analyse proposée dans le cadre de ce mémoire sera structurée à l'aide de la perspective multi-niveaux de Geels et Schot (2007). En effet, la perspective multi-niveaux permet une analyse compréhensive des dynamiques de transition par l'entremise de leur étude dans le cadre de relations au sein du paradigme de production dominant, de même que le paysage caractérisé par des éléments d'analyse politiques, économiques, culturels, légaux et sociaux, notamment. Toutefois, son emploi en contexte palestinien se doit d'être nuancé, puisque l'utilisation de ce cadre d'analyse implique la présence d'un modèle agricole dominant, dans ce cas-ci l'agriculture industrielle. Or, comme il le sera démontré

dans le cadre de ce mémoire, cette dernière peine à s’implanter en raison des contraintes associées à la colonisation et au contexte politico-économique interne de la Palestine. Dès lors, la théorie de la perspective multi-niveaux sera employée pour cadrer l’analyse du potentiel d’une transition agroécologique en Palestine, de même que pour démontrer la crise interne auquel fait face le paradigme industriel en contexte palestinien. L’utilisation de cette théorie servira de base conceptuelle afin de défendre l’idée que l’agroécologie demeure avant tout un outil de résistance ou de lutte, plutôt que de transition écologique à proprement parler.

Pour commencer, la perspective multi-niveau de Geels (2002) et de Geels et Schot (2007) implique que les transitions sont issues de processus situés à trois niveaux systémiques: les niches (micro), le régime sociotechnique (méso) et le paysage sociotechnique (macro). Les premières sont décrites par Geels comme des « chambres d’incubation » permettant la création de nouvelles technologies radicales à faible productivité comparativement à celles caractérisant le régime sociotechnique (Geels, 2002, p. 1261). Les innovations provenant des niches peuvent développer une relation compétitive lorsqu’elles tentent de supplanter le régime en place ou symbiotique si elles peuvent être employées comme ajout permettant une amélioration des performances du régime sociotechnique (Geels et Schot, 2007). Le régime sociotechnique, quant à lui, est plutôt caractérisé par une adéquation de l’imaginaire collectif des acteurs se situant au sein des différentes sphères constituant le régime : les marchés/préférences des consommateurs, les industries, les sciences, les politiques, la culture et les technologies. Ce faisant, Geels (2002) adopte la définition de Rip et Kemp (1998), soit : « [...] [T]he rule-set or grammar embedded in a complex of engineering practices, production process technologies, product characteristics, skills and procedures, ways of handling relevant artefacts and persons, ways of defining problems; all of them embedded in institutions and infrastructures » (p. 1259-1260). En d’autres mots, le régime socio-technique est un ensemble normatif permettant d’orienter et de coordonner les actions des différents acteurs du système afin d’en garantir la stabilité (Lamine et al., 2015). Finalement, le paysage sociotechnique consiste d’un amalgame de plusieurs facteurs tels que le prix des combustibles, le taux de croissance économique, les valeurs socio-culturelles ou même les problèmes environnementaux (Geels, 2002).

Les transitions s'articulent autour d'interactions impliquant des innovations de niches radicales ; des changements sociaux, culturels ou politiques, notamment, entraînant des bouleversements au niveau du paysage ; ou une déstabilisation du régime facilitant la création de « fenêtres d'opportunité » et permettant l'implantation de niches au sein du régime et donc sa modification (Geels et Schot 2007). Cinq chemins de transition sont identifiés par Geels et Schot (2007) au sein de la perspective multi-niveaux : la transformation, la reconfiguration, la substitution technologique, ainsi que le désalignement et le réalignement. Le chemin de la transformation implique une modification de la direction du développement grâce à un changement au niveau du paysage sociotechnique. Il nécessite des actions de la part des décideurs en réponse à des pressions sociales, scientifiques et économiques, notamment. La reconfiguration, quant à elle, renvoie plutôt à une refonte de « l'architecture » du régime par l'entremise de l'adoption d'une variété d'innovations provenant des niches. Ce type de transition est réalisée sur le long terme et passe souvent inaperçue. Le désalignement et le réalignement, quant à eux, impliquent une transition issue d'un changement soudain et important au niveau du paysage entraînant un bouleversement majeur du régime sociotechnique. Ce dernier ouvre alors la voie à la compétition d'un grand nombre d'innovations sur le marché, laissant éventuellement place à un nouveau régime issu d'une technologie créée au sein d'une niche. Finalement, le chemin de la substitution technologique implique que si une technologie issue d'une niche est suffisamment développée au moment d'un choc majeur au niveau du paysage, celle-ci aura la force nécessaire pour remplacer le régime en place en raison de l'instabilité caractérisant ce dernier et donc son incapacité d'assurer sa reproduction.

Figure 8. La perspective multi-niveaux



Source : Geels et Schot (2007, p. 401)

Cette perspective permet de conceptualiser « l'encastrement social des paradigmes technologiques », dans le sens où les règles propres au régime sont co-construites grâce aux interactions des acteurs œuvrant dans divers sous-régimes (Magrini, 2022, p. 1). Magrini (2022) identifie cinq types de sous-régimes permettant de développer des règles formelles ou tacites au sein du système socio-technique : scientifique, politique, technologique (à des fins de production), de consommation et d'usage et de valeurs (p. ex. le rapport nature / culture).

Dans le cadre de ce mémoire, le terme « régime sociotechnique » sera employé afin de décrire le paradigme agro-industriel en tant que système composé de divers facteurs économiques, scientifiques et institutionnels œuvrant à la reproduction d'un modèle

agricole fondé sur une dépendance accrue aux intrants chimiques, à l'irrigation et à la machinerie. L'agroécologie, en tant que niche, sera donc l'étude de cas employée afin de déterminer si ce modèle détient le potentiel de modifier le régime en place. Finalement, le paysage socio-technique palestinien, caractérisé par une colonisation directe et un système politique autocratique, favorisera une analyse pragmatique des enjeux de développement de la niche en contexte colonial.

3. Méthodologie

D'abord, une revue de la littérature a été effectuée afin de déterminer les limites de l'agriculture industrielle en Palestine, de même que le potentiel de l'agroécologie en suivant la théorie de la perspective multi-niveaux de Geels et Schot (2007). De même, une étude des différentes formes de dépossession caractérisant l'économie palestinienne a été réalisée afin d'exposer les limites à la pratique de l'agroécologie. Cette revue de littérature a permis de mieux structurer l'étude de cas. Celle-ci fut menée durant le mois d'octobre 2022. L'objectif était de travailler à la ferme deux à trois jours par semaine sur une période de deux mois. Cependant, en raison de contraintes associées à la situation politique de la Palestine durant le mois d'octobre 2022, les observations ont été faites sur une période de trois semaines, à raison d'un à deux jours par semaine. Des conflits de plus en plus marqués entre des colons israéliens et des Palestiniens, de même que des attaques répétées contre des agriculteurs et des volontaires en Cisjordanie m'ont fait prendre la décision d'écourter la durée du terrain. Les données recueillies grâce à la revue de littérature ont structuré l'analyse des résultats, afin d'insérer le cas spécifique étudié au sein d'un contexte historique, juridique, politique et écologique plus large et ainsi valider les observations (Johanson, 2007).

L'utilisation de la méthodologie de l'étude de cas est justifiée par sa capacité d'encadrer la tenue d'une observation d'un phénomène en contexte non contrôlé grâce à la triangulation des outils de collecte de données. De même, suivant la terminologie de Yin (2014), cette étude a été articulée autour d'un choix simple et holistique, ce qui a permis l'étude globale d'une ferme cisjordanienne en Zone C. Ainsi, ce cas critique sélectionné délibérément en raison de sa nature relativement « extrême » permettra de mettre à

l'épreuve la théorie de l'agroécologie politique de Gonzalez de Molina et al. (2020) afin de tester sa portée (Johanson, 2007). L'objectif sera ainsi de proposer une généralisation analytique au niveau conceptuel dans le but de « corroborer, modifier, rejeter ou autrement faire avancer les concepts théoriques référés »⁴ dans les premiers chapitres de ce mémoire (Yin, 2014, p. 41).

Dans le contexte de l'étude d'une initiative de résistance agricole par l'entremise de l'agroécologie politique, ce type de méthodologie a favorisé une analyse plus locale et ciblée des variables étudiées afin de mieux faire part de la complexité des processus à l'œuvre. Ce choix de méthodologie n'implique donc pas une tentative de généralisation des conclusions associées aux spécificités du cas. Ce choix a été réalisé afin d'éviter une généralisation fautive, puisque le contexte de cette étude de cas comporte des éléments d'analyse spécifiques propres à l'espace géographique dans lequel celle-ci a été réalisée. En effet, l'espace de recherche sélectionné fut la ferme Om Sleiman, située à Bil'in, un village à proximité de Ramallah en Zone C en Cisjordanie. Cette ferme est d'une superficie de 6 dunums (0.6 hectare) et adopte un modèle de production agroécologique inspiré du modèle développé par Steven Gliessman. Om Sleiman emploie trois travailleurs agricoles, en plus des trois gestionnaires se relayant certaines tâches sur le terrain et/ou à distance. La recherche de terrain s'est effectuée en territoire militairement occupé, ce qui implique qu'il pourrait y avoir des différences majeures entre l'analyse d'Om Sleiman et une autre ferme du même type située en Zone A, qui est contrôlée par l'Autorité palestinienne. Toutefois, le cas permet une critique intéressante de la théorie puisqu'elle met en exergue les impacts de la colonisation contemporaine et de l'autocratie au sein d'un projet de transition.

Le terrain de cette étude peut être identifié comme la ferme dans sa conception institutionnelle, impliquant que les agents de la ferme seront nécessairement étudiés dans le cadre de leurs activités au champ et d'enseignement. L'analyse de données provenant de documents produits par la ferme a été réalisée afin de permettre une meilleure compréhension des canaux de distribution et la promotion des activités de la ferme. L'objectif de l'étude de cas est effectivement d'analyser la mise en application d'un modèle d'agrorésistance agroécologique. La présence *in-situ* permet ainsi une description plus systématique et détaillée des pratiques à l'œuvre, de même que de présenter inductivement

⁴ Traduction libre.

la réalité de travailleurs agricoles palestiniens réalisant leurs activités dans un territoire militairement occupé. Il s'agit alors de comprendre comment la culture d'agrorésistance est produite par l'entremise d'une compréhension approfondie du rôle politique qu'occupe l'agriculture en territoires occupés cisjordanien. Par le fait même, cela implique aussi d'analyser le contexte dans lequel s'inscrit cette initiative agroécologique afin de positionner le rôle de la ferme au sein du système alimentaire palestinien.

Afin de récolter de l'information pertinente à la problématique de recherche et de mieux structurer les différents modes de collecte de données, les principes socio-économiques et écologiques de l'agroécologie, respectivement développés par Dumont et al. (2021) et Altieri (2018), ont guidé les observations sur le terrain. Cela a permis de tester leur application et leur portée dans un contexte palestinien en Zone C. Par conséquent, ces derniers, couplés d'une compréhension générale du contexte dans lequel s'inscrit la ferme, représentent une structure malléable ayant pour but de faciliter l'analyse des données.

La collecte de donnée a d'abord été réalisée grâce à l'observation participante afin de comprendre plus en détail la perspective des agents directement au sein du contexte étudié (Tellis, 1997). Cela permet de mieux faire part de procédés, tels que les pratiques agricoles, de gouvernance, d'éducation et de résistance. Toutefois, cette méthode de collecte de données implique nécessairement des limites, notamment des risques de modification du comportement des participants, de même que des biais de sélection de la part du chercheur (Tellis, 1997). Ces observations ont été consignées au sein d'un journal de bord afin de noter certains éléments clefs de conversations et d'interactions avec les participants de l'étude. Ces informations ont notamment servi à l'évaluation de l'application des principes écologiques et socio-économiques de l'agroécologie, de même qu'à comparer la vision des employés quant à la ferme. De plus, les notes prises dans le journal de bord ont permis d'analyser les activités quotidiennes des travailleurs et travailleuses étudié(e)s, de même que les « constructions symboliques » associées à la pratique d'une agrorésistance agroécologique (Herbert, 2000, p. 551). Le descriptif des actions et des dialogues informels ont alors été comparés et contrastés avec les informations récoltées par l'entremise de publications de la ferme partagés au public. Du matériel audio-visuel (photos) a aussi été récolté, afin de permettre une meilleure visualisation des pratiques agricoles, de même que du contexte géographique de la ferme.

De la documentation interne et publique de la ferme (documents d'informations pour les futurs stagiaires et pour les volontaires, fiches d'information pour les paniers hebdomadaires et description de la ferme pour le public) a aussi été utilisée dans le but d'analyser certaines pratiques en matière de gestion de la main d'œuvre et de distribution auprès des consommateurs. De plus, comme l'utilisation d'Instagram représente un moyen important pour la ferme afin de rejoindre sa communauté (clientèle, comme volontaires internationaux) et d'accroître la visibilité de leur projet agricole et de leur lutte, certaines publications ont été mises à profit de l'analyse dans le but de comparer le discours public aux réalités du terrain.

L'interprétation des résultats a été réalisée grâce au codage des informations retenues lors de l'observation participante, des entrées de journal de bord, de même que des informations recueillies au sein de la documentation produite par les gestionnaires de la ferme. L'objectif de ce codage est de regrouper les informations recueillies au sein de deux axes (écologique et socio-politique), lesquels ont été subdivisés en sous-catégories. Le premier axe d'analyse, soit l'axe écologique, permet de présenter les pratiques agricoles de la ferme et leurs implications socio-économiques. Le second axe d'analyse présente plutôt les composantes socio-politiques de l'agroécologie. Par conséquent, le codage des informations recueillies sur le terrain est réalisé en subdivisant l'axe en six catégories distinctes représentant les six principes socio-politiques de l'agroécologie tels qu'élaboré par Dumont et al. (2021). De même, les résultats sont insérés plus globalement au sein du contexte de dépossession brossé grâce à la revue de littérature selon une analyse politico-agroécologique. Ainsi, la présentation de l'impact des chocs occasionnés par la colonisation israélienne sur l'initiative sera inspirée par la schématisation de l'agroécologie réalisée par la FAO (2018) (Figure 1), dans le but de noter les interactions entre les synergies créées par la ferme et les entropies sociale, politique et physique propres au contexte dans lequel elle s'inscrit.

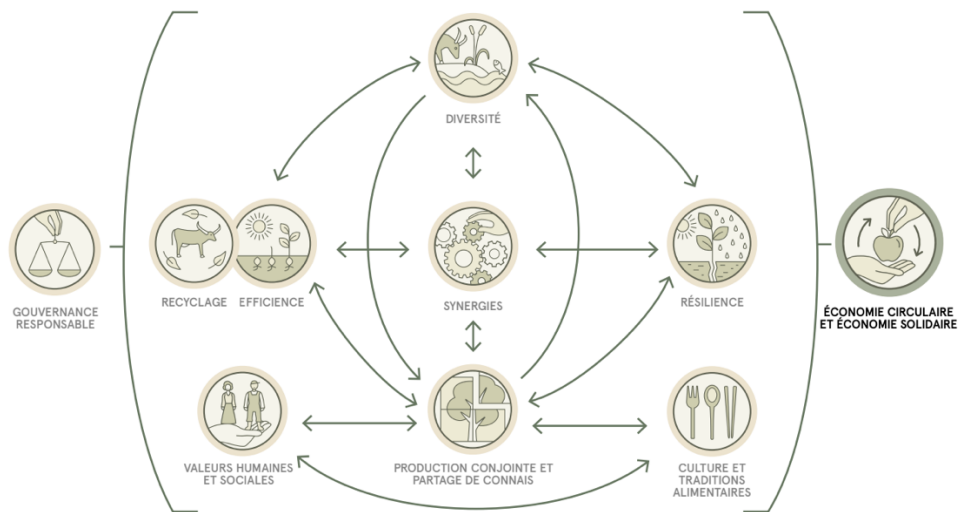


Figure 9. Schématisation de l'agroécologie (FAO, 2018)

4. Organisation du mémoire

Le Chapitre 1 pose les jalons conceptuels de l'analyse afin de permettre une analyse du potentiel de transition qu'offre l'agroécologie en Cisjordanie. L'agriculture industrielle y est définie, ses conséquences socio-écologiques y sont présentées et ses contraintes d'application en contexte palestinien y sont identifiées dans le but de noter certaines limites fondamentales à sa pratique dans une optique de développement économique. L'agroécologie et l'agroécologie politique, en tant que théorie, discipline et idéologie, ont ensuite été définies pour finalement présenter le potentiel agroécologique de la Palestine identifié au sein de la littérature.

Le Chapitre 2 présente une analyse des contraintes structurelles à la pratique de l'agriculture en Palestine sous l'angle du concept d'accumulation par la dépossession de Harvey (2004). Par conséquent, ce dernier y est défini, tout en y apportant les nuances nécessaires à son utilisation dans le cadre d'une analyse en contexte palestinien. Plus particulièrement, les dépossession territoriale, hydrique, commerciale et de la main-d'œuvre y sont abordées dans le but d'identifier certains freins et fenêtres d'opportunité caractérisant la transition agroécologique en Palestine. Des liens entre l'agroécologie et le

concept palestinien d'*Iqtisad al-sumud* (économie de résistance) sont ensuite présentés. Pour finir, une analyse des limites à la pratique de l'agroécologie est réalisée.

En suivant le cadre méthodologique présenté en introduction, le Chapitre 3 propose une analyse des données récoltées durant l'étude de cas dans la ferme agroécologique Om Sleiman située dans la municipalité de Ramallah Al-Bireh en Zone C. Les principes écologiques et socio-politiques de l'agroécologie tirés de la littérature sont employés afin de structurer l'analyse des pratiques de la ferme et ainsi noter les avantages du modèle, ainsi que les écueils socio-politiques associés à la pratique de l'agroécologie en territoires occupés palestiniens. La seconde partie de l'analyse est réalisée en utilisant le cadre théorique agroécologico-politique développé par Gonzalez de Molina et al. (2020) afin d'évaluer théoriquement et de façon nuancée la capacité de l'agroécologie à transformer le système alimentaire palestinien en présence de chocs répétés provenant du paysage socio-technique. Pour ce faire, les interactions entre les différentes formes d'entropies (physique, sociale et politique) sont présentées afin d'analyser la ferme en tant qu'institution néguentropique. Les stratégies d'adaptation élaborées par les agriculteurs étudiés afin de pallier les entropies sociale, physique et politique causées par la colonisation sont par la suite étudiées et contextualisées afin de nuancer leur portée.

En conclusion, les données de l'analyse sont intégrées au sein d'une réflexion théorique plus large afin de proposer deux conditions à la pratique de l'agroécologie. Par la suite, une critique de la théorisation de l'agroécologie politique est réalisée en ouverture afin d'entamer une discussion sur la place des États colonisés et non démocratiques au sein de la transition agroécologique.

Chapitre 1 – Enjeux de transition

La pratique de l'agriculture en Palestine est caractérisée par l'emploi de techniques agro-industrielles suivant un agenda développementaliste promu par l'Autorité palestinienne. La monoculture y est dominante, mais de nombreuses difficultés caractérisent la production alimentaire, notamment en raison de contraintes imposées par Israël. Ainsi, il est possible de noter plusieurs limites à l'agriculture conventionnelle en contexte de colonisation directe et justifiant ainsi l'analyse de l'agroécologie en tant que modèle de transition visant à pallier les conséquences de l'occupation.

Ce premier chapitre a donc pour objectif de présenter les concepts de base qui permettront de structurer ce mémoire et ainsi mieux comprendre les limites et les opportunités de l'agroécologie en tant qu'outil de transition en Palestine. Les fondements ainsi que les caractéristiques principales de l'agriculture industrielle seront énoncés, afin de noter leurs conséquences en Palestine. Ensuite, l'agroécologie en tant que concept écologique, agronomique et politique, sera définie et contextualisée dans le cadre palestinien. Ainsi, la théorie de l'agroécologie politique de Gonzalez de Molina et de ses collaborateurs (2020), fondée sur l'entropie, sera présentée afin de poser les jalons de l'analyse du cas d'étude.

1. Agriculture industrielle

1.1. Fondements et critiques

Pour commencer, il est essentiel de définir ce qu'est l'agriculture industrielle pour en exposer les limites. D'abord, il est possible de la considérer comme une réelle révolution – la Révolution verte – des pratiques agronomiques du Nord global à partir de la période de l'Après-guerre. Trois composantes majeures de ce nouveau paradigme axé sur l'efficacité et l'augmentation de la production agricole peuvent être identifiées : la mécanisation de l'agriculture, l'utilisation marquée d'engrais de synthèse et le développement d'organismes génétiquement modifiés (McKittrick, 2012). Ces dernières s'inscrivent dans un objectif sous-jacent de production agricole de masse, impliquant alors une standardisation et une simplification des pratiques agronomiques afin d'offrir aux

consommateurs des produits à faibles coûts (McKittrick, 2012). S'en suivit une diminution drastique des variétés de cultivars au sein des champs, ainsi qu'une pratique accrue de la monoculture.

Ce dernier modèle d'agriculture est donc classifié comme « industriel » en raison de l'application de principes de mécanisation associés à la production industrielle de biens marchands (Flachs, 2020). Il implique une surspécialisation des travailleurs agricoles, une recherche constante de profits et de croissance des rendements, l'influx de capitaux externes pour soutenir la production mécanisée et une amélioration des conditions de travail en contrepartie d'une réduction du contrôle des moyens de production auprès des travailleurs agricoles (Flachs, 2020, p. 1). Un élément particulièrement central de l'agriculture industrielle est aussi une intégration verticale des systèmes alimentaires, permettant ainsi une concentration accrue du pouvoir aux mains de grandes entreprises transnationales et multinationales sur l'ensemble de la chaîne de production (Flachs, 2020). Dans un contexte international marqué par la globalisation des systèmes alimentaires, le paradigme agro-industriel occasionne alors une déterritorialisation de l'agriculture en orientant cette dernière principalement vers une logique rentière axée sur « l'efficacité » par l'entremise de la production de cultures détenant une forte valeur d'export sur les marchés internationaux. Les conséquences socio-écologiques de ces modifications profondes des systèmes alimentaires traditionnels mondiaux seront présentées plus amplement dans la prochaine sous-section de ce chapitre.

Au Sud global, cette Révolution verte est souvent associée à une manifestation du néo-colonialisme provenant du Nord global (et plus particulièrement des États-Unis). Née de la philanthropie rockefellerienne et fordienne des années 1960, de même que des programmes d'aide au développement états-uniens, la Révolution verte annonce un tournant de l'histoire de la production agro-alimentaire et plus particulièrement céréalière des Suds grâce à l'introduction d'un modèle agricole axé sur l'industrialisation de la production (Patel, 2013). Ce dernier peut être illustré par la triade des grains améliorés, couplés avec l'utilisation massive de fertilisants et de l'irrigation. Perçue comme une solution miracle à la faim dans le monde, l'augmentation du rendement agricole de l'Amérique latine à l'Asie par l'entremise d'un emploi intensif de technologies phytogénétiques et phytosanitaires, entre autres, semblait annoncer un futur où les besoins

alimentaires de la population mondiale seraient comblés. La modification des pratiques agricoles des Suds, par l'entremise de l'abandon progressif des pratiques traditionnelles, visaient majoritairement à créer des cultures à rendements élevés grâce à la diminution du temps de maturation nécessaire et une augmentation de la productivité par hectare (Pingali, 2012). Ce bouleversement des pratiques a alors occasionné une augmentation de 12% à 13% de la quantité de nourriture disponible dans cette région du monde (Pingali, 2012, p. 12303).

Bien qu'entre 1950 et 1990 la production céréalière ait crû de 174%, cette augmentation de la production calorique n'a pas été synonyme d'une meilleure redistribution de ces calories, notamment en milieux ruraux (Patel, 2013). De même, elle ne s'est pas non plus traduite par une amélioration des revenus des paysan-ne-s, mais bien de ceux d'une poignée de multinationales dispersées au travers du système agro-alimentaire mondial (Olivier, 2021). En effet, faisant fi des savoirs traditionnels paysans, la Révolution verte se présente comme une entreprise fondée sur une conception universaliste des pratiques agricoles pour se concentrer principalement sur une agriculture aux visées exportatrices. Intrinsèquement liée aux intérêts états-unis dans un contexte de guerre froide, ladite révolution relevait fondamentalement du domaine politique, puisqu'elle devint l'outil par excellence de la propagation du modèle agro-industriel par l'entremise des pouvoirs étatiques locaux, tel qu'observé notamment au Mexique, en Inde et aux Philippines (Patel, 2013). L'agriculture y est perçue comme un outil de production de denrées marchandes, rendant l'agriculteur un simple acheteur d'intrants et de machinerie. Les savoirs traditionnellement et écologiquement adaptés des paysans sont retirés de l'équation au bénéfice d'une quête effrénée de la croissance et du profit. L'agriculture industrielle ne vise donc pas à produire de la nourriture, mais bien des biens de consommation marchands s'inscrivant dans une logique de rente. Cette vision productiviste de la nature et de l'agriculture implique alors des conséquences particulièrement importantes sur l'utilisation des ressources naturelles essentielles à la production agricole.

1.2. Conséquences environnementales

L'agriculture industrielle est identifiée depuis plusieurs années comme une cause majeure des bouleversements climatiques associés à l'Anthropocène. Effectivement, elle

est fortement liée aux émissions de certains gaz à effets de serre (GES) connus pour leur impact majeur sur les changements climatiques : le dioxyde de carbone (CO₂), l'oxyde nitreux (N₂O) et le méthane (CH₄) (Lin et al., 2011). Les sources d'émissions de CO₂ provenant de la pratique de l'agriculture industrielle sont notamment : la production de fertilisants azotés, la déforestation, l'utilisation importante d'énergies fossiles, les opérations associées à la chaîne de production (telles que l'emballage et le transport des marchandises) et l'élevage de bétail (Lin et al., 2011). Quant à la production de méthane, laquelle représente environ 35% de la production anthropique, celle-ci en partie associée à la gestion des fumiers et la méthanogenèse (Ravishankara et al., 2021 ; Lin et al., 2011). L'élevage en représente toutefois la source principale (Ravishankara et al., 2021). Finalement, la production d'oxyde nitreux est plus particulièrement associée à l'utilisation d'intrants azotés, la gestion des fumiers et leur utilisation (Lin et al., 2011). La production de ces GES représente environ 25% des émissions de nature anthropique (IPES Food, 2016).

Outre la production de gaz à effets de serre, l'uniformisation génétique associée à la pratique de monocultures occasionne aujourd'hui des impacts majeurs sur les agroécosystèmes, notamment en raison de la diminution de la résilience de ces derniers face à différents chocs (par exemple, les épidémies) (IPES Food, 2016). Cela peut d'ailleurs être lié à une résistance accrue des adventices et des insectes nuisibles aux pesticides (insecticides, herbicides et fongicides), impliquant la nécessité d'une augmentation de ces intrants chimiques pour soutenir la production industrielle agricole (IPES Food, 2016). D'ailleurs, l'augmentation de ces types de résistance est aussi associée aux cultivars génétiquement modifiés, tels que ceux utilisant le modèle *Roundup Ready* (IPES Food, 2016). Ce dernier est composé de l'utilisation conjointe de semences génétiquement modifiées et stériles (ce qui implique qu'elles ne peuvent être reproduites ou réutilisées par les agriculteur-trice-s) et de l'herbicide RoundUp, celui-ci étant non-sélectif et composé de glyphosate, développé par l'entreprise Monsanto. Ces semences étant résistantes au RoundUp, ce dernier est employé afin d'éliminer les adventices au champ. À noter que le modèle RoundUp Ready a été fortement publicisé en 2017, suite aux conclusions émises par un comité consultatif de la Cour pénale internationale dans le cadre du Tribunal international de Monsanto. Celle-ci avait notamment conclu que si le

crime d'écocide était inscrit au sein du droit international, les actions commises par Monsanto pourrait être jugées comme tel (Tribunal international de Monsanto, 2017).

Les pratiques associées à une production agricole industrielle sont intrinsèquement liées à une dégradation croissante des terres et une diminution de la résilience des agriculteurs face aux stress et aux chocs environnementaux (IPES Food, 2016). D'ailleurs, en 2015, la dégradation des terres agricoles était estimée à un taux de 12 millions d'hectares par année (IPES Food, 2016).

L'agriculture industrielle est aussi une cause de la pollution des nappes phréatiques et des eaux de surface. Par l'entremise de la pluie et de l'irrigation réalisée sur les champs, certains pesticides et nutriments hydrosolubles infiltrent des réserves d'eau souterraines (Angelo et Morris, 2013). De plus, le ruissellement agricole est une cause majeure de pollution des eaux de surface, puisqu'il occasionne un transfert de sédiments provenant des sols érodés par divers pesticides et engrais vers les cours d'eau. Un déversement de nutriments supérieur à la capacité d'absorption des cours d'eau mène à leur eutrophisation⁵ et une croissance des algues incontrôlée. Conséquemment, ce phénomène entraîne une diminution de la concentration d'oxygène dans l'eau, la rendant hypoxique (Angelo et Morris, 2013). Cela signifie que l'oxygène y est insuffisant pour les organismes vivants au sein de l'écosystème. Cela peut être exemplifié par la « zone morte » du golfe du Mexique s'étendant sur une superficie de plus de 22 000 km² (Angelo et Morris, 2013). La surutilisation d'intrants agricoles est donc intrinsèquement liée à la destruction d'écosystèmes marins et entraîne des coûts socio-économiques particulièrement élevés touchant les particuliers notamment par l'entremise de l'augmentation des coûts de l'eau potable et une diminution des zones de pêche (Parris, 2011).

Par le fait même, ces dernières conséquences occasionnent des effets néfastes dans la sphère sociale, impliquant par le fait même une diminution de la résilience des systèmes agro-alimentaires mondiaux. La résilience d'un système agro-alimentaire peut être définie comme : « [the] capacity over time of a food system and its units at multiple levels, to provide sufficient, appropriate and accessible food to all, in the face of various and even

⁵ L'eutrophisation peut être définie comme : « une succession de processus biologiques enclenchés en réponse à un apport excessif de nutriments [pouvant avoir comme effets principaux] des proliférations de producteurs primaires (plantes aquatiques, algues, cyanobactéries), des phénomènes de toxicité ou d'anoxie (absence d'oxygène) [et] des pertes de biodiversité (Pinay et al., 2018, p. 9).

unforeseen disturbances » (Tendall et al., 2015). Actuellement, il est possible de noter une diminution globale de la résilience des systèmes alimentaires mondiaux aux aléas écologiques, tels que les changements climatiques, l'érosion des sols, les inondations, les sécheresses et les épidémies, occasionnant des conséquences sociales et économiques majeures. Selon Rotz et Fraser (2015, p. 459), cela pourrait notamment être attribué à la faible diversité présente au sein d'un tel modèle de production alimentaire ; à la concentration spatiale de la production alimentaire souvent réalisée en monocultures et ayant le potentiel d'occasionner des chocs majeurs à l'international en cas de réduction de la production ; ainsi qu'à la faiblesse de l'autonomie des producteurs en raison de divers aléas économiques. Parmi ces derniers, il est possible de noter une augmentation des coûts de production n'étant pas en adéquation avec les prix de vente des aliments sur les marchés nationaux et internationaux, une augmentation de l'endettement chez les agriculteurs, ainsi qu'une réduction des acteurs œuvrant dans le domaine de la transformation et de la distribution des produits, occasionnant donc des limites importantes en matière de prise de décision indépendante au champ (Rotz et Fraser, 2015, p. 464).

Cette brève introduction à l'agriculture conventionnelle et à ses impacts socio-environnementaux au Nord comme aux Suds servira de base conceptuelle à l'analyse du secteur agricole palestinien dans la section subséquente. Grâce à une présentation succincte de certaines données quantitatives centrales à la compréhension des dynamiques de production alimentaire du proto-État, il sera possible de poser les jalons d'une analyse politico-écologique des freins au développement de son secteur agricole selon une logique rentière.

1.3. Contexte palestinien

Selon les données des derniers recensements agricoles menés par le ministère de l'agriculture palestinien, la production agricole nationale peut être subdivisée en trois types : cultures horticoles, cultures de légumes et cultures céréalières (PCBS, 2011). En Cisjordanie, presque la totalité de ces types de cultures est produite en monocultures : 94.2% pour les cultures céréalières, 90.6% pour les cultures de légumes et 87.9% dans le cas des cultures horticoles (PCBS, 2012). Quant à la Palestine dans son entièreté, les proportions demeurent similaires : 91.4% des cultures de légumes, 98.7% des cultures

céréalières et 90% des cultures horticoles sont réalisées en monocultures (PCBS, 2011). Cette tendance a d'ailleurs été maintenue, voire augmentée, selon les données du recensement agricole de 2021. Effectivement, 92.9% des cultures céréalières, 92.7% des cultures de légumes et 93.2% des exploitations horticoles sont réalisées en monocultures (PCBS, 2022).

Ces dernières données sont particulièrement importantes à souligner, puisque l'agriculture traditionnelle palestinienne est caractérisée par un niveau élevé d'agrobiodiversité, ce qui permet de dénoter une modification importante des pratiques agricoles sur le territoire (Teddell et al., 2019). Aujourd'hui, la majorité des espèces cultivées sont les poivrons, les concombres, les courgettes, les tomates, les amandes, les olives et les raisins, entre autres, en raison de leur valeur marchande supérieure, au détriment de divers types de légumineuses et de grains (Teddell et al., 2020). À l'exception de la production d'olives, ce déclin de diversité agricole est notamment dû à une diminution de l'agriculture à petite échelle, notamment en raison de la libéralisation économique et de l'occupation israélienne (Teddell et al., 2020). Or, il est intéressant de souligner que les cultures annuelles dominantes précédemment mentionnées sont caractérisées par leurs forts besoins en eau et en intrants, comparativement à plusieurs espèces vivaces autochtones, telles que les olives, lesquelles sont traditionnellement intégrées au sein de modèles de polycultures (p. e. olive-blé-raisin et olive-amande-figue-raisin) (Teddell et al., 2020).

Quant à la machinerie et à l'équipement agricole⁶, laquelle était employée dans 54% des exploitations agricoles en 2011 (sans distinction entre la bande de Gaza et la Cisjordanie, celle-ci était utilisée à forte majorité dans la production de végétaux (PCBS, 2011). Les fermes animalières ne représentaient que 2.3% des détenteurs de ces équipements, comparativement à 76.4% chez les producteurs de végétaux et 21.3% au sein de fermes mixtes (PCBS, 2011). L'import de celle-ci est toutefois relativement difficile et complexe, en raison de limites imposées par l'État d'Israël. En 2021, plusieurs différences peuvent être notées. D'une part, la proportion de fermes possédant de la machinerie et/ou

⁶ Le Bureau des statistiques palestinien définit la machinerie et l'équipement comme : « [...] all machinery, equipment and implements used as inputs to agricultural production. This includes everything from simple hand tools, such as a hoe, to complex machinery such as a combined harvester. However, the main interest centers on farm mechanization » (PCBS, 2022, p. 33).

de l'équipement était de 32.6%, soit une diminution de 21.4% (PCBS, 2022). D'autre part, la répartition de l'utilisation de la machinerie par type d'exploitation a changée : 50.5% pour la production végétale ; 16.5% pour la production animale ; et 33% pour la production mixte (PCBS, 2022).

Aussi, l'utilisation d'intrants agricoles est relativement répandue à l'échelle de la Palestine, plus particulièrement les engrais organiques. Ceux-ci sont employés au champ dans 61.8% des exploitations agricoles, comparativement à 26.4% pour les engrais chimiques (PCBS, 2011). Les pesticides sont utilisés dans la moitié (49.7%) des fermes en Cisjordanie comparativement à 18.4% des fermes utilisant des techniques de lutte intégrée contre les ravageurs (PCBS, 2012). La lutte intégrée contre les ravageurs est une méthode de gestion des ravageurs limitant l'utilisation de pesticides au champ. Elle peut être définie comme : « A holistic 'approach' or 'strategy' to combat plant pests and diseases using all available methods, while minimizing applications of chemical pesticides » (Stenberg, 2017). Elle comporte cinq composantes dont la résistance intrinsèque des plantes, offrant à ces dernières des méthodes de défense contre les pathogènes ; et la diversité botanique inter et intra-spécifique, soit l'agrobiodiversité au champ (Stenberg, 2017). Toutefois, l'utilisation accrue de méthodes agricoles conventionnelles par l'entremise de la production de cultivars à haute valeur marchande diminue fortement la diversité génétique au champ. Aussi, puisque l'agriculture palestinienne est aujourd'hui dominée par la monoculture, il est possible de noter une diminution de la diversité inter botanique, rendant alors la production vulnérable aux espèces nuisibles.

Ce contraste est important à souligner, puisqu'il comporte plusieurs implications quant aux types d'espèces cultivées et aux méthodes employées. Les données du recensement de 2021 démontrent toutefois une réduction particulièrement marquée de la quantité d'intrants organiques utilisée par les producteurs agricoles palestiniens : bien qu'environ 28.7% utilisaient des fertilisants chimiques, seuls 19.6% faisaient usage d'engrais organiques, soit une diminution de 42.2% depuis 2011 (PCBS, 2022). Toutefois, malgré le fait qu'aucune donnée n'a été publiée quant à l'emploi de pesticides, il est possible d'émettre l'hypothèse que la crise de la COVID-19 pourrait être une cause importante de la réduction de l'utilisation d'intrants dans le cadre des activités agricoles en raison de la diminution du pouvoir d'achat des ménages. En effet, l'année 2020 a été caractérisée par une diminution

de 11.3% du PIB palestinien, de même qu'une augmentation de la pauvreté et d'une diminution de la sécurité alimentaire. En 2021, le taux de chômage était de 26% en Cisjordanie et l'insécurité alimentaire a bondi de 9% à 23%, tandis que 36% de la population palestinienne était considérée sous le seuil de la pauvreté en 2022 (UNCTAD, 2022).

Environ 50% des agriculteurs cisjordaniens utilisaient des pesticides en 2010 pour une consommation totale de 502.7 tonnes réparties sur 123 types de pesticides, dont quatorze étant illégaux en raison de leurs impacts négatifs sur l'environnement et sur l'humain (PCBS, 2010). Un cercle vicieux peut ainsi être observé : les monocultures sont naturellement plus sensibles aux ravageurs, rendant leurs rendements dépendants de méthodes de phytoprotection beaucoup plus agressives (Stenberg, 2017). Or, il est aujourd'hui reconnu que bien que l'utilisation de pesticides puisse réduire à court terme la présence de ravageurs au champ, ces derniers développent tout de même une résistance à ces mêmes pesticides, réduisant donc leur efficacité.

Conséquemment, l'utilisation accrue de ces dernières est non seulement liée à une augmentation de la pollution des aquifères et de la contamination des sols, mais aussi à la création d'une dépendance des agriculteurs envers des méthodes coûteuses et non-pérennes pour assurer leurs rendements. Cela comporte des risques particulièrement importants pour le secteur agricole palestinien, puisque la détérioration des sols en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza est grandement liée à une utilisation excessive de pesticides et d'engrais chimiques, plus particulièrement dans les zones arides (44% du territoire cisjordanien) (UNEP, 2020). Globalement, le PNUE (Programme des Nations unies pour l'Environnement) estime que l'utilisation inadéquate d'intrants, tels que les pesticides et les engrais de synthèse, participe à une réduction de la productivité agricole, de la couverture végétale, de la biodiversité, ainsi qu'à une vulnérabilité accrue aux sécheresses et à la désertification (UNEP, 2020).

Finalement, malgré l'utilisation croissante de méthodes agricoles dites « modernes », le secteur agricole palestinien est caractérisé par la faiblesse de sa productivité comparativement à Israël. En effet, la CNUCED évalue celle-ci à 43% de la moyenne israélienne (UNCTAD, 2015). De même, les restrictions imposées par la puissance coloniale quant à l'accès à l'eau et aux intrants occasionnent une diminution

supplémentaire de la productivité agricole palestinienne (UNCTAD, 2015). Finalement, considérant que 63% des terres les plus fertiles du territoire palestinien sont sous contrôle israélien, la capacité d'augmenter l'intensivité et l'extensivité agricole dans une optique de développement selon une approche néo-libérale et industrielle est fortement limitée. Effectivement, contrairement à d'autres économies des Suds caractérisées par leur « sous-développement », certains théoriciens avancent plutôt que le cas de la Palestine devrait être différencié en raison de la nature délibérée des freins au développement du proto-État. La colonisation de la Palestine par Israël occasionnerait donc un « dé-développement » du premier, au détriment de l'autre.

Dans un tel contexte, il est possible de noter des limites majeures au développement du secteur agricole palestinien selon une logique industrielle. Malgré les objectifs stratégiques de l'Autorité palestinienne ciblant notamment l'augmentation de la production alimentaire, de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture palestinienne, plusieurs obstacles peuvent être identifiés, notamment l'accès à la terre, aux intrants et à l'eau (Ministère de l'Agriculture de la Palestine, 2016). De même, malgré le fait que l'Autorité palestinienne reconnaisse ces enjeux, un accent particulier de la *Stratégie nationale du secteur agricole 2017-2022* est mis sur une augmentation des surfaces irriguées, ainsi que de l'utilisation d'intrants, de fertilisants et de pesticides, par l'entremise de la réduction des coûts de ces derniers (Ministère de l'Agriculture de la Palestine, 2016).

Cependant, comme il le sera démontré dans le Chapitre 2, la capacité de l'Autorité palestinienne à réaliser ces objectifs est fortement réduite par les mesures coloniales israéliennes en place, limitant directement l'accès à l'eau et l'import d'intrants. Le régime socio-technique peut alors être caractérisé par sa difficulté de reproduction et donc de pérennisation. Son manque de productivité et de rentabilité occasionne une diminution constante de la part de l'agriculture au sein du développement du pays, malgré la nature fondamentalement traditionnelle de cette activité au sein de l'économie palestinienne. De même, le manque flagrant de résilience du système agro-alimentaire palestinien lors de la crise de la COVID-19 démontre l'incapacité de l'État palestinien d'assurer un accès aux technologies nécessaires à l'agriculture industrielle.

Toutefois, il demeure important de nuancer cette perspective, puisque les politiques publiques palestiniennes en matière de développement dénotent tout de même une certaine

adéquation avec les technologies, les sciences, le domaine de l'industrie et les préférences de consommateurs en Palestine. Il est alors possible d'affirmer que bien que le régime socio-technique conserve toujours sa place en tant que modèle dominant, ses problématiques internes permettent de remettre en question sa capacité à internaliser les chocs issus du paysage socio-technique sans risquer son implosion. Ainsi, l'étude de modèles alternatifs, tels que l'agroécologie, revêt une pertinence importante dans une optique de durabilité du secteur agricole palestinien. Conséquemment, la prochaine section visera à présenter l'agroécologie en tant que niche socio-technique ayant le potentiel d'augmenter la résilience du système alimentaire cisjordanien.

2. *Agroécologie*

L'agroécologie ne possède pas de définition consensuelle. En effet, elle est conçue comme un processus plutôt qu'un concept fixe et sa définition varie en fonction de l'approche choisie. Par exemple, dans sa perspective écologique la plus simplifiée, l'agroécologie rapporte à l'étude des écosystèmes sur la ferme quant à divers facteurs d'analyse, notamment la compétition et les cycles des nutriments (Hecht, 1995). Toutefois, selon une perspective socio-écologique de l'agroécologie, bien que les processus écologiques propres à l'agroécosystème conservent une importance particulière, ce dernier est aussi influencé par le contexte social dans lequel il évolue. Conséquemment, l'économie et l'accès aux terres agricoles, entre autres, peuvent occasionner de nombreuses externalités au champ et plus largement au sein des agroécosystèmes et des systèmes alimentaires (Hecht, 1995).

Cette dernière perspective de l'agroécologie propose donc une utilisation simultanée de plusieurs disciplines pour répondre aux enjeux agricoles et alimentaires dans un contexte de crise environnementale sous la forme d'une triade agronomie-écologie-développement rural. L'échelle d'étude de l'agroécologie se situe autant à la ferme qu'au sein du système agro-alimentaire dans le but de lier le contexte global dans lequel se situent les agriculteur-trice-s et leurs pratiques (Olivier, 2021). Cependant, contrairement à l'approche positiviste de la science, les paysan-ne-s et plus particulièrement leurs savoirs sont au cœur de la « discipline » agroécologique, puisqu'ils en représentent l'origine

fondamentale (Rosset et Altieri, 2017). L'agroécologie implique alors un dialogue entre savoirs scientifiques et autochtones, dans le but de formuler des principes généraux applicables aux réalités locales complexes et uniques (Rosset et Altieri, 2017).

Miguel Altieri a identifié six principes écologiques de l'agroécologie (Rosset et Altieri, 2017, p. 20) : 1. Le recyclage de la biomasse ; 2. Le renforcement des systèmes agricoles par l'augmentation de la biodiversité sur les terres cultivées ; 3. L'amélioration de la qualité des sols pour permettre des conditions favorables à la croissance des plantes cultivées ; 4. La réduction du gaspillage de ressources en énergie, en eau et en nutriments grâce l'agrobiodiversité, la régénération des sols et leur conservation ; 5. La diversification des espèces au sein de l'agroécosystème et ; 6. L'augmentation des synergies entre les différents éléments constitutifs de l'agroécosystème, dans le but de promouvoir les services écosystémiques.

Aussi, malgré l'importance accordée aux principes socio-économiques de l'agroécologie par certains groupes de la société civile, notamment *La Via Campesina*, ceux-ci ne sont que très peu mis de l'avant au sein de la littérature scientifique. Dumont et al. ont tout de même présenté sept principes socio-économiques de l'agroécologie applicables à l'échelle de la ferme et du système alimentaire (2021, p. 6) : 1. De bonnes conditions de vie et de travail pour les agriculteur-trice-s et paysan-ne-s ; 2. La présence de réseaux de solidarité et de mouvements sociaux ; 3. La reterritorialisation des systèmes alimentaires ; 4. La création et le partage de connaissances accessibles, notamment par l'entremise du transfert intergénérationnel et de l'apprentissage expérientiel ; 5. La gouvernance démocratique ; 6. L'autonomie des producteur-trice-s face au système agro-alimentaire et ; 7. La promotion des principes agroécologiques, tels que la souveraineté alimentaire.

Or, puisque l'agroécologie est un concept polysémique, il est important de noter que cette dernière vision coexiste avec une perspective ne remettant que très peu en question le modèle socio-économique (régime socio-technique) en place. C'est ce que Calame nomme l'*agroécologie faible* (Calame, 2016). Cette dernière peut être définie comme la réduction du concept au modèle d'exploitation. De même, les agents principaux de ce type d'agroécologie demeurent des spécialistes professionnalisés, ce qui n'inclue donc pas les paysans et leur expertise traditionnelle (Calame, 2016). Par conséquent, une place

prépondérante est accordée aux solutions propres à un modèle de transition au sein d'initiatives axées sur le développement technique et « d'outils de précision », plutôt que sur une modification en profondeur des dynamiques socio-économiques à l'œuvre (Calame, 2016, p. 93). Ainsi, contrairement à l'agroécologie traditionnelle, celle-ci n'est pas une niche visant la transformation du régime socio-technique, mais bien un outil permettant de maintenir le paradigme agro-industriel en place grâce à des techniques d'atténuation des externalités négatives de l'agriculture. Dès lors, il existe une différence notable entre cette définition et celle choisie dans le cadre de cette recherche, laquelle se base grandement sur les sept principes socio-économiques de l'agroécologie précédemment énoncés visant une modification profonde du système agro-alimentaire.

Dans le cadre de cette recherche, une conception profonde de l'agroécologie sera retenue, afin de déterminer son potentiel en tant que niche aux visées de transformation du régime socio-technique palestinien. Ainsi, nous adopterons la définition élaborée par Alain Olivier. Contrairement à l'agroécologie faible, elle met un accent particulier sur la résilience des agroécosystèmes et son volet politique axé sur la modification du régime socio-technique à des fins de justice sociale :

« [...] l'agroécologie est à la fois une discipline scientifique qui étudie les relations entre l'agriculture, l'écologie et la société ; un ensemble de pratiques qui vise l'atteinte d'un équilibre dynamique au sein des agroécosystèmes afin d'assurer leur soutenabilité et d'augmenter leur résilience ; et un mouvement social qui cherche à construire des systèmes agricoles et alimentaires plus justes pour l'ensemble de la société » (Olivier, 2021, p. 45).

Enfin, il est à noter que l'agroécologie comporte de nombreuses similitudes avec l'agriculture biologique. Bellon (2016) note que ces deux modèles possèdent certaines bases et pratiques communes, tout en se différenciant notamment par la nature fondamentalement radicale de l'agroécologie, laquelle a comme objectif principal de reconfigurer les systèmes alimentaires à des fins de souveraineté alimentaire. Par exemple, l'agriculture biologique comme l'agroécologie ont des fondements écologiques communs. Les deux modèles accordent une importance accrue à l'agrobiodiversité, la lutte intégrée contre les ravageurs et la lutte pour une transition (ou conversion, selon une perspective biologique) écologique des systèmes alimentaires (Bellon, 2016). Toutefois, l'agriculture

biologique demeure critiquée par les tenants de l'agroécologie, plus particulièrement quant à la substitution pratiquée par celle-ci en utilisant presque systématiquement des intrants biologiques, sans œuvrer pour une reconception des pratiques et ainsi une certaine autonomie des agroécosystèmes. Finalement, l'agroécologie ne possède pas de standards internationaux et n'est pas un modèle certifié par des acteurs institutionnels.

3. *L'agroécologie politique*

Gonzalez de Molina et al. (2020) définissent l'agroécologie politique comme l'application de l'écologie politique en contexte agroécologique. Toutefois, cette définition limitée du domaine ne clarifie que très peu ce qu'implique cette discipline. Il devient alors plus pertinent de se pencher sur la définition de l'écologie politique afin de mieux cerner son application dans le domaine de l'agroécologie. Dans le cadre de ce mémoire, l'« écologie politique » se veut être une traduction directe de « political ecology » en tant que discipline issue de la tradition anglo-saxonne. Cet élément se doit d'être noté, puisque l'écologie politique revêt une signification différente en France et donc en français : elle se rapporte plutôt à la politique de l'environnement (Benjaminsen et Svarstad, 2009).

Selon Benjaminsen et Svarstad (2009), l'écologie politique a pour but d'étudier l'environnement sous l'angle de l'économie politique et donc des rapports de pouvoir caractérisant les conflits liés à l'utilisation matérielle et symbolique des ressources naturelles. Conséquemment, l'analyse politico-écologique examine les changements socio-environnementaux par l'entremise de la compréhension des modes de construction de l'environnement par les groupes sociaux (González de Molina, 2013). L'écologie politique permet une compréhension accrue des dimensions socio-politiques des luttes sociales (et paysannes) en matière d'enjeux de production et de gestion des agroécosystèmes (Van der Ploeg, 2020).

L'écologie politique a aussi la particularité d'étudier les phénomènes locaux en fonction de leur positionnement au sein de phénomènes globaux selon une perspective politique normative, laquelle (dans son approche critique) vise une transformation libératrice des sociétés étudiés (Benjaminsen et Svarstad, 2009, p. 4). Dans son application à l'agroécologie, cela implique que la durabilité d'agroécosystèmes est étudiée en fonction

du métabolisme social local au sein d'une perspective nationale et/ou internationale. Elle permet ainsi de noter les limites et les opportunités afin de favoriser un élargissement de l'échelle d'application de l'agroécologie dans un contexte de lutte contre la crise climatique (Gonzalez de Molina, 2013, p. 2). Il s'agit donc d'analyser la rencontre des besoins d'une société donnée dans un contexte de conflits pouvant notamment être associés à des changements dans certains paramètres caractérisant l'état de l'(agro)environnement de cette société (p. ex. la qualité, la quantité et les variations des ressources ou des services écosystémiques rendus) (Gonzalez de Molina, 2013, p. 2).

González de Molina et al. (2020) identifient deux branches de l'agroécologie politique : sa conception en tant que discipline et en tant qu'idéologie. Pour commencer, l'idéologie représente les prémisses éthiques propres à l'agroécologie, selon laquelle nos systèmes alimentaires fondés sur l'agriculture industrielle se doivent d'être transformés afin de réduire leurs impacts néfastes sur le métabolisme social. Celui-ci renvoie aux mécanismes développés par les sociétés humaines afin de permettre les flux d'énergie, d'informations et des matériaux au sein de leur environnement et utilisées afin de réduire leur niveau de désordre interne (entropie) (Gonzalez de Molina et al., 2020). Il s'agit alors de rendre l'agroécologie le modèle dominant dans une optique de lutte contre la crise socio-climatique et, par le fait même, reterritorialiser les systèmes alimentaires mondiaux. L'agroécologie en tant que discipline, quant à elle, aurait pour but de « concevoir et de produire des actions, des institutions et des régulations visant à atteindre une durabilité agraire »⁷ (p. 2). Les institutions et les mouvements sociaux sont donc au cœur de la transition agroécologique en combinant les avancées de l'écologie politique aux expériences de mouvements agroécologiques dans le cadre de la réalisation de programmes spécifiques, tels que *La Via Campesina* (Gonzalez de Molina et al., 2020). Cette dernière est un mouvement altermondialiste représentant des regroupements de paysans et militant pour la création de politiques publiques favorisant l'agroécologie dans une optique de souveraineté alimentaire.

Dans cette perspective, les théoriciens de l'agroécologie politique proposent un cadre « cognitif » (idéologique) et institutionnel (politique) afin de favoriser l'essor d'une transition agroécologique (Gonzalez de Molina et al., 2020). Les principes normatifs

⁷ Traduction libre.

formant ce premier cadre sont : le biomimétisme, le « neuromimétisme » et « l'éthomimétisme » (p. 76). Le premier, à la base de nombreuses avancées dans le domaine de l'écologie, consiste à utiliser certaines composantes écologiques efficaces afin de les appliquer en contexte social dans une optique d'efficacité et de compatibilité avec le milieu naturel. Suivant une logique similaire, le « neuromimétisme », quant à lui, viserait plutôt à utiliser le cerveau en tant que modèle afin d'en copier les fonctions les plus pertinentes (Gonzalez de Molina et al., 2020). L'objectif serait ainsi de réaliser la plus grande quantité d'opérations à l'aide de la plus petite quantité de consommation d'énergie afin de créer de l'ordre, soit une réduction des externalités entropiques de la production alimentaire. Finalement, « l'éthomimétisme » aurait pour but de comprendre les fondements de l'évolution humaine et animale et plus particulièrement les modèles employés afin d'augmenter l'efficacité de la consommation de ressources en respectant les limites biophysiques de l'environnement (Gonzalez de Molina et al., 2020). Selon Gonzalez de Molina et al. (2020), cela pourrait être fait en apprenant des animaux et des communautés autochtones. Les auteurs avancent que ces principes normatifs représentent un moyen efficace d'analyser et, surtout, de créer des modèles institutionnels favorisant une transition agroécologique. Or, ceux-ci sont très théoriques et difficiles à appliquer en contextes paysans. Ceux-ci semblent plutôt réservés à l'étude scientifiques, et plus particulièrement dans l'optique de la création de modèles de développement. Cette perspective peut alors être caractérisée par son technocentrisme.

Pour Gonzalez de Molina et ses collaborateurs (2020), la transition agroécologique se devra de passer par un modèle de gestion collaborative des ressources naturelles (inspiré de la théorie des communs d'Elinor Ostrom). En utilisant les huit critères proposés par Ostrom (la définition claire des frontières du commun ; la congruité des coûts et des bénéfices associés à l'utilisation de la ressource ; la participation juste et équitable ; les mécanismes de contrôle ; la pratique de sanctions ; la résolution de conflits ; la reconnaissance des droits locaux ; et la territorialisation durable du modèle entrepreneurial), les auteurs identifient cinq effets agroécologiques associés à ce modèle (p. 79) :

- *L'effet de territorialisation* : En visant un équilibre au sein des agroécosystèmes, les paysans se doivent d'entretenir une connexion au territoire, laquelle est incompatible avec la mercantilisation du système alimentaire ;
- *L'effet d'autocontrôle* : La création d'une économie morale basée sur la coopération des membres réduit les risques de fraude et donc des coûts dédiés à l'application de mécanismes de contrôle ;
- *L'effet de confiance* : Les agriculteurs entretiennent des relations de confiance plus forte dans un modèle coopératif en partageant les responsabilités et les bénéfices associés à la pratique de l'agriculture ;
- *L'effet d'empowerment* : Le modèle collaboratif favoriserait le retour d'une identité paysanne forte détériorée par l'industrialisation de l'agriculture ;
- *L'effet de solidarité intergénérationnelle* : Le modèle coopératif favorise une stabilité des attentes quant à la pratique de l'agriculture grâce à la place prépondérante accordée à la communauté et à la participation commune aux activités. Cela pourrait ainsi favoriser une plus grande solidarité intergénérationnelle, puisque les pratiques viseraient à garantir aux générations futures la capacité de répondre à leurs besoins.

Cependant, bien que cette théorie présente des éléments intéressants, il est important de déterminer si cette dernière peut être mise en application dans une pluralité de contextes. Après tout, l'objectif central des auteurs est de présenter un cadre facilitant la transition agroécologique à l'échelle globale. Pour commencer, Gonzalez de Molina et ses collaborateurs prônent l'universalisation d'une conception de l'agroécologie fondée sur des principes normatifs restreints, tels que l'égalité, la coopération et la démocratie à l'échelle étatique. Bien que ces principes libéraux comportent des éléments de pertinence clairs dans plusieurs communautés mondiales, ils représentent tout de même des facteurs d'exclusion. Effectivement, il pourrait être argumenté qu'il s'agisse d'un idéal à atteindre. Or, dans le cadre d'une théorisation d'un modèle de transition fondé sur l'urgence d'une modification des pratiques agricoles, l'énonciation de principes utopiques ne revêt que très peu de pertinence pratique. Ainsi, bien que ce mémoire ne puisse se pencher plus amplement sur la question des impacts de la démocratie et de l'autoritarisme sur la

réalisation d'une transition socio-écologique, il demeure important de souligner quelques éléments de critique. Si la démocratie est essentielle à une transition agroécologique, quel niveau est nécessaire à atteindre pour en permettre la réussite ? Cette clarification est essentielle, puisque selon l'index de la démocratie présenté par *The Economist* en 2021, seuls 6.4% de la population mondiale vivait au sein d'un régime démocratique à part entière. 39.3% de la population mondiale vivait plutôt dans des démocraties imparfaites, 17.2% dans des régimes hybrides et 37.1% dans des régimes autoritaires (The Economist, 2021). De même, la proportion de démocraties à part entière et de démocraties imparfaites en 2021 a atteint son niveau le plus bas depuis la première étude menée par le périodique britannique en 2006 (The Economist, 2021). Si la démocratie à part entière, voire délibérative selon les auteurs, est un prérequis à la transition agroécologique, ses chances de succès en sont alors particulièrement réduites.

Aussi, un élément important de la proposition de Gonzalez de Molina (2013) et de Gonzalez de Molina et al. (2020) est qu'en raison de la centralité des États nations au sein du système international, l'agroécologie politique se doit d'être implémentée grâce à leur participation active dans le cadre de la transition. Par conséquent, bien que le rôle de la société civile par l'entremise des mouvements sociaux soit mis de l'avant, les profondes modifications institutionnelles nécessaires à une transition agroécologique se doivent de passer par une médiation politique dans le cadre de processus étatiques. Les auteurs n'exemplifient d'ailleurs leurs propos que grâce à un exemple en contexte démocratique dans lequel ils proposent une participation citoyenne par l'entremise d'alliances entre les mouvements sociaux et les partis politiques. De même, ils proposent la participation électorale comme vecteur de modifications institutionnelles. Or, en l'absence de stratégie en contexte non-démocratique, l'agroécologie politique se présente comme un outil de transition majoritairement réservé aux pays du Nord global.

Le cas de la Palestine démontre les limites de cette conception de l'agroécologie politique. Étant un proto-État naviguant au sein de dynamiques coloniales, le projet y serait théoriquement inapplicable. Or, l'agroécologie y gagne en popularité depuis plusieurs années. Cela démontre la pertinence de concevoir l'agroécologie politique de façon plus adaptée à des contextes pluriels où des modèles alternatifs sont employés par la base. L'étude de cas permettra donc d'analyser l'applicabilité de l'agroécologie politique dans

un contexte caractérisé par une rigidité institutionnelle à l'échelle étatique et donc de la nécessité d'emploi d'institutions informelles en tant qu'outil de transition et de lutte. Cette vision confronte celle de Gonzalez de Molina et al. (2020), laquelle oppose le phénomène de résistance (un phénomène réservé aux niches et ne détenant pas le pouvoir de modifier en profondeur un régime) à celui de la transition (réservé à un projet dans lequel intervient activement l'État démocratique). Selon la terminologie de Geels et Schot, Gonzalez de Molina et ses collaborateurs opposent ainsi une transition suivant les chemins de la reconfiguration (par l'entremise des niches) et de la transformation, dans lequel le régime socio-technique est modifié grâce à la pression du paysage socio-technique. Ainsi, l'agroécologie politique doit être comprise comme un outil visant à permettre la transformation du système alimentaire mondial. Il s'agit d'un modèle de gouvernance offrant certaines clefs dans une optique de déverrouillage et de facilitation d'une transformation paradigmatique à l'échelle du régime socio-technique. L'objectif est donc de permettre à l'agroécologie (niche) de devenir le paradigme dominant dans une optique de transition socio-écologique au sein de la sphère agricole, grâce à l'application de certains principes issus de la théorie des communs et de l'écologie politique.

Afin de permettre une gouvernance adéquate des agroécosystèmes au sein d'un modèle agroécologique, les auteurs ont élaboré la théorie des politiques agroécologiques, laquelle repose sur la théorie de l'entropie. Elle sera employée dans le cadre de ce mémoire, dans le but d'analyser la ferme agroécologique comme un espace de gouvernance dont les actions participent à la régulation de l'entropie causée par la colonisation israélienne de la Palestine.

3.1. L'entropie et la théorie des politiques agroécologiques

Dans son application à l'étude des sociétés humaines, l'entropie, un concept emprunté au deuxième principe de la thermodynamique, réfère à la mesure du désordre au sein d'un système donné (Georgescu-Roegen, 1995). Pour pouvoir démontrer la pertinence de l'utilisation de cette théorie dans le cadre d'une recherche portant sur la branche socio-politique de l'agroécologie, son application au sein des sciences humaines sera d'abord abordée, pour ensuite mieux analyser son apport au sein de l'agroécologie grâce au modèle théorique proposé par Gonzalez de Molina et al. (2020).

Le concept d'entropie en sciences humaines a pour but de faire part du processus naturel de l'échange d'énergie (ou de chaleur) et de sa dégradation au sein d'une société. Georgescu-Roegen analyse ce phénomène dans le cadre de l'impact de l'extractivisme. L'entropie étant une mesure du désordre, il y est analysé en tant que processus transformant une ressource ordonnée (dont l'entropie est basse) pouvant être utilisée par l'être humain, à la production de déchets (possédant une haute entropie), soit d'énergie dont la dispersion est réalisée de façon chaotique à l'échelle d'un système et ne pouvant alors plus être utilisée (Georgescu-Roegen, 1995). Cela s'inscrit dans la prolongation de l'analogie thermodynamique, laquelle note qu'un corps froid ne peut transférer de chaleur à un corps chaud. En d'autres termes, l'énergie extraite et utilisée (haute entropie) ne peut transférer de l'énergie, contrairement à l'énergie ordonnée (basse entropie). Georgescu-Roegen (1995) exemplifie ce phénomène par l'énergie contenue dans le charbon : ce dernier comporte une basse entropie en raison de la capacité des êtres humains à l'utiliser à des fins de création de chaleur. Toutefois, bien que l'énergie du morceau de charbon brûlé ne soit pas diminuée ou augmentée, la forme que prendra le morceau de charbon (poussière ou fumée, par exemple), ne pourra plus être utilisée par l'être humain puisqu'elle sera dissipée (chaotique) (Georgescu-Roegen, 1995).

En contexte social, suivant les thèses de Georgescu-Roegen, Odum et Bunker, l'importance de la gestion de l'énergie (ressources) permet de faire part des processus nécessaires à l'externalisation de haute entropie d'une société vers ses périphéries, impliquant une géographie de la gestion de l'entropie (Cederlöf, 2019). Dans une telle perspective, la basse entropie serait importée par le Nord global grâce à son extraction des périphéries, pour ensuite être exportée sous forme de haute entropie vers le Sud global. Ce type de structures dissipatives participe donc à des rapports inégaux entre les centres et les périphéries occasionnant le développement des premiers et la marginalisation des seconds (Cederlöf, 2019). Robert P. Clark (cité par Frank, 2006, p. 305) définit ces structures dissipatives comme :

« The ability of complex systems to transfer their entropic costs to other parts [of the system]... [We] lose sight of the fact that every system in the social order must be paid by someone, somewhere, sometime. This essential reality is hidden from our view because human beings

are very skillful at exporting the costs of their own behavior to others via dissipative structures [through which] dissipation of entropy occurs when one system has the will and the ability to force others to absorb the costs of its own growth and prosperity ».

Un exemple de ce processus pourrait être l'exportation des conséquences associées à un développement économique réalisé grâce à l'utilisation excessive d'énergies fossiles par le Nord global (Frank, 2006). Une majeure partie des ressources (énergie à basse entropie) nécessaires à ce développement fut importée des pays du Sud global sous forme de pétrole. Or, les conséquences écologiques inhérentes à ce développement ont été majoritairement exportées vers les pays de ce dernier groupe sous la forme de catastrophes naturelles, notamment (Frank, 2006). La haute entropie (par exemple : la pollution) générée par une surutilisation d'énergies non renouvelables et exportée vers les périphéries constitue alors une limite directe au développement économique et social de ces dernières, puisqu'elle augmente le niveau de désordre au sein de ces sociétés (Frank, 2006).

Dans le contexte de ce mémoire, où la Palestine pourrait être considérée comme une périphérie (peuple colonisé) et Israël comme un centre (puissance coloniale), le développement agricole israélien coûteux en eau et en intrants chimiques occasionne des conséquences écologiques majeures en Cisjordanie, notamment sous la forme de l'assèchement et de la pollution des eaux de surface et des aquifères. L'eutrophisation du Jourdain en raison de la concentration en nitrates issus d'une surutilisation d'engrais, la salinisation des aquifères et l'assèchement des puits sont aussi des formes d'externalisation d'une entropie interne israélienne. En effet, le développement agricole colonial est réalisé au détriment du secteur agricole palestinien, dans la mesure où l'eau douce puisée illégalement en territoires occupés (faible entropie) est importée en Israël pour ensuite être exportée sous forme de haute entropie (eau polluée).

La théorie de l'entropie est d'autant plus pertinente dans une analyse agroécologique, dans la mesure où elle permet de concevoir les interactions sociales en tant que « processus politico-écologiques » (Cederlöf, 2019, p. 78). Selon Cederlöf (2019), l'utilisation d'énergie (entropie) et le pouvoir interagissent entre eux et participent à la reproduction sociale. L'organisation nécessaire à cet échange d'énergie est nommée le *métabolisme social*, lequel peut être défini comme « the flow of energy, materials, and information that

are exchanged by a human society with its environment for forming, maintaining, and reconstructing the dissipative structures allowing it to keep as far away as possible from the state of equilibrium » (Gonzalez de Molina et al., 2021, p. 6). Dans la mesure où l'ordre d'un système provient d'une augmentation de l'entropie totale (à travers la consommation d'énergie ou d'information), les sociétés humaines se sont adaptées grâce à l'externalisation de leur haute entropie interne vers l'environnement (Gonzalez de Molina et al., 2020). Les relations entre une société et l'environnement ainsi qu'entre une société et une autre (centre et périphérie) sont donc inexorablement asymétriques.

3.1.1. La théorie des politiques agroécologiques

Entropie physique (métabolique)

Au sein de la théorie des politiques agroécologiques, trois dimensions de l'entropie sont retenues, soit physique, politique et sociale. Pour commencer, l'entropie physique ou métabolique est issue des échanges asymétriques entre la nature et les sociétés humaines. Cela implique que l'ordre au sein d'une société est réalisé grâce à l'utilisation d'énergie issue de l'environnement de celle-ci ou de l'importation d'énergie extraite d'une autre société (Gonzalez de Molina et al. 2020). L'augmentation de l'entropie physique est donc issue de la consommation d'énergie par des sociétés humaines sous forme de basse entropie et externalisée sous forme de haute entropie. Par conséquent, le niveau d'entropie d'une société est intrinsèquement lié au niveau d'asymétrie au sein des échanges entre celle-ci et son environnement (Gonzalez de Molina et al. 2020). Cette entropie peut être exemplifiée par les divers problèmes d'ordre écologique dont font face les sociétés humaines contemporaines, notamment les changements climatiques, la pollution des aquifères et des eaux de surface ou la perturbation du cycle des nutriments, entre autres.

Entropie sociale

L'entropie sociale correspond au niveau de désordre (ou de déstructuration) présent au sein d'une société donnée. Ce concept est basé sur celui d'entropie statistique de Boltzmann, lequel réfère au niveau de désordre associé à la communication entre les acteurs d'une société, dans l'optique où celle-ci ne serait construite que grâce à la

communication entre les acteurs (Gonzalez de Molina et al., 2020). Gonzalez de Molina et ses collaborateurs définissent l'entropie sociale comme : « the uncertainty of communication and is in reality an inverse measurement of information » (2020, p. 9).

Une haute entropie sociale n'implique pas le chaos au sein d'une société, mais bien l'absence de coopération entre les acteurs, dans la mesure où cette dernière est rendue possible par le partage d'information issu de la communication (Gonzalez de Molina et al., 2020). L'entropie sociale poussée à son paroxysme correspondrait donc à un état d'équilibre thermodynamique, soit le niveau le plus élevé de désordre possible au sein d'une société donnée. En d'autres mots, cela impliquerait la présence de divergences si élevées au sein des intérêts des membres d'une société qu'elles occasionneraient des réactions sociales violentes. Cette dégradation d'énergie sociale implique que cette dernière sera inutilisable à des fins de coopération. Ainsi, les groupes sociaux détiennent la capacité de produire individuellement et collectivement de la néguentropie (de l'ordre) grâce à diverses actions et pratiques permettant de créer un meilleur partage d'information. Dès lors, la coopération est la clef vers une diminution du désordre au sein d'une société, car elle permet de bâtir des structures dissipatives favorisant l'éloignement de l'équilibre thermodynamique. Par exemple, dans une optique de gestion des ressources (la terre, l'eau et la biodiversité...), les auteurs associent les communs à un modèle favorisant le niveau d'entropie sociale, politique et physique le plus faible, puisqu'ils impliquent une forte coopération entre acteurs (Gonzalez de Molina et al., 2020).

Les entropies physique et sociale entretiennent une « corrélation bidirectionnelle » et créent une entropie socio-écologique. Effectivement, pour réduire l'entropie sociale, une augmentation de l'entropie physique est nécessaire pour pallier les inégalités au sein du système et vice-versa. Cette dernière est contrôlée et minimisée par les institutions et les mécanismes institutionnels régulateurs, conférant alors à ces derniers un rôle néguentropique en raison de l'ordre qu'ils introduisent au sein du système (Gonzalez de Molina et al., 2020, p. 15).

Entropie politique ou institutionnelle

L'entropie politique s'exprime par le pouvoir politique de mettre en place ou non des mécanismes institutionnels ou régulateurs en tant que structures néguentropiques

permettant de détecter et de compenser l'entropie sociale et physique. L'entropie politique représente donc l'application du pouvoir politique. La production de ce type d'entropie peut être limitée par des modèles politiques favorisant une meilleure coopération, grâce au partage accru d'information. Elle joue alors le rôle de médiatrice de l'entropie sociale et physique en augmentant ou réduisant l'une ou l'autre de ces dernières. Or, dans un contexte de crise socio-écologique, la capacité des pouvoirs politiques à réduire l'entropie sociale par l'entremise de la création de structures dissipatives grâce à l'augmentation de l'entropie physique devient limitée, au risque d'en augmenter l'entropie sociale et politique du même coup. La régulation politique de l'entropie par l'augmentation de la coopération et de l'application de modèles décroissantistes, notamment l'agroécologie, devient alors essentielle. La décroissance implique une remise en question des objectifs de croissance économique continue nécessaires à la perdurance d'un modèle capitaliste. L'agroécologie pourrait représenter un moyen, afin de « remettre l'économie au service de l'être humain » et, par le fait même, renoncer à une logique productiviste et marchande au sein de l'agriculture (Abraham, 2019, p. 32). Il s'agit alors de réduire l'entropie physique causée par l'activité humaine, tout en augmentant les flux d'informations permettant une meilleure distribution des ressources au sein d'une société donnée, ainsi qu'une présence active de l'État dans la régulation. Les institutions jouent donc un double rôle, soit de gérer l'entropie physique et sociale, en plus de gérer leur propre entropie (politique) générée par leur rôle.

3.2. Pertinence et application

La pertinence de l'usage de cette théorie repose dans le cadre qu'elle offre pour analyser les conflits, les mouvements contestataires et la politique des agroécosystèmes. En effet, les sources principales d'entropie sociale étant les diverses formes que peut prendre l'iniquité sociale (système patriarcal, apartheid, etc.) en raison d'une distribution inégale des ressources, la résolution entropique ou néguentropique du conflit généré par l'iniquité varie en fonction de leur gestion par l'entremise des institutions (structures dissipatives) (Gonzalez de Molina et al., 2021, p. 16). De même, les mouvements contestataires ont le potentiel d'être une source d'entropie comme de négentropie (d'ordre), en fonction de

leur capacité à générer de l'ordre comme du chaos (González de Molina, 2021, p. 17). L'action collective y est alors perçue comme une force créatrice de structures régulatrices permettant de réduire l'entropie interne au système, grâce à sa modification générée par des mécanismes compensatoires. Ces derniers détiennent alors le rôle de réguler l'entropie sociale et politique grâce à des flux d'information et de coordination.

Dans le cadre de ce mémoire, l'attention sera principalement portée sur ces structures dissipatives, dans le but d'évaluer les impacts potentiels de leur reproduction et leur pérennité. Autrement dit, il s'agit de déterminer si la production agroécologique constitue une alternative soutenable dans une perspective de transition du système alimentaire en contexte de colonisation et d'autocratie. Bien que cette théorie identifie l'État comme un instrument essentiel à la transition agroécologique, cette recherche propose plutôt que dans le cadre de l'absence d'une souveraineté étatique palestinienne (impliquant une faible intégrité territoriale) la création d'institutions informelles pourrait permettre de réguler l'entropie occasionnée par la colonisation israélienne. En s'affranchissant de l'État en tant qu'objet d'analyse central à la transition, l'étude d'initiatives de gouvernances citoyennes permet une compréhension plus approfondie des dynamiques politiques intrinsèques à la pratique de l'agroécologie dans une optique de lutte politique et d'économie de résistance.

Ce dernier concept, aussi nommé en Palestine *Iqtisad al-sumud* ou *Iqtisad al-muqawama* provient originellement de la première Intifada, durant laquelle le peuple palestinien a utilisé le boycott des taxes et des produits israéliens comme moyen de résistance (Latte Abdallah, 2022). L'agriculture a d'ailleurs joué un rôle fondamental dans la création de ces économies alternatives, notamment par l'entremise de la création de « jardins de la victoire » communautaires ou domestiques. La promotion de l'économie sociale grâce à la création de systèmes économiques basés sur les échanges, de même que des projets axés sur les énergies renouvelables sont aussi des exemples de réappropriation communautaire de l'espace entrepreneurial à des fins sociales (Latte Abdallah, 2022). L'économie de résistance dans un contexte palestinien peut être définie comme suit : un mouvement citoyen œuvrant pour la création de structures politiques et économiques locales dans une optique de gouvernance horizontale et de souveraineté, selon une logique normative fondée sur des principes tels que le commerce équitable, les pratiques éco-

responsables et une réappropriation démocratique des ressources par la population (Latte Abdallah, 2022, p. 322).

4. Le potentiel agroécologique en contexte palestinien

Quelques recherches se sont penchées sur la création de potentielles structures agroécologiques en Palestine, dans le but de favoriser une augmentation de la résilience du secteur agricole (Teddell et al. 2019, 2020). À celles-ci s'ajoutent des analyses portant sur l'adaptation de la région méditerranéenne aux changements climatiques grâce à l'agroécologie (Aguilera et al., 2020 ; Padró et al., 2020). Au sein de ces recherches, il est possible de noter un dénominateur commun : une résilience accrue aux bouleversements climatiques dans la région est essentielle pour garantir la pérennité du secteur agricole en contexte méditerranéen et conséquemment palestinien. Cela passerait notamment par une modification des diètes vers un modèle plus traditionnel, l'utilisation accrue de techniques agronomiques comme l'intégration agriculture-élevage et de boucler les cycles biogéochimiques par l'entremise de méthodes agroécologiques (Padró et al., 2020). Dans la même veine, Teddell et al. (2019) avancent que la pratique de techniques traditionnelles en contexte palestinien pourrait favoriser une réduction de la dépendance envers l'irrigation dans un contexte de faible accès aux ressources hydriques. Conséquemment, cette section aura pour objectif de faire une brève revue de la littérature portant sur le potentiel de l'agroécologie en tant que vecteur de résilience écologique. Cela permettra d'introduire l'agroécologie en tant qu'alternative pertinente à l'agriculture industrielle dans un contexte de faible accès aux marchés israéliens et internationaux et de recherche d'une plus grande souveraineté alimentaire en Cisjordanie (le Chapitre 2 traitera de ces enjeux plus en profondeur sous l'angle de la dépossession).

D'abord, il est nécessaire de traiter brièvement du contexte climatique de la Palestine afin d'en identifier les conséquences principales au sein du secteur agricole. D'une part, à l'instar des autres pays formant le bassin méditerranéen, la Palestine possède deux saisons principales, soit un hiver pluvieux et un été chaud et sec (Teddell et al., 2019). De même, sa position au sein du bassin méditerranéen implique qu'elle se situe au sein d'un des espaces géographiques où l'agriculture est le plus à risque de souffrir des effets des

changements climatiques, notamment des sécheresses (Aguilera et al., 2020). La Palestine est aujourd'hui particulièrement vulnérable aux aléas climatiques, et plus particulièrement à la variabilité pluviométrique (Teddell et al., 2020).

Afin de contribuer à une plus grande résilience des agroécosystèmes palestiniens, dans lesquels se concentre une des plus grandes agrobiodiversités au monde, Teddell et al. (2020) proposent l'utilisation de diverses techniques agroécologiques traditionnelles, telles que les polycultures et les terrasses. Si la première détient le potentiel de favoriser une réduction de l'utilisation d'intrants, de même qu'une amélioration de la qualité des sols, la seconde pourrait limiter l'utilisation de techniques de labour et ainsi conserver une couverture du sol pour limiter les besoins en eau des cultures (Teddell et al., 2020).

La Palestine compte aussi parmi ses pratiques agricoles ancestrales le *ba'li*, soit un type d'agriculture pluviale impliquant des méthodes particulières de labour, de plantation et de stratégies de protection des cultures (Teddell et al., 2019). Celles-ci ont comme objectif d'exploiter l'humidité du sol sans utiliser de techniques d'irrigation, grâce à divers moyens, tels que les terrasses, dans le but de recueillir l'eau durant l'hiver (Teddell et al., 2019). Dans un contexte où les ressources en eau sont particulièrement difficiles d'accès dû à l'occupation israélienne, le système du *ba'li* pourrait représenter une structure agroécologique favorisant la résilience du secteur agricole palestinien. Effectivement, les résultats de l'étude de Teddell et al. (2019) portant sur les agroécosystèmes pluviaux dans le district de Salfit, situé au centre de la Cisjordanie, ont démontré que l'utilisation de méthodes traditionnelles d'agriculture pluviale a occasionné une augmentation de plus de 130% de la diversité des cultures sur le territoire depuis le début des restrictions d'accès aux ressources hydriques par les autorités israéliennes en 1950. Toutefois, des nuances sont de mise : bien que ce type d'agriculture pluviale soit moins coûteux et favorise une plus grande agrobiodiversité, les profits associés à l'exploitation agricole demeurent plus bas qu'au sein de modèles irrigués (Teddell et al., 2018).

En dehors des potentielles retombées positives associées à l'agroécologie dans le domaine de l'écologie et de l'agriculture, il est important de souligner les avantages apportés par cette alternative d'un point de vue socio-économique, plus particulièrement dans la création d'une économie de résistance. En effet, cette dernière s'inscrit directement dans la lignée des principes socio-politiques de l'agroécologie tels que proposés par

Dumont et al. (2021), notamment quant à l'importance de la souveraineté alimentaire, de la solidarité sociale et des mouvements sociaux, de la gouvernance démocratique et de l'autonomie des producteurs et productrices. Une gouvernance agroécologique possède une complémentarité intéressante avec une mouvance socio-économique et écologique en place dans le cadre d'une agrorésistance où la souveraineté alimentaire représente la première étape vers une souveraineté étatique (Latte Abdallah, 2022). Ce message est d'ailleurs porté par diverses organisations et regroupement d'agriculteurs palestiniens, tels que la corporation Adel, l'Arab Agronomists Association, l'ONG Manjala et le Palestinian Social Fund.

5. *Conclusion*

Ce premier chapitre a permis de jeter les bases conceptuelles nécessaires à l'étude du potentiel d'une transition agroécologique en Palestine. Grâce à la théorie de la perspective multi-niveaux, il a été possible de confronter l'agriculture industrielle, en tant que régime socio-technique, avec la niche agroécologique. Si la promotion de la première par l'AP vise principalement le développement économique du proto-État, la seconde vise une territorialisation du système alimentaire, de même que la pratique d'une agriculture durable et militante dans un contexte de colonisation directe. Ainsi, ce modèle œuvrant pour un chemin de transition axé sur la reconfiguration est intrinsèquement lié au concept d'économie de résistance.

La prémisse de la perspective multi-niveaux, dans sa conception fondamentale des transitions socio-techniques, sous-entend la capacité d'un système à être modifié sous le poids d'une pression sociale. Or, au sein d'un système truqué ayant retiré bon nombre des éléments clefs de l'agentivité d'un peuple, quelle place reste-t-il à la transition ? Ne serait-il pas plus pertinent de concevoir la niche (l'agroécologie) comme un moyen de résistance, plutôt qu'un moyen de transformation systémique ? Effectivement, bien que le modèle industriel soit aujourd'hui dominant en Palestine, il demeure tout de même caractérisé par une forte instabilité due aux restrictions draconiennes du régime colonial israélien œuvrant directement au dé-développement du secteur agricole palestinien. L'absence de résilience de ce système est donc causée par des chocs répétés provenant du paysage socio-technique.

Toutefois, bien que la présence de ces chocs pourrait être classifiée comme un vecteur de transition vers un nouveau régime socio-technique selon la théorie de Geels et Schot, les difficultés majeures caractérisant le développement et l'implantation d'innovations en territoires palestiniens laissent planer un doute important. L'agroécologie est présentement marginale en Palestine et ne semble pas réellement prétendre à œuvrer à la modification profonde du système agro-industriel en Palestine. Par conséquent, le prochain chapitre de ce mémoire visera à explorer divers types de dépossession limitant la pratique de l'agriculture industrielle et de l'agroécologie en Palestine. Les freins et les leviers de transition propres à cette niche socio-technique permettront ainsi de mieux cerner les limites dans lesquelles s'insère une transition en contexte colonial.

Chapitre 2 – La dépossession de la Palestine

Bien que l'agroécologie pourrait favoriser une territorialisation du système alimentaire palestinien et ainsi occasionner des avantages écologiques, politiques et économiques intéressants, différentes formes de dépossession imposées à la Palestine par Israël freinent cette transition. De même, les mesures coloniales israéliennes limitent directement la capacité des autorités locales à bâtir un modèle agricole axé sur les exportations, occasionnant alors une impasse en matière de développement du secteur agricole palestinien.

Ce chapitre a donc pour but de déterminer les limites de l'agriculture industrielle et d'identifier les défis associés à l'émergence de la niche agroécologique dans un contexte d'accumulation par la dépossession. Les impacts de quatre formes de dépossession vécues par le peuple palestinien seront évalués, soit la dépossession territoriale, hydrique, commerciale et de la main-d'œuvre. Il sera démontré que le potentiel de développement du secteur agricole palestinien est érodé par les contraintes imposées par la puissance coloniale visant expressément le dé-développement de l'économie agricole du proto-État. La pertinence de l'utilisation de l'agroécologie comme vecteur de transition en Palestine sera ainsi critiquée grâce au contexte politico-agraire dans lequel sa pratique s'inscrit. De cette façon, il sera possible d'identifier les fenêtres d'opportunité et les freins à cette transition en contexte colonial.

Grâce à ces axes d'analyse, les héritages politico-légaux des droits ottoman et britannique seront présentés afin de comprendre les fondements historiques des mécanismes de colonisation israélienne en matière de contrôle territorial. Par la suite, un survol historique de la gestion coloniale de l'eau par Israël en Palestine sera réalisé, sous le prisme de l'hydro-hégémonie et du concept de *violence lente* élaboré par Robert Nixon. Les freins aux importations et aux exportations en Palestine seront ensuite analysés afin d'apprécier les difficultés auxquelles fait face le secteur agricole du proto-État dans son développement. Finalement, les impacts de ces trois dernières formes de dépossession seront intégrés au sein de celle de la main-d'œuvre et de son rapport dans la création d'une dépolitisation et d'une dépendance économique profonde de la population palestinienne envers le régime colonial.

1. Accumulation par la dépossession

Développé par le géographe David Harvey, le concept d'accumulation par la dépossession (APD) est une application contemporaine du concept marxiste d'accumulation primitive. Harvey effectue un pont entre la théorie de Marx et de Rosa Luxemburg, tout en adaptant les enjeux de dépossession à un contexte caractérisé par la dominance internationale du néo-libéralisme. L'accumulation primitive peut être définie comme : « [...] the historical process of divorcing the producer from the means of production [and subsistence] and creates the two basic cases of capitalist society (capitalists and workers) » (Das, 2017, p. 591). Selon Marx, ce processus est à l'origine du capitalisme et les diverses formes de dépossession subséquentes seraient plutôt le résultat de la reproduction économique du système capitaliste afin d'assurer une croissance économique soutenue. Cet élément d'analyse est bonifié par l'apport de Luxemburg, laquelle met de l'avant l'importance de l'accumulation primitive au sein des dynamiques coloniales. Ainsi, elle avance l'idée que : « [...] advanced capitalism is “fully determined to undermine” the independence of non-capitalist formations in the periphery in a coercive manner “in order to gain possession of their means of production and labour power and to convert them into commodity buyers” » (Luxemburg citée par Das, 2017, p. 591).

La théorie de Harvey diverge de l'idée de Marx en proposant que la dépossession ne relève pas d'une étape initiale du capitalisme, mais constitue plutôt un processus continu. Par conséquent, afin d'éviter l'anachronisme, Harvey substitue l'APD au concept d'accumulation primitive. Selon l'auteur, celle-ci s'insère plutôt au sein des effets du néo-libéralisme et plus particulièrement dans la dynamique de redistribution de la richesse existante par l'entremise de transferts entre divers acteurs. La richesse ne serait donc pas créée de toute pièce, mais plutôt le résultat de transferts issus de processus de dévaluation grâce à des mécanismes d'APD pouvant notamment avoir lieu au sein des périphéries aux mains des centres économiques. Harvey (2004, p. 145) identifie plusieurs types de processus d'APD, tels que : 1) la dépossession territoriale de la paysannerie ; 2) l'enclosure des communs ; 3) l'élimination de formes de production et de consommation alternatives (notamment autochtones) ; 4) la monopolisation (p. ex. l'hégémonie de l'agro-industrie au détriment de l'agriculture familiale) ; 5) la privatisation des sociétés d'État et ; 6) l'esclavagisme moderne.

L'utilisation de cette lunette d'analyse dans le cadre de ce mémoire nécessite toutefois de nuancer certains éléments théoriques mis de l'avant par Harvey. Effectivement, il avance que l'APD s'articule au sein de processus économiques, plutôt qu'extra-économiques. Les populations n'y seraient pas expropriées par des formes de violence directe, mais plutôt par des moyens insidieux afin de les attirer, par l'entremise d'offres d'emploi promettant de meilleures conditions de vie, au sein d'un modèle industriel les dépossédant de leurs moyens de production (Das, 2017). Or, le cas de la Palestine démontre que l'APD se réalise autant par des processus économiques qu'extra-économiques, notamment par la violence directe. Conséquemment, la théorie de Harvey sera employée pour faire part des mécanismes d'accumulation par la dépossession grâce à des processus économiques et extra-économiques israéliens.

En outre, le contexte politico-colonial israélien s'insère très bien dans la théorie de l'APD, laquelle met en exergue le rôle prépondérant de l'État dans la reproduction économique permise par la dépossession. En effet, par l'entremise de politiques, de mesures et de lois discriminatoires, l'État d'Israël occupe un rôle central dans la dépossession et, par le fait même, l'accumulation possible de capital aux mains de capitalistes israéliens grâce à la prolétarianisation du peuple palestinien. Comme il le sera démontré dans les sections subséquentes, la dépossession des moyens de production agricoles prend plusieurs formes et incarne les facteurs limitant fondamentalement les chances de succès d'une transition agroécologique en Territoires occupés palestiniens. Le rôle du dé-développement de la Palestine comme vecteur d'accumulation de capital assurant une croissance économique continue sera donc explicité et exemplifié. Quatre types de dépossession seront abordés : la dépossession territoriale, la dépossession hydrique, la dépossession commerciale et la dépossession de la main d'œuvre.

2. Dépossession territoriale

La dépossession territoriale en Palestine est un phénomène s'articulant autour de processus légaux permis par une utilisation truquée des autorités israéliennes du droit foncier ottoman de 1858, de même que de certaines décisions juridiques émises sous le mandat britannique pour justifier la dépossession des terres ancestrales palestiniennes. L'accès à la terre, en tant que ressource productive essentielle à la pratique de

l'agroécologie, devient alors un axe d'analyse central à l'étude de son potentiel au sein d'une transition agroécologique en Palestine. Dans un contexte où les frontières sont caractérisées par leur forte porosité en raison de l'implantation illégale de colonies israéliennes, le cas de figure de la terre *mawat*, une classification ottomane de certaines terres inutilisées s'apparentant au concept européen de *terra nullius*, sera donc présentée pour illustrer cet enjeu. De même, la bantoustanisation du territoire palestinien, ainsi que le rôle de l'écoblanchiment au sein de ce processus seront analysés afin de faire part des implications concrètes de la dépossession territoriale.

2.1. L'héritage du droit ottoman

Le droit foncier israélien est fondé en partie sur le Code foncier ottoman (CFO) de 1858. Ce dernier occupe une importance décisive dans la question de l'accès aux terres ancestrales palestiniennes, en raison de l'introduction de l'obligation d'inscription des propriétés foncières au sein d'un registre administratif vers la fin de la période d'occupation ottomane (Kedar et al., 2018). La création d'un tel registre a posé les jalons d'un mécanisme de surveillance dont l'objectif principal était d'instaurer un régime de taxation à l'échelle individuelle, plutôt que communautaire. Toutefois, les nouvelles mesures légales comprises dans ce Code n'ont que très peu été mises en application en Palestine, laissant plutôt place aux coutumes foncières locales (Kedar et al., 2018). Il est donc estimé que seuls 5% des terres palestiniennes étaient enregistrées lors de la chute de l'Empire ottoman en 1918 (Kedar et al., 2018).

Cela peut notamment être expliqué du fait qu'une part importante de propriétaires palestiniens, craignant une augmentation du contrôle gouvernemental sur le territoire et de la taxation, ainsi qu'une conscription accrue, ont préféré vendre leurs propriétés à des *cheikh* locaux (Al-Salim, 2015). Ainsi, en l'absence de titres fonciers inscrits à leur nom dans le registre ottoman, ces familles palestiniennes ont été dépourvues de preuve d'occupation du territoire et, par le fait même, de droit légal de l'occuper.

De même, certaines populations palestiniennes, notamment les Bédouins, s'étaient fait accorder une reconnaissance particulière de leurs coutumes foncières traditionnelles, leur conférant alors une autonomie en matière d'accès à la propriété. Par exemple, dans le cas

des terres possédées par les élites tribales locales en territoires bédouins, la tradition impliquait une passation des terres à travers les générations grâce à la tradition orale, plutôt que par une déclaration légale réalisée par l'entremise de l'inscription au registre de l'administration impériale (Kedar et al., 2018).

À partir de 1948, l'utilisation du CFO a permis aux autorités de justifier la dépossession des terres palestiniennes en faisant recours à la classification ottomane *mawat*, laquelle représente une équivalence locale du concept européen de *terra nullius*. Ce dernier découle du vocable colonial européen se basant lui-même sur le concept romain de *res nullius* (une chose, une propriété ou un bien matériel sans maître) (Kedar et al., 2018). *Terra nullius* est donc un terme juridique signifiant l'absence de propriétaire légal, une terre exempte de droit de souveraineté (Yiftachel, 2018). Son utilisation a été particulièrement répandue durant la période coloniale européenne pour déposséder les populations autochtones de leurs terres ancestrales en retirant toute forme de légitimité aux systèmes fonciers traditionnels locaux (Kedar et al., 2018). En l'absence de reconnaissance d'une souveraineté des peuples autochtones sur une terre, la colonisation n'est alors plus une invasion, mais plutôt une simple occupation visant à peupler un territoire vide (Yiftachel, 2018).

Un parallèle avec cette doctrine peut être effectué avec la classification foncière ottomane issue du CFO et plus particulièrement son utilisation par les autorités israéliennes. Celle-ci comprend cinq types de terres : *mulk*, soit une terre entièrement possédée ; *mawqufa*, représentant les terres utilisées à des fins religieuses et communautaires ; *matruke*, à usage public et communautaire (incluant le pâturage du bétail) ; *miri*, soit les terres cultivables et représentant le type de terre le plus commun au sein de l'Empire ottoman ; et *mawat*, une terre vide, morte, désertée (Kedar et al., 2018 ; Forman et Kedar, 2003). La terre déclarée *mawat* est définie par l'article 6 du CFO comme une terre sans propriétaire, à une distance d'un village ou d'une ville supérieure à trente minutes de marche, soit environ 1.5 mille ou à un endroit où la voix d'un individu ne peut être entendue à partir de l'extrémité de la terre inhabitée (Kedar et al., 2018).

Selon le CFO une terre déclarée *mawat* peut être convertie en *miri* si elle est reprise à des fins agricoles, et ce gratuitement ou moyennant des frais administratifs dans le cas où l'individu prenant possession des terres n'avait pas demandé préalablement la permission

aux autorités. Pour ce faire, les possibilités établies par les autorités ottomanes étaient nombreuses : l'irrigation, la plantation d'arbres et de semis et la création de canaux hydriques, entre autres (Kedar et al., 2018, p. 60). Or, si une terre *miri* cesse d'être cultivée pendant plus de trois ans, elle sera directement convertie en *miri mahlul*, soit une terre cultivable étatique (Kedar et al., 2018).

Dans un contexte de colonisation israélienne, l'expulsion d'environ 750 000 Palestiniens en 1948 lors de la Nakba a donc occasionné une perte considérable des terres *miri* en raison de l'inoccupation des terres ancestrales des ménages expulsés. En outre, il est possible de noter une expansion de la quantité de terres classifiées *mawat* depuis le jugement de la Cour suprême *Israël vs. Badran* en 1962. Effectivement, trois doctrines centrales ont été institutionnalisées dans le cadre de ce jugement, lesquelles ont occasionné une réduction majeure des lieux habités par rapport auxquels la distance d'1.5 mille peut être calculée (Kedar et al., 2018 ; Forman, 2011) :

- Seuls les villes et les villages peuvent être considérés comme des endroits légitimes à partir desquels une mesure de la distance entre la terre et le lieu d'établissement peut être réalisée ;
- Seuls les lieux d'établissement créés avant 1858 et inscrits aux registres ottomans ou britanniques peuvent être considérés légitimes pour la mesure de la distance entre la terre cultivée et le lieu d'établissement ;
- Les Palestiniens dont les terres n'ont pas été enregistrées en 1921 (voir section 3.2.) lors de l'ordonnance britannique d'enregistrement perdent leur droit à occuper cette terre.

Ce jugement revêt une importance particulière, puisque sous l'administration ottomane, une terre *mawat* était une source d'expansion agricole. Elle garantissait le droit à une personne d'obtenir un titre de propriété grâce à sa cultivation. Or, l'arrêt *Israël vs. Badran* (1962), inspiré de l'interprétation restrictive britannique de la période du Mandat, a sanctionné que la seule méthode valable pour déclarer une terre *mawat* était par l'entremise de la mesure de distance (Forman, 2011). Ainsi, puisque ce même jugement a déclaré que le calcul de la distance d'1.5 mile ne pouvait être réalisé qu'à partir des terres

enregistrées aux registres ottomans en 1858, une quantité considérable de terres palestiniennes furent classifiées *mawat*. Forman (2011) note que la fin du 19^e siècle fut caractérisée par un développement majeur des régions rurales. Par le fait même, le fardeau de la preuve d'occupation territoriale légale fut imposé aux Palestiniens et la conversion de terres *mawat* en terres *miri mahlul* fut facilité, ce qui participa à l'intensification de la colonisation israélienne.

Ce jugement doit être compris dans le contexte de la judaïsation de la Galilée et de la peur de la capacité des Palestiniens à demander un titre de propriété après 10 ans de travail consécutifs sur une terre *miri*, grâce à l'article 78 du CFO (Forman, 2011). Ainsi, en plus de l'augmentation de la période de cultivation nécessaire des terres *miri*, la révision de l'article 78 a aussi occasionné la création d'une doctrine de la Cour suprême israélienne nommée la règle du 50 pour cent (Forman, 2011). Cette dernière est issue de l'interprétation israélienne du qualificatif de la « cultivation raisonnable » issue du CFO. Particulièrement restrictive, celle-ci a imposé une cultivation de 50% continue des terres occupées par les Palestiniens, sans considération pour le potentiel agricole de ces dernières (Forman, 2011). Sans la preuve de cette proportion, les droits d'acquisition n'étaient pas accordés aux propriétaires palestiniens et la terre pouvait être transférée à l'État israélien à des fins de colonisation.

2.2. L'héritage du mandat britannique

Élaboré par la Société des Nations en 1922, le mandat de l'administration de la Palestine, suite à la défaite de l'Empire ottoman durant la Première Guerre mondiale, fut confié par les Alliés à la Grande-Bretagne. Ainsi, les pouvoirs d'administration et de législation furent conférés afin « [d']assurer l'établissement du foyer national pour le peuple juif » (Société des Nations, 1922). Ce mandat fut maintenu jusqu'à la création de l'État d'Israël en 1948.

Il est possible de caractériser le mandat britannique en Palestine par son contrôle socio-spatial de l'espace colonisé grâce à l'institutionnalisation du système foncier et de la justification de l'implantation de colonies juives par l'entremise de l'utilisation du droit (Forman et Kedar, 2003). Effectivement, la colonisation juive des terres déclarées *mawat*,

par l'entremise de la non-reconnaissance des terres *matruke* utilisées sous forme de communs par les Palestiniens, relevait de l'objectif mandataire de création d'un foyer national juif (Forman et Kedar, 2003). Le mandat de la Société des Nations stipulait dans l'Article 6 : [...] l'Administration de la Palestine facilitera l'immigration juive dans des conditions convenables et de concert avec l'organisme juif mentionné à l'article 4, elle encouragera l'établissement intensif des Juifs sur les terres du pays, y compris les domaines de l'État [*matruke*] et les terres incultes inutilisées pour les services publics [*mawat*] (Société des Nations, 1922, p. 4).

Dès lors, la présence anglaise sur le territoire durant la période mandataire a favorisé l'implantation d'une jurisprudence et d'un cadre légal basés sur le principe de primauté du droit allant permettre la dépossession massive des populations autochtones durant et après la période mandataire. En outre, le « progrès » promu par l'autorité coloniale par l'entremise de l'importance accordée aux concepts de « développement » et de « modernité » représentait un justificatif moral important afin d'apporter les modifications nécessaires au contrôle du territoire et de la réorganisation politico-légale de la Palestine (Forman et Kedar, 2003, p. 495). La gestion traditionnelle locale du territoire y était donc perçue comme étant défailante et les Palestiniens comme un groupe ne détenant pas l'agentivité nécessaire à une organisation socio-politique assez stable pour assurer sa pérennité (Forman et Kedar, 2003).

Le changement des règles entourant la classification ottomane des terres déclarées *mawat* en est un exemple flagrant et particulièrement important dans l'étude des limites contemporaines d'accès à la terre. Effectivement, par l'entremise de l'amendement de la section 103 du CFO, l'administration britannique a imposé le consentement préalable des autorités quant à la conversion d'une terre *mawat* en terre *miri* (Kedar et al., 2018). Dès lors, contrairement au modèle ottoman sous lequel ce type de conversion se voulait être encouragé, dans le but de favoriser une augmentation des superficies cultivées en territoires palestiniens, le mandat britannique visait plutôt à encadrer l'utilisation des terres sans toutefois rendre explicite les conséquences associées au non-respect de cette clause (Kedar et al., 2018).

De même, malgré l'absence d'une jurisprudence permettant de justifier la dépossession de Palestiniens occupant une terre n'étant pas enregistrée officiellement, la section 103 b)

du Code foncier ottoman représente aujourd'hui une clause de droits acquis. Celle-ci stipule l'obligation de s'être inscrit au registre colonial au plus tard deux mois après la publication de cette clause dans la Gazette britannique sous peine de dépossession (Kedar et al., 2018) :

(b) Any person who has already cultivated such waste land without obtaining authorization shall notify the Registrar of the land registry within two months of the publication of this ordinance and apply for a title-deed.

Il est toutefois important de mentionner que les communautés rurales palestiniennes étaient en grande partie analphabètes, réduisant donc l'accessibilité de la lecture de la Gazette britannique (Forman et Kedar, 2003). Par conséquent, l'application de cette clause ne fut que très limitée et le droit des habitants à inscrire au registre la terre *mawat* ayant été convertie à des fins agricoles fut conservé officieusement durant le mandat britannique, même après l'échéance mentionnée à la section 103 b) (Forman et Kedar, 2003).

Or, ce flou juridique a permis aux autorités israéliennes nouvellement en place de statuer quant au droit à la dépossession rétroactive des Palestiniens n'ayant pas été inscrits au registre britannique. À ce propos, il est important de mentionner qu'au terme du Mandat britannique en 1948, seulement 20% du territoire fut enregistré officiellement, dont plus de 90% de ces terres se situant au sein du territoire israélien (Kedar et al., 2018). Conséquemment, environ 80% des terres palestiniennes, et donc des droits de propriété ancestraux des communautés palestiniennes, ne furent pas officiellement inscrits au registre, laissant place à de nombreux conflits fonciers.

Il est alors possible de noter que le mandat de la Société des Nations accordé à la Grande-Bretagne a permis au mouvement sioniste de justifier l'occupation du territoire par l'entremise de la conversion des terres *mawat* et *matruke* en colonies juives, impliquant l'absence d'une présence autochtone sur le territoire. Effectivement, la modification du droit foncier ottoman par les Britanniques en a permis un usage fondé sur la domination du peuple palestinien, de même que la dépossession massive subséquente une fois la période du mandat échu. L'État israélien a su instrumentaliser les principes juridiques ottomans, notamment grâce à l'utilisation des registres britanniques, lesquels n'incluaient à forte

majorité que le futur territoire israélien. Cette absence de contrôle territorial et frontalier représente un frein majeur au développement du secteur agricole palestinien, notamment en raison des difficultés associées à la pratique de l'agriculture, de même qu'à l'accès au crédit. Effectivement, en l'absence de collatéral, les producteurs palestiniens ne peuvent que très difficilement investir dans les intrants et la machinerie nécessaires à la création d'une ferme de taille et aux rendements industriels.

2.3. La bantoustanisation de la Palestine

Les impacts de la dépossession territoriale permise par les mécanismes légaux précédemment analysés s'ajoutent à ce que Farsakh (2005) nomme la « bantoustanisation » du territoire palestinien réalisé dans le cadre des Accords d'Oslo. Ce terme renvoie au système des Bantoustans lors du régime d'apartheid en Afrique du Sud. Ces Bantoustans furent créés pour assurer un approvisionnement constant en main-d'œuvre noire bon marché afin de garantir un développement économique des communautés blanches, tout en restreignant les individus noirs au sein d'enclaves ségréguées (Farsakh, 2005). Les communautés noires étaient totalement dépendantes des Blancs, puisque tout développement économique était limité artificiellement par l'autorité coloniale. Bien que ce modèle fût officiellement planifié à des fins économiques par les autorités sud-africaines blanches, les parallèles pouvant être effectués entre le modèle sud-africain et israélien en contexte palestinien sont flagrants. En effet, en ayant exproprié les Palestiniens de leurs terres afin de les forcer au sein d'un territoire circonscrit, les autorités israéliennes ont directement limité la pratique de l'agriculture palestinienne, soit un des vecteurs les plus importants de croissance économique de la Palestine. Ainsi, il fut plus facile pour la puissance coloniale d'intégrer la force de travail anciennement agricole au sein de son économie, afin qu'elle puisse participer à son développement tout en limitant celui de la Palestine (Heckl, 2022).

D'ailleurs, Farsakh (2005) avance que la bantoustanisation de la Palestine a été facilitée de cinq façons par les Accords d'Oslo et plus particulièrement de l'Accord intérimaire sur la Cisjordanie et la bande de Gaza (Oslo II). Pour commencer, cet accord a permis la division de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, prévoyait le retrait des forces israéliennes de la première, soit la fin de l'occupation directe, et du redéploiement dans la seconde, lui

donnant alors le droit de l'occuper en cas de nécessité (Farsakh, 2005). Ainsi, la bande de Gaza et la Cisjordanie ont pu être divisées à l'aide de deux frontières internes par Israël. La création de zones (A, B, C) a aussi participé à la bantoustanisation de la Palestine en faisant entrecouper la zone C avec les zones sous contrôle palestinien. La zone A, représentant 18% de la superficie de la Cisjordanie et étant administrée exclusivement par l'AP ; la zone B, soit environ 22% de la Cisjordanie où le domaine de la sécurité est géré conjointement avec les forces armées israéliennes, mais la gestion civile est réservée à l'AP ; et la zone C, comprenant une superficie de 60% de la Cisjordanie entièrement administrée par Israël (Beltrán et Kallis, 2018).

Farsakh (2005) note que cette disposition territoriale a permis à Israël de sous-diviser la Palestine en « réserves » par l'entremise de la création de quatre blocs territoriaux morcelés par des colonies (p. 138). De plus, les autorités palestiniennes ont reconnu, par l'entremise d'Oslo II, le contrôle israélien en terres palestiniennes, notamment en zone C et dans les espaces occupés en zone A et B. Dans le même ordre d'idées, le gouvernement palestinien a reconnu les colonies et leurs résidents en tant qu'entité sous la juridiction des autorités israéliennes, acceptant par le fait même la présence de colonies en Palestine (Farsakh, 2005).

La dépossession des terres implique nécessairement les domaines du commerce et de la main-d'œuvre, puisqu'elle occasionne une réduction des surfaces cultivées et donc la production alimentaire, ainsi qu'une augmentation du taux de chômage des travailleurs agricoles. Un exemple flagrant de ces dynamiques est ce que Matthew Vickery (2017) nomme « l'ultime humiliation de l'occupation » : en l'absence d'opportunités de travail au sein de leur communauté, les paysans expropriés de leurs terres ancestrales par Israël sont forcés, pour survivre, de travailler pour les nouveaux propriétaires israéliens s'en étant approprié. Ces cas sont nombreux : dans une étude publiée en 2011, 11% des Palestiniens employés dans des fermes situées dans les colonies israéliennes travaillaient des terres autrefois possédées par leur famille ou par des membres de leur famille rapprochée. La dépendance envers Israël est alors un phénomène créé de toute pièce dans une optique de contrôle de la population colonisée.

2.4. L'écoblanchiment de la dépossession territoriale

Il est aussi intéressant d'analyser la dépossession territoriale palestinienne sous le prisme de l'écoblanchiment. Effectivement, cette tactique employée notamment par l'entremise de la création de réserves fauniques ou d'espaces écologiques israéliens en territoires palestiniens fut adoptée dès les débuts de l'occupation. La pratique de l'agriculture biologique par les colons israéliens en Cisjordanie est un exemple intéressant de ce processus. Selon Kotef (2020), les fondements éthiques de l'agriculture biologique, soit l'écologie, le *care* et l'équité, participeraient à invisibiliser la violence de la colonisation israélienne en inscrivant cette dernière dans une entreprise perçue comme étant « juste » (Bellon, 2016). La pratique de l'agriculture palestinienne (impliquant dans certains cas l'utilisation d'intrants de synthèse) est alors décrite par certains colons pratiquant l'agriculture biologique comme un péché. Par exemple, dans son analyse de l'éthique de la violence dans le secteur de l'agriculture biologique israélienne, Kotef (2020) met en exergue le discours d'un producteur d'œufs reconnu en Israël pour la violence inouïe de son traitement des Palestiniens vivant à proximité de son exploitation : « This is the only place [Giv'ot Olam] in Judea and Samaria [the West Bank] that did not commit a sin toward the landscape, that did not injure the mountain; that did not commit a crime against the land... This place is one big act of kissing the land » (p. 256). Conséquemment, la dépossession territoriale par l'entremise de l'agriculture dite « verte » est justifiée grâce à un positionnement moral : les Israéliens seraient les seuls à pouvoir occuper et travailler la terre de façon respectueuse de l'environnement.

Cette vision s'insère d'ailleurs dans une dynamique nationaliste sioniste fondée sur une mythologie où la judaïté implique une connexion particulière au sol, justifiant ainsi la prétention à l'autochtonie exclusive en terres palestiniennes (Grosalik et al., 2021). Celle-ci est représentée par la figure emblématique du *halutz* (pionnier) aux origines bibliques (Near, 2011). Fondamentalement reliés au mouvement agricole sioniste, les *halutzim* sont les femmes et les hommes ayant immigré en Palestine entre 1904 et 1923 et ayant « apporté la civilisation » et le « progrès » là où la terre était « sauvage » et « primitive » grâce à la création de *kibboutzim* (coopératives coloniales) (Near, 2011, p. 144). L'action de cultiver la terre est donc perçue comme une des techniques d'occupation par excellence et un retour à la « terre promise » (*ibid.*, p. 147). De même, la pratique de l'agriculture est

intrinsèquement liée à la spiritualité de ces « pionniers ». En effet, elle permettait aux halutzim de cultiver une connexion fondamentale à la terre d'Israël, brisant alors le cycle de l'exil caractérisant l'histoire du peuple juif (Grosplik, 2021). Le halutz semble être l'archétype par excellence de la revendication de l'autochtonie juive par l'entremise du travail d'une terre déclarée vide (*terra nullius*) ou, dans le cas de l'exemple précédent, une terre mise à mal par une population autochtone irrespectueuse de l'environnement.

Cependant, il est intéressant de souligner que bon nombre d'agriculteurs biologiques israéliens en Cisjordanie se sont appropriés des pratiques traditionnelles palestiniennes, notamment la méthode du *ba'lī* (agriculture pluviale) apprise directement auprès de paysans (*fellahim*) (Grosplik, 2021). L'appropriation territoriale associée à l'utilisation de l'agriculture comme moyen de contrôle spatial est donc partiellement permise par le mimétisme colonial. En utilisant des techniques centenaires souvent apprises directement auprès de paysans autochtones, le colonisateur nourrit son discours ethno-nationaliste et facilite ainsi ses revendications d'autochtonie par l'entremise de la réussite des pratiques agricoles.

3. *Dépossession hydrique*

La dépossession hydrique représente un second frein à l'agriculture industrielle comme à l'agroécologie. Effectivement, une utilisation accrue de l'irrigation étant au centre des méthodes utilisées dans le modèle agricole conventionnel, l'analyse des enjeux inhérents au partage inéquitable des ressources hydriques en territoire cisjordanien est incontournable. De même, bien que l'agroécologie permette une réduction de la consommation d'eau par les producteurs et productrices, il demeure nécessaire d'exposer les contraintes systémiques propres au contexte palestinien occasionnant un stress hydrique majeur auprès de la population. Toutefois, avant de passer à une plus ample analyse du contexte politico-légal entourant la question de l'eau au sein du conflit israélo-palestinien, une brève présentation de la géographie de l'eau des territoires palestiniens se doit d'être réalisée. Celle-ci permettra d'identifier la base des enjeux géopolitiques associés au zonage du territoire favorisant une forte asymétrie en matière d'accès aux ressources hydriques. La Figure 10 illustre les trois aquifères de la Cisjordanie et leur division au sein du territoire.



Israeli vs. Palestinian Utilization of 'Shared' Aquifers (mcm/yr)*

Aquifer Basin	Annual Recharge	Israeli Water Use	Settlement Water Use	Palestinian Water Use	Total Water Use
Western	362	340	10	22	372
Northeastern	145	103	5	42	150
Eastern	172	40 from wells	50	54	144
Coastal Aquifer	250	260	0	0	260
- of which Gaza	55	0	5-10	110	120

Source: PASSIA, *Water - Special Bulletin*, p. 3.

Figure 10. Carte des aquifères (PASSIA, 2002).

Ces trois aquifères formant l'aquifère de montagne, sont soit partagés entre la Palestine et Israël dans les cas des aquifères occidental et nord-oriental ou entièrement sous le contrôle israélien en ce qui est question de l'aquifère oriental, en raison de son emplacement complet en zone C (Niksic et al. 2014). À la lecture de la carte, il est aussi possible de noter l'utilisation accrue des ressources hydriques par Israël et ses colonies en

Cisjordanie, dénotant non seulement une discrimination dans l'allocation de cette ressource, mais aussi une utilisation allant au-delà des capacités de recharge des aquifères. D'ailleurs ces dernières varient considérablement et les dispositions des Accords d'Oslo encadrent l'allocation d'eau réservée à Israël et à la Palestine (Zeitoun, 2008). Ayant le plus grand volume des quatre aquifères (incluant l'aquifère côtier dans la bande de Gaza), l'aquifère occidental détient une capacité de recharge estimée à 363 MMC d'eau par an. 340 MMC sont alloués à Israël et 22 MMC à la Palestine. L'aquifère nord-oriental, quant à lui, détient une capacité de recharge estimée à 145 MMC d'eau par an. 103 MMC sont alloués à Israël et 42 MMC à la Palestine. Finalement, l'aquifère oriental a le plus petit volume des quatre aquifères. Sa capacité de recharge est fortement contestée. 54 MMC sont alloués à la Palestine et 40 MMC à Israël. L'utilisation palestinienne du volume d'eau leur étant alloué s'exerce par l'entremise de l'exploitation de puits étatiques, agricoles (caractérisés par une faible capacité de pompage et traditionnellement possédés par des particuliers) et municipaux (Zeitoun, 2008).

Enfin, l'accès aux eaux de surface, plus particulièrement aux différents affluents du Jourdain, est aussi limité, tel que le démontre la figure 3. Effectivement, se retrouvant aussi en zone C, le contrôle exclusif israélien prive la population palestinienne de bénéficier de cette source majeure d'eau douce. Le système du Jourdain est composé de sept catégories de cours d'eau : les rivières Hasbani, Dan et Baniyas ; la partie supérieure de la rivière du Jourdain ; le Lac Tibérias (aussi appelé Mer de Galilée) ; la partie inférieure de la rivière du Jourdain ; la rivière Yarmouk ; la Mer morte ; ainsi que diverses rivières pérennes confluant vers le Jourdain (Zeitoun, 2008).



Utilization of the Shared Surface Waters of the Jordan River Basin - 2002 (mcm per year)

Exploited by Israel	From the Upper Jordan	130
	Diverted from Lake Tabarriya through the National Water Carrier	420
	Used in the Tabarriya Basin area	90
Exploited by Syria	From the Yarmouk River	160
Exploited by Jordan	From the Yarmouk River	90
	From the Zarka River and eastern valleys	200
	Transferred from Israel according to 1994 Peace Treaty (20 mcm from Jordan River and 10 mcm from desalinated water)	30
Exploited by Palestinians	Denied all access or utilization	0

Figure 11. Carte des eaux de surface (PASSIA, 2002)

La dépossession hydrique du peuple palestinien est donc intrinsèquement liée à la dépossession territoriale propre aux mécanismes de colonisation israéliens. Effectivement,

le contrôle de l'eau est un moyen puissant d'exercer une souveraineté sur un territoire, en raison de son rapport fondamental avec toute activité humaine. Dans une perspective économique, l'accaparement des ressources hydriques palestiniennes par l'État d'Israël à des fins d'extractivisme a permis d'assurer un développement sur des bases modernistes (McKee, 2022). Effectivement, la redirection de divers cours d'eau et le pompage des aquifères furent au centre des efforts de « modernisation » du territoire, dans le but d'en augmenter ses capacités productives (McKee, 2022). L'insécurité hydrique vécue en Palestine n'est donc pas due à un phénomène de rareté, mais bien à des problématiques d'accès issues de politiques coloniales délibérées. En effet, il est essentiel de réitérer qu'il ne manque pas d'eau en Palestine : la pluviométrie de Ramallah, la capitale de l'Autorité palestinienne, est supérieure à celle de la ville de Londres en Angleterre ou celle de Paris. Dès lors, la problématique de dépossession hydrique s'insère plutôt dans un cycle hydrosocial dans lequel les enjeux d'accès sont directement issus de politiques et d'interventions scientifiques visant le développement d'une nation au détriment d'une autre (McKee, 2022). Un cycle hydrosocial peut être défini, selon Linton et al. (2014), comme : « a socio-natural process by which water and society make and remake each other over space and time » (p. 175). La gestion de l'eau et, conséquemment, sa disposition, ont donc des effets directs sur l'organisation sociale d'un ou de groupes.

La dépossession du territoire et de l'eau douce se trouvant au sein de ses frontières a profondément modifié la géographie de la Palestine, ainsi que les rapports sociaux facilités par cette ressource. Effectivement, toutes les interventions coloniales en territoires palestiniens, de l'expansion de colonies aux refus d'émission de permis de construction à des fins de création de puits palestiniens, s'insèrent dans une « géométrie du pouvoir » venant entériner des disparités entre les résidents d'un même territoire (populations autochtones et colons israéliens) (Linton et Budds, 2014). Si les premiers se font imposer une conception marchande de l'eau, en raison de leur absence de contrôle territorial, les seconds se voient conférer un avantage par l'entremise d'une conception de l'eau en tant que bien commun. En effet, sur le territoire israélien, tout type d'eau, qu'elle provienne de la pluie, de cours d'eau ou d'aquifères, est légalement sous contrôle de l'État d'Israël, lui allouant alors le droit de gérer son utilisation en fonction des besoins de sa population (McKee, 2022). Ainsi, la population autochtone se voit imposée la mort lente de pratiques

permettant non seulement un développement économique, mais aussi une reproduction sociale.

Ces éléments ont été classifiés au sein de la littérature comme des conséquences de « l'hydro-hégémonie » israélienne. Cette dernière peut être définie comme : « [...] a "suite of power-related tactics and strategies" exercised by stronger riparian states to control water access, supply, and quality » (Rudolph et Kurian, 2022, p. 75). L'hydro-hégémonie comporte quatre composantes fondamentales : le contrôle géographique des sources d'eau ; le pouvoir « matériel », incluant la technologie, la puissance économique et militaire, de même que le support politique et économique de la communauté internationale ; le pouvoir de décision ; et le pouvoir « d'idéation » nécessaire à l'imposition d'un narratif grâce à l'utilisation de données et de discours (Rudolph et Kurian, 2022, p. 75). Par l'entremise de la création d'un système de gouvernance hydrique composé de lois et politiques, l'État d'Israël peut ainsi contrôler le niveau de sécurité hydrique des populations palestiniennes de la Cisjordanie et, conséquemment, leur niveau d'utilisation du territoire. Bien que la gouvernance de l'eau devrait être réalisée conjointement entre l'Autorité palestinienne et Israël par l'entremise du Comité conjoint israélo-palestinien de l'eau, l'hégémonie israélienne a permis à la puissance coloniale d'imposer son contrôle grâce à son droit de véto. Le discours joue aussi un rôle très important dans la justification de la mise en place de politiques restrictives d'accès à l'eau : en utilisant à son avantage la pénurie d'eau sur le territoire palestino-israélien, de même qu'en mettant l'accent sur les infrastructures défaillantes palestiniennes, il est possible pour Israël de jeter le blâme sur des facteurs d'ordres naturels et socio-politiques hors de son contrôle. Par le fait même, ces mécanismes de violence lente entraînent une réduction considérable de la pratique de l'agriculture, de la sécurité hydrique de milliers de Palestiniens et d'une destruction progressive d'agro-écosystèmes offrant de nombreux services écosystémiques, entre autres.

À la lumière de ces informations, les sous-sections suivantes traiteront des enjeux légaux limitant l'accès des Palestiniens aux ressources hydriques présentes sur leur territoire en brossant un portrait de la gestion de l'eau à l'aide des cas de la Guerre des Six jours et des Accords d'Oslo. Cette présentation historique posera les jalons de l'analyse de la violence lente commise par l'État israélien par l'entremise de la destruction

d'agroécosystèmes et, conséquemment, du mode de vie traditionnel de nombreux Palestiniens.

3.1. La Guerre des Six jours

La victoire de la Guerre de Six jour (1967) par le nouvel État d'Israël a permis à ce dernier de gagner le contrôle des ressources hydriques de la Cisjordanie, lesquelles demeurent toujours administrées à forte majorité par les autorités israéliennes (McKee et al. 2021). Ce contrôle exclusif de l'eau trouve ses origines dans l'Ordonnance militaire 92 du 15 août 1967, statuant :

This vests all powers defined in any Jordanian law dealing with water in the hands of an Israeli officer appointed by the Area Commander. This Israeli official-in-charge assumes full control over water resources. He has the right to authorise a given organisation to operate or establish a new water authority. He may control its methods of operation and appoint its head, etc. (Rabah et Fairweather, 1995).

Cela a permis à l'État d'Israël d'en limiter l'accès aux populations palestiniennes. En effet, la demande en eau de ces dernières a depuis plusieurs décennies dépassé les ressources mises à leur disposition par Israël et le faible accès à l'eau de surface a entériné la forte asymétrie entre les populations autochtones et israéliennes quant à la satisfaction de leurs besoins ménagers et agricoles en eau. Cette dépossession est donc fondamentalement politique. D'ailleurs, dès les débuts du mouvement sioniste en Europe, les ressources hydriques, notamment le Jourdain, le lac de la Houla, de même que le lac de Tibériade, furent identifiés comme marqueurs de délimitations territoriales dans le but de mieux s'approprier la Palestine (Nijim, 1990). Conséquemment, à l'issue de la Guerre des Six Jours, cette stratégie fut véhiculée par la vision de l'ancien premier ministre Menachem Begin, selon laquelle les Juifs auraient un droit inhérent à la terre et à ses ressources, dont l'eau en Cisjordanie (Nijim, 1990).

En plus de l'Ordonnance militaire 92, l'Ordonnance militaire 158 a permis à Israël de retirer le droit des Palestiniens à créer de nouvelles installations d'accès à l'eau sans l'obtention préalable de permis émis par les autorités israéliennes (Rabah et Fairweather, 1995) :

No person is allowed to establish or own or administer a water institution (any construction that is used to extract either surface or subterranean water resources or a processing plant) without a new official permit. It is permissible to deny an applicant a permit, revoke or amend a license, without giving any explanation. The appropriate authorities may search and confiscate any water resources for which no permit exists, even if the owner has not been convicted.

L'obtention de ces permis étant particulièrement difficile, voire impossible, la question de l'eau en Palestine est rapidement devenue un des enjeux les plus centraux de l'occupation. Aujourd'hui, devant l'impossibilité d'avoir accès à suffisamment d'eau, les populations palestiniennes se voient contraintes d'acheter à un prix oscillant, en 2017, entre quatre à dix dollars américains par mètre cube, l'eau pompée par la compagnie d'État Mekorot sur leur propre territoire (Amnesty International, 2017).

3.2. Les Accords d'Oslo

Les Accords d'Oslo (1993-1995) représentent aussi un pivot quant à la gestion des ressources hydriques en territoires occupés palestiniens, notamment en raison de la division de la Cisjordanie en zones administratives. Bien que l'article 40 d'Oslo II, signé en 1995, prévoit, entre autres, une gestion plus équitable (par le transfert des compétences en matière de gestion de l'eau sur les territoires administrés par l'AP) et durable des ressources hydriques, celui-ci est fortement critiqué pour son inefficacité (Beltrán et Kallis, 2018). Effectivement, malgré la création du Comité conjoint israélo-palestinien de l'eau dans le but de favoriser une gestion conjointe de l'eau sur le territoire cisjordanien et de la Bande de Gaza, le droit de véto d'Israël, le traitement quantitatif de l'eau et l'absence de prise en considération des contraintes écologiques associées à cette dernière sont identifiées comme des sources majeures de l'échec de ce comité. Les impacts de cette absence de coopération se traduisent notamment par une diminution de la part de l'agriculture dans la croissance du proto-État et par une dépendance de ce dernier envers Israël pour répondre à ces besoins en eau et en nourriture (Beltrán et Kallis, 2018).

De même, après la signature d'Oslo II, le Jourdain (soit une des sources d'eau de surface les plus importantes du territoire) est demeuré sous contrôle militaire israélien. Couplé au droit accordé au Comité conjoint israélo-palestinien de l'eau de déterminer des

quotas quant à la consommation d'eau provenant des puits palestiniens, cet accord a favorisé un contrôle accru d'Israël quant aux ressources hydriques et donc une diminution des ressources accordées aux populations palestiniennes (Beltrán et Kallis, 2018). Si Israël a vu sa consommation d'eau augmenter dans les sphères domestiques et agricoles depuis la signature d'Oslo II, celle de la Palestine a plutôt diminué de 20 hm³ par an depuis 1995 (Beltrán et Kallis, 2018). Par conséquent, pour pallier cet accès insuffisant à l'eau, l'Autorité palestinienne a dû se résoudre à acheter celle-ci d'Israël. Les conséquences subséquentes dans le domaine de l'agriculture ont eu un impact important sur la proportion de ce secteur au sein du PIB palestinien, laquelle représentait en 2017 2.8% du PIB, soit une baisse de 2% depuis 2012 et de 9.2% depuis 1995 (Marzin et al., 2019 ; Beltrán et Kallis, 2018).

3.3. Entre violence lente et dépossession

Selon Nixon, le concept de violence lente peut être défini comme un type de violence insidieuse caractérisé par sa nature progressive et étendue dans l'espace et dans le temps, plutôt qu'immédiate (Nixon, 2011). Ses impacts peuvent toutefois être majeurs : les changements climatiques, la pollution des aquifères et la déforestation. Un élément central de la violence lente est sa capacité à multiplier les types de menaces faisant violence à un groupe et érodant l'environnement de ce dernier (Nixon, 2011).

Lorsque ce concept est utilisé pour analyser le contexte israélo-palestinien en Cisjordanie, le cas de figure du pompage excessif des nappes phréatiques par Israël dans la Vallée du Jourdain, couplé aux changements climatiques dans le bassin méditerranéen, est un exemple particulièrement frappant de cette violence lente au sein du secteur agricole. Effectivement, en dépossédant les Palestiniens de la plus grande partie des ressources hydriques du territoire par l'entremise des ordonnances militaires 92 et 158, ainsi que des Accords d'Oslo, Israël a modifié les pratiques locales de gestion de l'eau. Le cas du village d'al-Auja en est un exemple particulièrement évocateur. Autrefois, son territoire était caractérisé par une production importante de bananes, d'agrumes et de légumes reconnus pour leur qualité à l'échelle de la Palestine (McKee, 2021). Cette production agricole lucrative était permise par les connaissances des agriculteurs du microclimat propre à la vallée. Les saisons marquaient une rotation importante des cultures et les activités agricoles

étaient supportées par la source (autrefois pérenne) du village (McKee, 2021). L'eau était autogérée grâce à un système s'apparentant au *musha'a* (pouvant se traduire par « commun »). Le terme *musha'a* se rapporte à un système de gestion territoriale. Les terres agricoles des villages étaient partagées proportionnellement à la capacité des habitants à la cultiver et ce droit de cultiver était hérité de père en fils (Patai, 1949). Cette gestion des terres agricoles a été fortement critiquée, notamment par les Britanniques, en raison du morcellement du territoire occasionné par celle-ci et donc de la faiblesse perçue de son efficacité. Au sein de ce système, l'eau était gratuite pour les familles ayant un titre de propriété et sa distribution par les autorités locales était transparente (McKee, 2021). Ce type de gestion est une caractéristique traditionnelle de la gestion de l'eau en Cisjordanie, où cette propriété commune était partagée sous forme d'un certain nombre de « tours » espacé entre six à huit jours d'intervalle de façon à la partager également en fonction de la proportion d'eau disponible (Brooks et al., 2020).

Dans un contexte où l'irrigation est essentielle à l'agriculture de la Vallée du Jourdain, le pompage excessif de la compagnie d'État israélienne Mekorot et l'absence de contrôle palestinien sur la gestion de cette ressource ont occasionné une diminution majeure des exploitations agricoles sur le territoire d'al-Auja (McKee, 2021). D'ailleurs, une forte proportion des agriculteurs palestiniens sont devenus des employés au sein d'exploitations agricoles israéliennes, en raison de la faiblesse croissante de la rentabilité de l'agriculture sans un accès suffisant à l'eau (McKee, 2021). Par l'entremise du contrôle du Jourdain et d'une utilisation excessive des ressources hydriques sous-terraines, Israël limite donc directement la pratique de l'agriculture palestinienne en tant qu'activité économique essentielle à la prospérité de nombreux villages, de même qu'à la sécurité alimentaire de leur population en Cisjordanie comme dans la Bande de Gaza. De même, l'État profite alors des connaissances agricoles et territoriales développées par les Palestiniens, facilitant ainsi le développement du secteur agricole israélien. Cette violence n'étant pas circonscrite dans une période historique spécifique, puisqu'elle n'a pas de fin, l'utilisation du concept de violence lente de Rob Nixon permet une analyse plus approfondie des dynamiques de déformation de l'espace habité par l'implantation de mécanismes de contrôle (Amira, 2021). Effectivement, Saeed Amira avance que la violence lente :

« [...] directs attention to the fact that violence can be an incremental process, which gradually permeates through dynamic spaces such as bodies, ecosystems, and natural resources. Slow violence is a debilitating mechanism that eventually deforms the spatial characteristics that made a place livable. This process yields ‘displacement without moving’ as it leaves people stranded in disposable ecosystems, which once have thrived. People stay in their places deprived of the ability to lead on previous lifestyles » (Amira, 2021, p. 5).

Une telle analyse inscrit la gestion israélienne des ressources hydriques dans des dynamiques de déstructuration violente limitant l’occupation du territoire par les populations palestiniennes et correspond à une atteinte directe au droit humain que représente l’accès suffisant à l’eau. Par conséquent, la compréhension des phénomènes associés aux rapports asymétriques de pouvoir au sein du conflit israélo-palestinien doit aller au-delà des limites à la prospérité économique pour mettre de l’avant les limites à la prospérité sociale et culturelle de la nation palestinienne. Effectivement, l’agriculture étant un élément central de l’identité et de la culture palestinienne, l’eau n’est pas uniquement garante de rendements agricoles, mais aussi de la pérennisation des savoir-faire et de la culture autochtones. De même, une gestion culturellement adéquate des ressources hydriques garantissait autrefois des conditions favorables au bien-être collectif en distribuant également l’eau.

4. Dépossession commerciale

La dépossession commerciale palestinienne s’articule autour de la dépossession des moyens permettant le mouvement des marchandises à l’intérieur et à l’extérieur de la Palestine. Bien que l’agroécologie ait pour objectif de territorialiser le système alimentaire local, l’étude des limites aux importations et aux exportations est essentielle. Elle permettra de démontrer les limites commerciales fondamentales au modèle agro-industriel, lequel est fondé sur une logique de rente axée sur l’exportation de la production, de même que pour souligner les difficultés d’accès aux intrants.

4.1. Contrôles frontaliers

Historiquement, les villes de Yafa (aujourd'hui Tel-Aviv) et de Haïfa détenaient un rôle central dans le développement de l'économie palestinienne pré-1948 grâce aux ports permettant l'exportation d'agrumes et la création de compagnies d'imports/exports et de transport maritime (UNCTAD, 2014). De même, Haïfa était un centre important, puisqu'elle était un point de jonction des différentes lignes de train palestiniennes. Or, après la conquête de la Palestine, l'accès aux routes traditionnelles de commerce local, régional et international fut coupé, participant alors au dé-développement des activités commerciales, de même que des activités agricoles (ces dernières étant intimement liées).

Les asymétries systémiques en matière de relations commerciales se sont entérinées, voire exacerbées, à partir de la signature de l'Accord de Paris, soit un des accords formant les Accords d'Oslo. Un de ses objectifs était de favoriser le développement du commerce palestinien et de réduire la dépendance commerciale de la Palestine envers Israël. Toutefois, certains articles centraux de cet accord, notamment en matière d'égalité d'accès aux points d'entrée et de sortie du territoire (article 13), n'ont pas été appliqués par la puissance coloniale (UNCTAD, 2014). La CNUCED (2014) évalue que l'économie palestinienne est devenue progressivement plus dépendante de l'économie israélienne, assujettissant ainsi ses rapports commerciaux aux politiques dictées par l'État d'Israël. Cette dépossession commerciale s'articule plus particulièrement autour des blocages systémiques imposés par Israël. Ces derniers sont : le régime de permis, caractérisé par Berda (2017) comme « le système de gestion d'une population la plus élaborée du monde moderne » et les politiques de fermeture (p. 15). Ces dernières sont des outils légaux permettant à l'État d'Israël de refuser la sortie des Palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, grâce à la menace de la violence (Berda, 2017).

Le régime de permis, quant à lui, a été instauré sur la période 1988-1991, en tant que mesure de prévention d'attaques terroristes palestiniennes (Farsakh, 2005 ; Berda, 2017). Il implique une obligation des Palestiniens de se munir d'un permis pour travailler ou pour se déplacer sur le territoire israélien. Les critères varient en fonction de l'état de sécurité évalué par les autorités israéliennes, mais s'articulent principalement autour de l'âge, de l'état matrimonial et de l'activité politique de la personne (en d'autres termes, un système

de profilage) (Agbahey et al., 2020). Conséquemment, le Registre populationnel y joue un rôle très important, puisqu'il permet une accumulation de données et de statistiques sur tous les citoyens palestiniens enregistrés et donc une quantité d'information considérable pour le Shin Bet (l'agence nationale de sécurité israélienne) (Berda, 2017). Nécessairement, ces permis, couplés aux politiques de fermeture de l'État d'Israël, tendent à avoir des effets pervers sur l'économie palestinienne, en raison des restrictions imposées sur les mouvements des personnes et des biens de consommation aux visées d'exportation et d'importation. Ce régime de permis a d'ailleurs été facilité par les Accords d'Oslo, lesquels ont habilité l'implantation de politiques d'échelle quant au contrôle des mouvements des Palestiniens en fonction de différents critères, tels que la proximité avec les Israéliens et la distribution démographique (Berda, 2017). Les conséquences quant à la capacité des Palestiniens à réaliser du commerce international, de même qu'à travailler en territoires israéliens sont considérables.

Effectivement, onze ans après la signature des Accords d'Oslo, Farsakh (2005) notait dans son analyse que bien qu'il ait été prévu que les Accords apporteraient un développement économique accru de la Palestine, celui-ci est demeuré dépendant de l'accès économique à Israël et donc à la capacité des entreprises et des travailleurs palestiniens à accéder au territoire. Nécessairement, les exportations ne purent devenir un moteur de développement, en raison de l'incapacité des Palestiniens à intégrer de façon suffisante l'économie globale et régionale (Farsakh, 2005). Cette tendance se maintient toujours aujourd'hui : la Palestine enregistre une des balances commerciales négatives les plus importantes au monde, s'élevant à 6 541 000 000\$ en 2021, soit de - 38.4% de son PIB (UNCTAD, 2021 ; Banque mondiale, 2023). Cette tendance s'est exacerbée en 2022 en atteignant une balance négative de 9 330 000 000\$, représentant -48.8% de son PIB (Banque mondiale, 2023).

Afin d'expliquer les causes systémiques de cette balance commerciale négative, il est nécessaire d'aborder les structures coloniales de contrôle créées par l'État d'Israël afin de réduire la capacité des Palestiniens à réaliser leurs activités commerciales à l'intérieur comme à l'extérieur de leur territoire. Effectivement, la bantoustanisation de la Palestine par l'entremise de l'enclavement de régions et de villes appartenant à différentes zones selon la classification des Accords d'Oslo, impose des frais supplémentaires aux

commerçants palestiniens. Dès lors, les étapes d'exportations et d'importations en provenance et en direction de la Cisjordanie seront présentées, afin d'en évaluer les conséquences au sein du secteur agricole.

Pour commencer, trois points d'entrée et de sortie principaux sont à la portée des commerçants palestiniens : les ports de Haïfa et d'Ashdod, ainsi que le pont King Hussein. Ce dernier est la seule frontière accessible directement en Palestine et connecte cette dernière à la Jordanie, facilitant donc l'accès au marché régional formé notamment du Liban, de l'Irak, de l'Arabie saoudite et de la Turquie (UNCTAD, 2014). Toutefois, depuis la Deuxième Intifada (2000), et ce malgré le fait que les Accords d'Oslo stipulent que le pont doit être géré conjointement par la Palestine et Israël, cette frontière est uniquement contrôlée par l'État colonial, lequel y impose des réglementations draconiennes en matière de contrôle et d'inspection de la marchandise. De plus, avec la construction du mur de séparation entre la Cisjordanie et Israël, ce dernier a instauré des points de passage commerciaux par lesquels les camions de marchandise se doivent de traverser pour atteindre les ports de Haïfa et d'Ashdod, en plus de devoir emprunter des routes alternatives réservées à l'usage palestinien (Banque mondiale, 2016). Il est à noter que 542 obstacles israéliens (murs de terre, points de contrôle, barrages routiers, etc.) se trouvent sur le territoire cisjordanien, dont 61 points de contrôle (en dehors des points de contrôle sur la Ligne verte), ce qui augmente le temps devant être alloué au déplacement des marchandises (Banque mondiale, 2016).

Dans les points de contrôle commerciaux, un système nommé « back-to-back » est appliqué, soit une série de procédures administratives lourdes en temps et en capital imposées aux Palestiniens déplaçant de la marchandise en dehors du territoire palestinien (UNCTAD, 2014). Ce système s'implémente de façon différente en fonction du point de sortie du territoire palestinien. Par exemple, tel qu'illustré par la figure 5, le *back-to-back* comporte sept étapes pour traverser le pont King Hussein (UNCTAD, 2014). D'abord, le commerçant est dans l'obligation d'obtenir une autorisation de passage de la part des autorités israéliennes pour déplacer sa marchandise, soit un processus pouvant prendre entre deux à cinq jours ouvrables. Les livreurs sont ensuite envoyés jusqu'à quatre heures à l'avance de l'heure d'ouverture du terminal, afin de réserver une place et ainsi limiter l'attente associée à une limite de dix camions de livraison sous vérification au sein du

terminal. Les camionneurs doivent ensuite passer par deux points de contrôle, avant de devoir décharger les palettes et passer l'inspection des documents d'export et la marchandise. Cette étape peut prendre entre deux à six heures. Les palettes doivent ensuite être transférées dans les camions d'un partenaire commercial jordanien pour finaliser le processus et ainsi permettre au partenaire d'entreprendre sa route vers la destination du ou des produit(s).

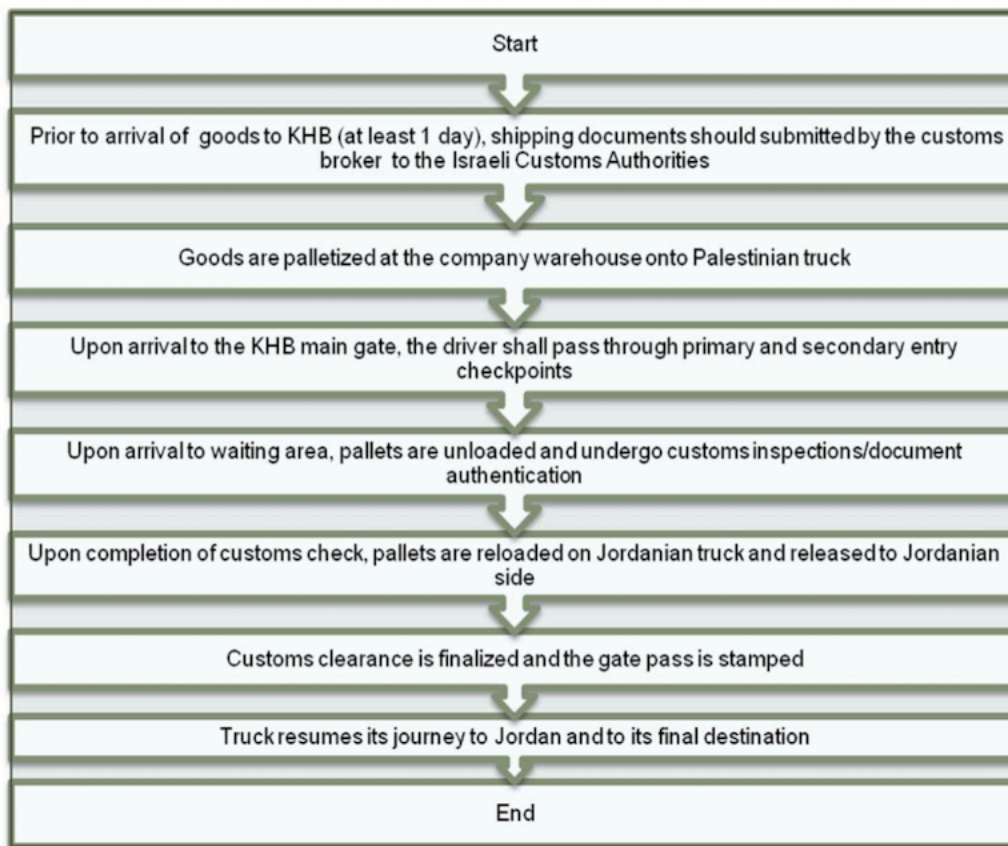


Figure 12. Étapes du système « back-to-back » au Pont King Hussein (UNCTAD, 2014)

Dans le cas des commerçants devant plutôt exporter leurs produits par voie maritime, ceux-ci doivent non seulement passer par un point de contrôle commercial et donc par les étapes du back-to-back, mais aussi par une autre procédure de vérification au port. Les palettes de marchandise doivent arriver au port 48h à 72h minimum avant le départ prévu de la marchandise et feront l'objet de vérifications supplémentaires propres aux exigences du pays d'exportation. Il est à noter que le processus de vérification est beaucoup plus

laborieux lors de la réception de marchandises importées en direction de la Palestine que lors de l'exportation de marchandises palestiniennes.

Dans une perspective de transport de produits agricoles, le *back-to-back* implique des risques importants de détérioration de la marchandise. Effectivement, les terminaux ne sont pas munis d'installations permettant la réfrigération des produits périssables. Ainsi, ces derniers sont à risque d'être endommagés par la chaleur (plus particulièrement durant l'été) et par leur mauvaise manipulation, entraînant alors une augmentation des coûts associés au transport des marchandises. Ces éléments ont participé à une diminution de la compétitivité des produits palestiniens au sein du marché international et régional. La Banque mondiale estimait qu'en 2015 les coûts annuels des restrictions de mouvement et d'accès imposées aux Palestiniens cisjordanien à environ 186 millions USD (Banque mondiale, 2016). La figure 6, élaborée par la CNUCED (2014), illustre les coûts en dollars américains et en shekels israéliens associés à l'exportation de produits par le pont King Hussein. À la lecture de ce dernier, il est possible d'apprécier les frais associés au traitement différencié subit par les compagnies exportatrices palestiniennes. Ceux-ci peuvent aller jusqu'à environ 18 200 shekels (environ 5 000 USD) sans compter les frais associés à la perte de marchandise due aux mauvaises conditions d'entreposage précédemment mentionnées. Les frais associés à ces procédures deviennent alors un frein aux exportations et aux importations palestiniennes et ainsi au modèle agro-industriel promu par l'AP.

Activity	Cost	
	\$	NIS
Queue for entrance		
Idle time**	400	1500
Transportations costs		
Transportation from West Bank to the KHB-Palestinian truck	400	1500
Transportation from the KHB to Aqaba by Jordanian truck	499	1870
Processing fees		
Off-loading/re-loading charges (cost per pallet)		
Exports	6	25
Imports	8	30
Large consignment (diverted to Sheikh Hussein crossing)***	2,666	10,000
Other fees		
Entry fees at the KHB (Israeli side)	60	225
Clearance fees at Jordanian side	106	400
Transit fees at Jordanian side	214 - 242	802 - 908
Handling and repacking at Aqaba	171 - 257	641 - 964
Service fees		
Fee for Jordanian customs broker	57 – 71	215 - 266
Fee for Israeli customs broker	133	500
Fees for Palestinian customs broker	Commission	Commission

* Costs/fees are according to various shipping companies and customs brokers, April 2012.

** Idle time represents time spent waiting overnight to reserve a place in the queue.

*** Cost includes customs escort and transportation.

Figure 13. Coûts associés aux procédures d'exportation, Pont King Hussein (UNCTAD, 2014)

La présentation des limites au développement de la Palestine par l'entremise de l'intensification des exportations démontre la difficulté de réduire la dépendance de la Palestine envers le marché israélien. Plus particulièrement, elle illustre les mécanismes de cloisonnement volontaire des Palestiniens par la puissance coloniale afin de conserver la Palestine dans un état d'assujettissement et ainsi mieux contrôler la population. En effet, en l'absence de la capacité des entreprises palestiniennes de trouver des débouchés intéressants pour leurs produits sur le marché international et régional, de même que dans un contexte de dépossession territoriale croissante, la capacité de l'économie palestinienne à se développer de façon pérenne et indépendante est freinée. Celle-ci n'est donc pas un contexte propice à un modèle d'agriculture industriel, puisqu'elle ne permet pas l'exportation de la production. Aussi, la Palestine ne contrôlant aucune frontière ou point d'entrée, les importations d'intrants nécessaires à la production agricole industrielle sont grandement réduites. Ainsi, la dépossession commerciale est une limitation majeure au développement, ainsi qu'au maintien du régime socio-technique.

4.2. Accès aux intrants

La question de l'accès aux intrants en territoires palestiniens occupe une place centrale dans une perspective néo-libérale de développement agricole. Effectivement, dans un contexte de compétition accrue entre les produits palestiniens et israéliens sur le marché cisjordanien, l'utilisation d'intrants, notamment d'azote, de potassium et de phosphore (communément appelé NPK) comporte des avantages non négligeables en matière de productivité par hectare. Or, les restrictions mises en place par l'État d'Israël sur les imports d'intrants agricoles en Palestine représentent une limite majeure à la pérennité d'une production agricole industrielle. Depuis des décennies, une liste de produits agricoles ayant le potentiel d'avoir une double utilité et pouvant être utilisé comme arme limite leur utilisation en Palestine (UNCTAD, 2015). Ces restrictions ont d'ailleurs connu une augmentation en 2002, lors de la Seconde Intifada, par l'entremise de la limitation de la concentration de certains ingrédients actifs au sein de divers fertilisants et intrants chimiques pouvant être importés en Palestine (UNCTAD, 2015). En 2008, les ingrédients actifs touchés par cette liste étaient, entre autres, le potassium, le phosphore et l'azote à une certaine concentration, de même que l'urée (un des engrais azotés les plus communément utilisés), de même que les nitrates de potassium (UNCTAD, 2015). Les agriculteurs se doivent donc d'utiliser des intrants suboptimaux dont les coûts sont plus élevés et impactant à la baisse leurs rendements.

Face à ces restrictions, les agriculteurs palestiniens voient leurs coûts de production augmenter et la rentabilité de leur exploitation agricole diminuer. La CNUCED estime que la productivité des exploitations agricoles palestiniennes a connu une réduction moyenne se situant entre 20% et 33% depuis ces restrictions à l'import (UNCTAD, 2015). Cela peut être expliqué notamment par le fait que les limites à la concentration en ingrédients actifs des fertilisants solides composés de NPK sont réduites à un ratio 13-13-13, plutôt que le ratio standard de 20-20-20 (UNCTAD, 2015). Cela implique que la quantité nécessaire de fertilisants se doit d'être augmentée pour atteindre un résultat similaire. Toutefois, l'application accrue d'engrais dans le sol occasionne des conséquences négatives quant à la santé de celui-ci, puisque sa qualité se voit réduite et sa salinité augmentée. Par le fait même, les coûts associés aux restrictions à l'importation

d'intrants en Palestine étaient estimés, en 2015, à 142 millions USD par an (UNCTAD, 2015).

Il est aussi important de mentionner l'impact délétère que risque d'occasionner l'augmentation des prix des engrais sur le marché mondial sur la viabilité financière de l'agriculture industrielle et la sécurité alimentaire. Effectivement, les prix des engrais azotés ont connu une hausse importante durant l'année 2021, plus particulièrement le prix de l'urée, lequel a triplé en l'espace de 12 mois en passant de 245 USD la tonne à 901 USD la tonne (FAO, 2022). Il en va de même pour les engrais phosphatés, lesquels sont liés à l'augmentation des prix des composants azotés nécessaires à leur production (FAO, 2022). Face à une incertitude marquée au sein du marché international d'engrais, couplée à celle associée aux impacts de la colonisation israélienne, les prix des aliments palestiniens risquent de connaître une augmentation encore plus importante. Bien que cette tendance soit observée ailleurs dans le monde, le contexte israélo-palestinien caractérisé par le dumping de produits alimentaires sur le marché palestinien, de même que la réduction de la productivité par hectare des exploitations palestiniennes, risquent de réduire encore plus la rentabilité des activités agricoles en Palestine.

L'augmentation de l'usage de semences hybrides coûteuses et peu adaptées aux conditions pédoclimatiques locales et requérant davantage d'engrais chimiques pour permettre un rendement optimal est aussi un enjeu important. Une étude de cas réalisée dans le village de Wādī Fūkīn en banlieue de Bethléem a soulevé une réduction de la fertilité des sols et une augmentation de la pollution des nappes phréatiques associées à une utilisation accrue de pesticides (De Donato, 2019). De même, en raison du code foncier précédemment abordé, cette réduction de la productivité du sol est aggravée par sa surutilisation notamment due à l'incapacité des producteurs à laisser leur terre en friche, en raison des risques d'expropriation (De Donato, 2019). De même, certains agriculteurs notent la difficulté de modifier leurs pratiques agricoles afin de se détacher du paradigme agro-industriel. La nécessité de traiter préalablement le sol pour augmenter sa fertilité et pour gérer la présence d'espèces nuisibles causée par l'utilisation de méthodes de phytoprotection chimique impliquerait effectivement une période d'inactivité, laquelle les mettrait à risque de se faire exproprier (De Donato, 2019).

Dans un tel contexte, l'accès aux intrants, tels que les semences, les engrais et les pesticides, devient un instrument de contrôle colonial renforçant la dépendance de la Palestine envers Israël quant aux instruments de son propre développement. Conséquemment, l'atteinte du troisième objectif du Plan stratégique national de développement du secteur agricole de l'AP (2017-2022) qui vise l'augmentation de la production, de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole semble peu probable (Autorité palestinienne, 2017). Effectivement, un élément central de cet objectif porte sur l'accroissement de l'intensivité et de l'extensivité des pratiques agricoles à l'aide d'une utilisation accrue d'intrants. Or, malgré la capacité du ministère de l'Agriculture palestinien d'octroyer un certain nombre de permis spéciaux permettant l'import d'intrants aux ingrédients actifs prohibés par Israël par l'entremise de la *Loi sur le contrôle des exportations*, le processus d'obtention de ces intrants est caractérisé par de nombreux délais (Autorité palestinienne, 2017 ; UNCTAD, 2015). Dès lors, certains pivots de développement identifiés par le ministère de l'agriculture, notamment la promotion des investissements par l'entremise de partenariats public-privé visant l'augmentation de l'emploi de méthodes agro-industrielles, semblent fortement limités dans leur portée (Autorité palestinienne, 2017).

De même, la cinquième priorité portant sur l'objectif stratégique précédemment énoncé met un accent particulier sur l'importance de la réduction des coûts des intrants : « 5. Develop initiatives and national policies to reduce cost of production inputs, especially prices of fodders, fertilizers and pesticides » (Autorité palestinienne, 2017). Cependant, le contrôle des importations par Israël encourage la surenchère des prix des intrants et la présence d'intrants à la composition douteuse sur le marché palestinien. Malgré l'identification de la nécessité d'augmenter les contrôles frontaliers visant à réduire la quantité d'intrants suboptimaux, le gouvernement palestinien n'a pas noté le rôle joué par les monopoles contrôlés par de grands commerçants, lesquels participent à l'augmentation des prix et de la précarité financière des agriculteurs (Autorité palestinienne, 2017 ; Marzin et al., 2019). En effet, une étude portant sur l'agriculture à petite échelle en Palestine menée par le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) a mis en exergue que ces commerçants utilisent leur monopole pour dicter les termes de paiements (Marzin et al., 2019). Ces derniers sont caractérisés par la vente

d'intrants à crédit, rendant les producteurs dépendants d'une récolte favorable pour rembourser cette dette (Marzin et al., 2019). Or, les intrants vendus par ces acteurs sont reconnus pour leur piètre qualité et, par conséquent, leur impact négatif sur la productivité par hectare, la qualité des aliments produits et sur les profits réalisés par les agriculteurs (Marzin et al, 2019). Ces intrants deviennent alors un piège, entraînant de nombreux producteurs agricoles dans une spirale d'endettement.

Dès lors, malgré plusieurs avantages associés à l'utilisation d'intrants en contexte agricole, la colonisation israélienne limite fortement les potentielles retombées positives d'un accroissement de l'utilisation de ceux-ci en Palestine. Sans avancer que l'utilisation de semences hybrides, de pesticides ou d'engrais de synthèse soit inutile, il est toutefois possible d'affirmer que les coûts socio-environnementaux ne parviennent pas à être amortis par le gouvernement palestinien.

5. Dépossession de la main-d'œuvre

La dépossession de la main-d'œuvre en Palestine, quant à elle, est fondamentalement liée à la dépeuplement du peuple palestinien. En retirant les moyens de production des populations agricoles, plus particulièrement la terre et l'eau, une masse de travailleurs s'est ainsi retrouvée au chômage. Toutefois, l'État palestinien étant incapable d'intégrer ces agriculteurs au marché du travail interne, lesquels représentaient dans les années 1990 un quart des travailleurs, l'économie cisjordanienne est caractérisée par un taux de chômage évalué à 26% en 2022, touchant plus particulièrement les communautés rurales (Hackl, 2022 ; UNCTAD, 2022). Effectivement, étant les premiers touchés par l'accaparement des terres agricoles par les colons israéliens ou par les politiques d'annexion du territoire dans le cadre de la création ou de l'expansion de colonies israéliennes, les travailleurs agricoles autrefois propriétaires de leurs exploitations se transforment progressivement en masse prolétaire. La colonisation israélienne se présente donc comme une stratégie d'obtention de main-d'œuvre bon marché, dans laquelle la dépossession des terres agricoles est un moyen particulièrement efficace pour augmenter la masse de chômeurs prêts à travailler au sein du marché israélien et plus particulièrement au sein des mêmes colonies à l'origine de leur dépossession (Vickery, 2017).

Selon Hackl (2022), ce type de dépossession comporte cinq facettes « insidieuses » : légale, sociale, économique, politique et temporelle. La dépossession d'ordre légal s'articule autour du système de permis et des politiques de fermeture. Le système de permis a comme effet de rendre illégal les mouvements de certains (principalement les individus engagés au sein de leur société ou dont la parenté est militante) augmentant ainsi le statut précaire d'individus ayant été classifiés comme des menaces à la sécurité d'Israël. Ainsi, étant dépendants du travail en Israël ou au sein des colonies, les travailleurs sans permis deviennent à risque d'être arrêtés et détenus par les autorités israéliennes. Ils sont aussi à même de subir des abus de la part de leur employeur, en raison de leur statut précaire. Dès lors, les travailleurs illégaux palestiniens sont largement sous-payés comparativement à leurs homologues israéliens, étrangers et même palestiniens (travailleurs formels). Cette analyse est soutenue par les travaux de Vickery (2017, p. 10), lequel soutient que pour une journée de huit heures de travail, un travailleur illégal de la construction obtient en moyenne un salaire de 140 NIS par jour, soit 74.62 NIS de moins que le salaire minimum israélien garanti par la loi à tous les individus travaillant en Israël. Il est d'ailleurs important de noter que les travailleurs agricoles palestiniens illégaux, bon nombre d'entre eux étant des enfants, doivent compétitionner avec les travailleurs étrangers thaïlandais. Conséquemment, les salaires de ceux-ci peuvent être aussi bas que 50 à 60 NIS par jour (Vickery, 2017, p. 31). La gravité de ces chiffres peut être appréciée en les comparant aux salaires moyens des travailleurs formels palestiniens de 15 ans et plus auxquels l'emploi se situe en Israël ou dans les colonies. Selon les données publiées par le Bureau central des statistiques palestinien (PCBS), ceux-ci étaient de 266.2 NIS par jour en 2021, comparativement à 129.9 NIS par jour dans le secteur public palestinien et 122.2 NIS par jour dans le secteur privé palestinien (PCBS, 2022). Plus particulièrement, les salaires moyens des travailleurs palestiniens œuvrant dans les secteurs de l'agriculture, des mines et de la construction en Israël et dans les colonies étaient respectivement : 193.5 NIS/jour, 230.5 NIS/jour et 293.3 NIS/jour (PCBS, 2022).

La dépossession de la main-d'œuvre entraîne aussi une reconfiguration des rapports sociaux des communautés palestiniennes en raison de l'incorporation massive d'adultes et d'enfants au sein du marché du travail formel et informel israélien. Hackl (2022) avance que la communauté est ainsi tranquillement détruite, puisqu'elle ne peut se reproduire. Elle

se développe plutôt autour de la dépendance au travail de la population autochtone et ne permet donc pas un contrôle des relations familiales et sociales en dehors des limites du travail. Cela est particulièrement flagrant dans le cas du travail des enfants en Israël. Dans leurs études de cas au sein de divers villages cisjordanien, Hackl (2022, p. 9) et Vickery (2017, p. 40) notent l'intégration de garçons aussi jeunes que 12 ans au sein du marché du travail informel israélien, malgré le fait que l'âge minimum légal pour travailler en Israël est de 15 ans. Cet élément d'analyse est particulièrement important, puisque les jeunes palestiniens issus de milieux précaires s'insèrent alors au sein d'un cercle vicieux de sous-éducation et de pauvreté, ou du moins de précarité financière. Ainsi, le dé-développement s'exerce notamment par la déscolarisation de la relève palestinienne.

La dépossession de la main-d'œuvre va aussi de pair avec une dépossession économique des municipalités : de nombreux villages et communautés sont totalement dépendants économiquement d'Israël par l'entremise de la dépendance des familles envers les envois de fonds de leurs proches travaillant en Israël ou dans les colonies (Hackl, 2022). Dans son étude de cas au sein de la ville de Yatta, Hackl (2022) soulève que les services municipaux dépendent des revenus des Palestiniens travaillant en Israël et dans les colonies pour assurer leur fonctionnement. Effectivement, à la suite d'une attaque envers des Israéliens par des Palestiniens locaux, tous les permis de travail permettant aux travailleurs de se déplacer en Israël et dans les colonies ont été annulés, ce qui a causé une augmentation de 19% à 40% du taux de chômage. Conséquemment, la municipalité n'a pas pu récolter les paiements d'électricité, ce qui a entraîné un endettement de la ville (Hackl, 2022). Le contrôle colonial y est donc inouï, puisque la survie de certaines villes est aujourd'hui fondée sur l'obtention de permis de travail, ce qui implique qu'Israël contrôle indirectement des villes entières. Étant à sa merci, les Palestiniens ont d'autant moins d'intérêt à critiquer et à se rebeller contre la puissance coloniale afin d'obtenir de meilleures conditions de vie et potentiellement leur réelle souveraineté.

Dans cet ordre d'idée, l'enjeu de la dépossession politique occupe une place centrale au sein des conséquences associées à la dépossession de la main-d'œuvre. Celle-ci s'articule autour de la dépolitisation des Palestiniens travaillant en Israël ou dans les colonies, en raison de la conditionnalité de l'obtention de permis de travail : aucune personne posant un risque à la sécurité d'Israël ne peut y travailler. Si, de prime abord,

cette règle semble légitime, cette dernière devient un outil de contrôle puissant, puisqu'elle entraîne de nombreuses dérives, notamment comme l'utilisation de travailleurs palestiniens en tant qu'informateurs pour le Shin Bet (Hackl, 2022). Grâce à son expérience de terrain par l'entremise de la représentation légale de travailleurs palestiniens en Israël, Berda (2017) a pu identifier que les permis sont utilisés depuis 1994 comme outil de chantage afin de recruter des informateurs palestiniens et ainsi d'augmenter la présence indirecte d'Israël en Cisjordanie à des fins de contrôle. De plus, puisque l'obtention d'un permis représente dans de nombreuses instances le seul moyen d'obtenir un emploi, en raison de la stagnation de l'économie palestinienne, les travailleurs se doivent de réduire leur niveau de participation politique. Effectivement, le Shin Bet contrôle de façon importante le système de permis par l'entremise de la classification de centaines de milliers de Palestiniens en tant que « menaces à la sécurité », dont le fonctionnement est hautement arbitraire et les dispositions gardées secrètes (Berda, 2017). Par conséquent, puisque des villes et villages cisjordaniens entiers sont aujourd'hui dépendants de l'économie israélienne afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, Israël musèle directement une part importante de la population palestinienne par l'entremise de la dépossession de la main-d'œuvre.

Enfin, la dépossession temporelle renvoie au temps perdu par les travailleurs palestiniens en raison de l'imposition de points de contrôle en tant qu'outil de domination par les autorités israéliennes (Hackl, 2022). Ces individus travaillant en Israël ou dans les colonies israéliennes perdent aussi un contrôle important sur l'organisation de leur temps, puisque celui-ci est régulé par le type de permis leur étant alloué. Les périodes de déplacement sont donc des freins autant pour les activités économiques des entreprises que pour l'employabilité de certains travailleurs palestiniens en fonction du lieu de travail et du corps de métier convoité.

6. Limites à la pratique de l'agroécologie en Cisjordanie

La colonisation israélienne en Palestine se présente comme une entreprise ethno-nationaliste néo-libérale basée sur l'accumulation par la dépossession. Effectivement, par l'entremise de la dépossession territoriale de la paysannerie, de l'enclosure des communs (p. ex. les aires de pâturage communes) et de l'élimination de formes de production et de

consommation alternative (p. ex. : concurrence déloyale des produits israéliens dans les marchés palestiniens et l'imposition d'un modèle agro-industriel afin de faire compétition à l'afflux de produits coloniaux subventionnés en Palestine), entre autres, une part importante du développement d'Israël est permis par la dévaluation du marché palestinien.

Le paysage socio-technique se présente comme la limite la plus importante au succès d'une transition agroécologique en territoires occupés palestiniens. Le proto-État est effectivement un contexte d'implantation particulièrement complexe pour une niche telle que l'agroécologie, caractérisé par un niveau inouï de violences autant directes que lentes et occasionnant alors des conséquences plurielles et multi-stratifiées. La pratique de l'agriculture, plus particulièrement en Zone C, comporte des risques sécuritaires importants et est souvent à même d'être interrompue, notamment par l'entremise de pratiques illégales selon le droit international de re-zonages municipaux et de création de colonies israéliennes. De plus, l'État palestinien est fortement critiqué au sein de la population, notamment pour causes de corruption, de clientélisme, d'absence de réelle participation démocratique du peuple palestinien à la prise de décision, de même que la création d'une dépendance envers l'aide internationale (Fatafta, 2018).

L'hydro-hégémonie israélienne représente aussi une entrave au développement du secteur agricole palestinien. Elle implique non seulement une réduction du volume de pompage d'eau permettant d'être redirigée vers les exploitations agricoles et ainsi augmenter la proportion de l'usage de techniques d'irrigation, mais aussi à l'exercice de violence lente par l'entremise de la pollution de certains affluents du Jourdain tels que le Tibériade. En entraînant des problématiques environnementales par une gestion inadéquate des ressources hydriques de surface, de même qu'en implémentant un cadre politico-juridique restreignant l'accès à l'eau chez les Palestiniens, l'État d'Israël participe directement à la mise en place et à la pérennisation d'un paysage socio-technique hostile à la transition. Ce dernier limite ainsi la capacité de la société palestinienne à imposer des bouleversements au niveau du paysage par l'entremise de revendications politiques et sociales ou même de déstabiliser le système. Effectivement, dans un contexte hégémonique aussi inaltérable pour la population palestinienne, le potentiel de création de fenêtres d'opportunité est fortement réduit.

Dans un tel contexte, il devient essentiel de se questionner quant au potentiel de l'agroécologie. L'absence d'intégrité territoriale et donc de contrôle sur les ressources productives palestiniennes, notamment sur des terrains privés, est une limite majeure à l'utilisation de modèles alternatifs d'agriculture comme vecteur de transition. De même, la dépossession de la main-d'œuvre retire la force de travail locale nécessaire à une agriculture aussi intensive en main-d'œuvre. La perte de terres cultivables, de même que des paysans et, par le fait même, des savoirs traditionnels, représentent des enjeux d'une gravité très importante dans l'optique d'une transition agroécologique.

7. Conclusion

L'analyse des diverses formes de dépossession occasionnées par la colonisation de la Palestine démontre des limites majeures dans la pratique de l'agriculture industrielle et de l'agroécologie en Cisjordanie. L'absence d'intégrité territoriale, l'insécurité hydrique, la dépossession des classes agraires et leur prolétarianisation subséquente, de même que les faibles débouchés économiques pour les produits palestiniens réduisent la rentabilité économique de l'agriculture. De même, l'État palestinien ne représente pas un vecteur pertinent de régulations permettant d'atteindre une plus grande soutenabilité socio-écologique du secteur agricole. N'étant pas en mesure de fournir le soutien financier et technique nécessaire à une transition, la société civile se présente comme l'institution la plus crédible dans une démarche de transition agroécologique.

L'agroécologie politique, en tant que discipline, se présente donc comme un outil intéressant afin de structurer l'analyse de l'étude de cas. Il est indéniable que pour favoriser une plus grande stabilité au sein de l'économie palestinienne, le proto-État se doit de réduire sa dépendance au marché du travail, ainsi qu'aux produits israéliens, notamment. Toutefois, le modèle agro-industriel comme l'agroécologie sont grandement limités en raison des dépossession exercées par le pouvoir israélien. L'étude de cas visera donc à déterminer si la ferme, en tant qu'institution et s'insérant dans un mouvement social de décolonisation, peut devenir un vecteur de résistance et de transition par l'entremise de la promotion de pratiques agroécologiques et de l'engagement citoyen. Il ne s'agit pas uniquement de déterminer si les pratiques de cette ferme sont soutenables. Effectivement, il est essentiel que ces dernières intègrent en tout ou en partie les principes socio-politiques

de l'agroécologie. L'objectif sera de déterminer si l'agroécologie peut être un outil de lutte contre la dépossession (laquelle, sur une période prolongée, empêche toute forme de développement). Son volet politique sera aussi analysé afin de déterminer s'il peut limiter les effets adverses de politiques étatiques palestiniennes inadéquates en matière d'agriculture et de l'occupation israélienne par l'entremise de la création de réseaux informels de gouvernance agricole. L'étude de cas de la ferme Om Sleiman permettra de mieux exemplifier les enjeux de la transition agroécologique au sein d'une exploitation agricole en Zone C. De même, elle permettra de réaliser une analyse plus globale du potentiel de l'agroécologie dans un contexte caractérisé par une absence d'intégrité territoriale et de démocratie, ainsi que d'un non-respect de la propriété privée.

Chapitre 3 – La pratique de l’agroécologie en Zone C

À la lumière des informations recueillies grâce à la revue de la littérature, ce chapitre a pour objectif de présenter les résultats de l’étude de cas réalisée sur une ferme agroécologique cisjordanienne en Zone C. Ainsi, les données présentées dans les chapitres 1 et 2 seront comparées à l’application de principes écologiques et socio-politiques de l’agroécologie en contexte d’occupation. Pour ce faire, le contexte géographique, de même que les caractéristiques générales de la ferme sont abordés. Par la suite, une analyse plus approfondie des pratiques agroécologiques, de même que des stratégies d’adaptation aux impacts néfastes de la colonisation est réalisée afin d’identifier certaines opportunités et limites à la pratique de l’agroécologie sur la ferme. En seconde partie de l’analyse, une analyse politico-agroécologique suivant le modèle théorique développé par Gonzalez de Molina et al. (2020) sera proposée, afin d’évaluer théoriquement et de façon nuancée la capacité de la niche agroécologique à modifier le système alimentaire palestinien en présence de chocs répétés provenant du paysage socio-technique. Ainsi, les formes de dépossession imposées par la puissance coloniale identifiées dans le Chapitre 2 permettront de structurer l’analyse des interactions entropiques caractérisant le secteur agricole palestinien et participant à son dé-développement. Le rôle de la ferme en tant qu’institution néguentropique sera donc clarifié.

1. Géographie du terrain

Om Sleiman est une ferme agroécologique de 6 dunums, soit 0.6 hectare, située dans le village de Bil’in (Zone C) dans le gouvernorat de Ramallah El-Bireh et à quelques centaines de mètres du mur séparant la Cisjordanie et l’État d’Israël (voir Figure 14). À proximité se dresse une colonie ultra-orthodoxe construite illégalement nommée Modi’in Illit. À ce propos, il est important de mentionner qu’une part notable du territoire de Bil’in se situe au-delà des frontières du mur en territoires aujourd’hui classifié israélien, comme il est possible de le noter à la lecture de la Figure 14.

Bil’in est un devenue un symbole de la résistance palestinienne en février 2005, lorsque celle-ci a entamé une série de manifestations, ainsi qu’une requête à la Cour suprême

israélienne, afin d'empêcher le tracé du mur de séparation de retirer près de 50% de son territoire (B'Tselem, 2013). Celle-ci a été le lieu de rassemblements de manifestation non-violentes hebdomadaire pendant plus d'une décennie et ayant attiré l'attention de la communauté internationale sur la cause palestinienne.

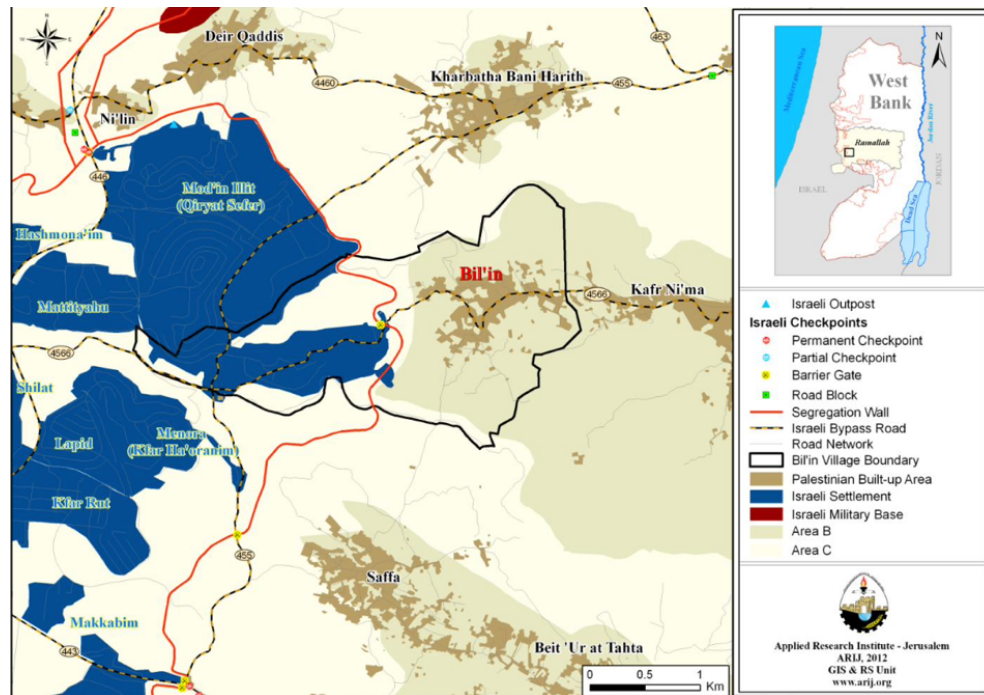


Figure 14. Carte géopolitique de Bi'iln (ARIJ, 2012)

Aujourd'hui, la part du territoire perdue en raison de la construction du mur représente environ 600 dunums (60 hectares) et est d'ailleurs composée de terres cultivables rendues inaccessibles pour la population locale (B'Tselem, 2005). Cette terre fut majoritairement acquise par l'État d'Israël grâce à une application manipulée du Code foncier ottoman de 1858, lequel permet de classer une terre *mawat* (morte) et ainsi la transformer en terre *miri mahlul* (étatique) afin de déposséder les habitants y résidant. Ce faisant, cette colonie fut construite en expropriant en partie les habitants de Bi'ilin (B'Tselem, 2005).

Le territoire de la municipalité est aussi situé conjointement en Zone C et B. Cela implique que la capacité d'occuper et surtout de modifier le territoire diffère fortement d'un endroit à l'autre. Deux limites administratives caractérisent donc le territoire et participe au phénomène de bantoustanisation identifié au Chapitre 2. En effet, la zone B

est administrée conjointement entre la Palestine et Israël au niveau de la sécurité, mais la gestion civile est réservée à l'AP. La zone C, quant à elle, est entièrement administrée par Israël. Conséquemment, la part de territoire sur laquelle se situe Om Sleiman est entièrement contrôlée par les autorités israéliennes, et ce malgré le fait que le terrain de la ferme soit une propriété privée palestinienne située dans les limites municipales de Bi'lin.

Le positionnement géographique d'Om Sleiman représente donc une limite au développement et à la pérennisation des activités de la ferme, puisque ses bâtiments ont été construits illégalement en raison de l'incapacité des gestionnaires d'obtenir des permis de construction. Ce dernier élément d'analyse confirme la littérature à ce sujet, laquelle avance que moins de 2% des demandes de permis de construction en Zone C sont acceptées par les autorités israéliennes, puisque celles-ci seraient situées en dehors du 1% étant alloué aux Palestiniens (OCHA, 2021). L'insécurité palestinienne associée à la construction de bâtiments déclarés illégaux (tout type de bâtiments construits sans permis) est d'ailleurs exacerbée depuis quelques années, dû à une augmentation importante des avis de démolition de structures palestiniennes notée par l'ONU. En 2020, 688 bâtiments ou structures ont été démolis par les autorités israéliennes (soit le deuxième record depuis 2009). En 2021, une augmentation de 216% a été notée entre le 1^{er} janvier et le 31 mars par rapport à la même période en 2020 (OCHA, 2021). La ferme est donc située dans un contexte géographique caractérisé par un fort niveau d'insécurité et des limites socio-politiques et légales pouvant être qualifiées « d'extrêmes ». Ces facteurs permettent ainsi de tester l'applicabilité de principes théoriques agroécologiques en contexte d'hostilité.

2. Présentation de la ferme

Om Sleiman a été créée en 2016 par un homme cisjordanien. L'équipe de gestion a par la suite été agrandie à trois agriculteurs. Les principes de base de la ferme sont la coopération, la participation citoyenne et l'engagement civique. Mentionnant les risques accrus d'appropriation des terres de Bil'in par les colons israéliens si ces dernières ne sont pas cultivées, les employés avancent que la pratique de l'agriculture est le meilleur moyen de contrer la colonisation israélienne. Il est donc clair qu'en dehors de la pratique de l'agriculture, la ferme comporte un volet fondamentalement politique et anticolonial.

De même, la promotion de la culture palestinienne façonne l'engagement agropolitique d'Om Sleiman. La ferme travaille de près avec le Centre culturel Khalil Sakakini, lequel promeut la culture et l'art palestinien. À ce sujet, une employée de la ferme m'a fait part de l'histoire de membres de sa famille ayant perdu la terre ancestrale familiale faute de l'avoir cultivée. Fortement attachée à son identité d'agricultrice, elle effectue un lien direct entre l'art, l'agriculture et la résistance palestinienne. Un retour à la terre représente selon elle une protection de la culture traditionnelle palestinienne, puisque l'agriculture en représente un élément fondamental. C'est une façon pour elle d'être proactive et de lutter directement contre l'occupation israélienne, plus particulièrement en Zone C.



Figure 15. Om Sleiman (2021)

Le propriétaire de la terre, un auteur et ancien militant pro-indépendance palestinien ayant combattu aux côtés de Yasser Arafat, loue gratuitement la terre aux gestionnaires d'Om Sleiman afin de les supporter. Cela facilite la réalisation des activités de la ferme. Toutefois, cet élément favorable pour Om Sleiman n'est pas nécessairement commun auprès de la population palestinienne. Dès lors, les enjeux présentés dans le cadre de cette analyse pourraient être exacerbés dans d'autres contextes où les agriculteurs se voient obligés de payer un loyer ou de donner une part de leur récolte au propriétaire de la terre travaillée (métayage).

La ferme détient plusieurs installations, dont trois serres (seulement deux sont fonctionnelles) utilisées pour les semis ainsi que la production de certaines cultures hors saison particulièrement appréciées par les membres (concombres et tomates, notamment), deux toilettes rudimentaires, un espace de production de compost, ainsi que le bâtiment principal comportant la salle commune, une cuisine et les dortoirs pour les volontaires. Il est muni de panneaux solaires et d'un réservoir d'eau sur le toit. Tous les bâtiments ont été construits par les employés de la ferme et les volontaires, ainsi que grâce à l'aide de membres de la communauté de Bil'in. De même, une nouvelle « maison d'hôte » visant à accueillir et à loger des groupes souhaitant apprendre à la ferme dans le cadre de formations courtes est en construction grâce à l'aide de volontaires provenant de l'international et de la participation de la communauté locale. Un espace est aussi dédié aux citernes d'eau nécessaires à l'irrigation des cultures.

Une certaine insécurité est toutefois présente sur la ferme, puisque tous les bâtiments ont été construits sans permis, ce qui implique que les autorités israéliennes pourraient exiger qu'ils soient détruits. Une employée m'a d'ailleurs mentionné que des militaires se sont déjà présentés sur les lieux sous prétexte de chercher des individus leur ayant lancé des roches. Cependant, celle-ci suspecte qu'ils souhaitaient plutôt vérifier l'état des lieux et des bâtiments.



Figure 16. Bâtiment principal (Plourde, 2022)

Finally, over the past few years, two of the three managers of Om Sleiman have seen their capacity to work on the farm reduced due to Israeli colonization. If the first had to leave the West Bank due to his illegal presence on the territory as a citizen of Gaza, the second spends most of the year abroad. His wife, not being Palestinian, does not have the right, according to colonial authorities, to reside in Palestinian territory. The third manager, as for her, is currently injured, which limits her capacity to work in the field. She nevertheless directs the operations and participates in several activities of farm expansion.

3. Agroecological practices – Ecological and agronomic aspects

In this part of the analysis, the agroecological practices of the Om Sleiman farm will be addressed from the angle of the six agroecological principles of Altieri (see Table 3). The objective of this section is to sketch a global portrait of the agricultural model used by the farm in order to identify the scope of ecological advantages within the socio-

économique, notamment la réduction de la consommation d'eau, d'intrants, ainsi que l'augmentation de la productivité par hectare. Ainsi, il sera possible de présenter une analyse plus holistique des stratégies employées par Om Sleiman afin d'assurer sa pérennité en contexte d'hostilité politico-légale et militaire et d'augmentation des changements climatiques dans la région. Cette application localisée de principes agroécologiques généraux par l'entremise de pratiques ciblées permettra de mieux identifier les opportunités et les freins à l'agroécologie en territoires occupés palestiniens.

3.1. Compost et épandage de fumier

Pour commencer, la ferme utilise différents types de compost à des fins de recyclage de la biomasse. Elle produit notamment du vermicompost à l'aide de déchets organiques domestiques et « récolte » plus particulièrement le liquide produit. Ce compost liquide est utilisé en tant que fertilisant pour les cultures, et qu'intrant biologique servant à lutter contre certaines maladies végétales. La production de ce type de compost est toutefois limitée en raison du coût élevé des vers nécessaires (*Eisenia foetida*). Om Sleiman produit aussi du compost « traditionnel » à l'aide des déchets organiques ménagers et agricoles, notamment la matière organique issue de la taille des plantes (tomates, basilic, branches d'olivier, etc.). La quantité produite n'est toutefois pas suffisante aux besoins de la ferme.

Le compost est aussi utilisé afin d'améliorer la qualité du sol (plus particulièrement sa fertilité et sa capacité de rétention d'eau). L'objectif étant d'en augmenter l'activité biologique, il est intégré dans les plates-bandes, en complément au fumier, afin d'augmenter la matière organique du sol et, conséquemment, sa fertilité. Ce dernier étant assez rocailleux (une caractéristique pédologique fréquente en Zone C), un certain travail du sol par l'entremise du retrait des roches et de l'amélioration de sa qualité est nécessaire. Pour ce faire, des plates-bandes surélevées sont réalisées suivant le processus suivant : le sol est creusé à une profondeur d'environ 30 à 40 cm pour en retirer les roches les plus imposantes à l'aide d'un râteau. Dans l'espace creusé est ajouté du fumier. La terre « tamisée » est alors réintroduite et mélangée avec le fumier. Finalement, le compost y est ajouté. Les employés de la ferme notent que cette technique est efficace afin de « créer » un sol plus propice à une agriculture biologique, soit sans l'utilisation d'intrants de synthèse.



Figure 17. Plates-bandes surélevées composées de terre, de compost et de fumier (Plourde, 2022)

Bien que la ferme souhaiterait s’approvisionner elle-même en fumier grâce à l’intégration de l’élevage au sein de son exploitation, des contraintes financières et légales les freinent dans la mise en place de ce projet. En effet, les coûts y étant associés, couplés à l’absence de sources de financement externes, limitent la capacité de la ferme à implémenter cette composante agroécologique. De même, la pratique de l’élevage requérant des bâtiments pour les animaux, le contexte géopolitique et légal dans lequel s’inscrit la ferme limite les incitations à un investissement aussi important en temps et en capital. Considérant que la ferme a déjà construit des bâtiments illégalement (bâtiment principal, deux toilettes et une maison d’hôte), l’ajout d’au minimum deux bâtiments pour les animaux envisagés (poules et chèvres) pourrait constituer un risque important quant à la pérennité de la ferme dans l’éventualité d’un ordre de destruction de la part de l’autorité coloniale.

Il est donc possible d’affirmer que la colonisation israélienne en Cisjordanie représente un frein à certaines pratiques agroécologiques et, par le fait même, à la complétion d’une transition agroécologique. À ce sujet, plusieurs auteurs notent trois phases à cette dernière

(Nicholls et al., 2016) : 1. L'atteinte d'une augmentation de l'efficacité de l'utilisation d'intrants par l'entremise de techniques telles que la lutte intégrée contre les ravageurs ou la gestion intégrée de la fertilité des sols. ; 2. La capacité de substituer ces intrants par d'autres, considérés « bénins », tels que les bio fertilisants ou les pesticides botaniques ; 3. La réorganisation de l'agroécosystèmes grâce à l'intégration culture-élevage permettant ainsi les interactions nécessaires pour permettre à l'agroécosystème d'assurer sa propre fertilité, son contrôle des ravageurs et sa productivité. Dans le cas d'Om Sleiman, bien que les gestionnaires souhaiteraient atteindre le dernier niveau de ce modèle de transition, des facteurs politiques, légaux et économiques les en empêchent. Dès lors, ils se voient limités à la seconde phase de la transition.

3.2. Agroforesterie

Des pratiques agroforestières ont aussi été implantées à la ferme. Le faux mimosa (*Leucaena leucocephala*), par exemple, est utilisé au sein du système agroforestier notamment pour la matière organique issue de ses feuilles. L'objectif est de favoriser la santé du sol grâce à son rôle de fixatrice d'azote et par le recyclage de sa biomasse, de même que de bénéficier de son bois en tant que biocombustible. Les oliviers sont aussi utilisés sur la ferme à des fins agroforestières. Leurs feuilles sont d'ailleurs employées dans la production de compost.

Certains arbres sont toutefois cultivés en dehors de l'espace agroforestier présenté ci-dessous, notamment les arbres à agrumes, en raison de leurs systèmes racinaires incompatibles avec les cultures annuelles incorporées dans la mini-agroforêt de la ferme. Effectivement, l'organisation de l'espace agroforestier est réalisée de façon à ce que l'agroécosystème puisse être composé de la plus grande diversité d'espèces complémentaires possible sur une superficie réduite. Il est ainsi possible de lutter efficacement contre les ravageurs sans nécessiter de pesticides ou d'insecticides et de réduire le travail du sol (notamment en raison d'une présence limitée d'adventices), tout en maximisant la production sur un espace restreint.



Figure 18. Espace agroforestier (Plourde, 2022)

Les pratiques agroforestières permettent à l'agroécosystème de rendre de nombreux services écosystémiques permettant d'améliorer la qualité du sol. Par exemple, elles participent à la séquestration du carbone dans le sol, à un cycle des nutriments adéquat permettant la réduction de l'utilisation d'intrants au champ, ainsi qu'à une amélioration de l'aération du sol et des capacités d'infiltration et de rétention d'eau, lequel favorise le maintien d'un environnement propice au développement d'une méso et d'une microfaune (Kremer, 2021). L'objet de cette recherche n'est pas de déterminer les impacts pédologiques des pratiques agricoles d'Om Sleiman. Toutefois, la mise en exergue de certains avantages associés à des pratiques agroécologiques est importante, puisqu'elles ont le potentiel de limiter certains impacts environnementaux et socio-politiques délétères avec lesquels la ferme doit composer. Effectivement, elles permettent de réduire l'utilisation d'eau et d'intrants, lesquels ne sont pas facilement accessibles en raison des restrictions aux importations et à l'hydro-hégémonie israélienne. D'ailleurs, dans un contexte où les pluies sont concentrées sur une courte période de l'année et où l'aridité du

climat est exacerbée par les changements climatiques, l'amélioration des capacités de rétention d'eau et la réduction de l'évaporation de l'eau au sol grâce à l'ombrage offert par les arbres sont essentielles. De même, la santé des sols cultivés augmente la productivité de l'agroécosystème, ce qui permet notamment de réduire la surface cultivée et donc le nombre d'individus à employer ou l'achat de machinerie pour assurer la poursuite des activités de la ferme.

3.3. Polycultures, rotations culturales et couverture du sol

Les polycultures comportent des avantages importants en matière de contrôle des ravageurs et d'augmentation des rendements agricoles, plus particulièrement lorsque des légumineuses sont utilisées et que les associations réduisent la compétition intra-spécifique entre espèces (Iverson et al., 2014). Le contrôle des ravageurs est d'ailleurs favorisé par la réduction de la concentration des sources de nourriture des ravageurs, ainsi qu'une augmentation de la proportion d'ennemis naturels au sein de l'agroécosystème (Iverson et al., 2014). Les polycultures ont aussi l'avantage de réduire la variabilité des récoltes par l'entremise d'une augmentation de la stabilité des rendements. Ce faisant, cette pratique agroécologique a le potentiel d'avoir des conséquences économiques positives pour la ferme, notamment par l'entremise d'une offre soutenue, d'une augmentation des rendements par hectare, ainsi que d'une réduction des coûts associés à l'utilisation d'intrants biologiques. Cela permet une diversification des revenus et de l'offre de produits au sein des paniers hebdomadaires.

Dans le contexte d'Om Sleiman, les herbes aromatiques sont utilisées en polyculture à des fins de lutte intégrée contre les ravageurs. Elles jouent alors un service de régulation contre les parasites. Le basilic, par exemple, est planté conjointement avec les tomates pour lutter contre les dommages causés par les aleurodes. Le romarin, quant à lui, est planté dans plusieurs sections de la ferme à chaque extrémité des plates-bandes afin de repousser les insectes, notamment certaines espèces de mouches. Des adventices autochtones sont aussi conservées, puisqu'elles régulent la quantité de ravageurs en raison de leur forte odeur et réduisent la quantité de vermicompost à appliquer aux plantes.

En outre, les cultures sont organisées par section (A à I) dans lesquelles deux à cinq espèces (en dehors de l'espace agroforestier où il est possible d'y trouver plus de huit en

été) sont cultivées conjointement. Le couvert de la ferme est donc hétérogène, ce qui participe à la réduction de l'impact de ravageurs. Certains espaces de la ferme sont aussi laissés en friche autour de l'espace cultivé. Au total, plus de cinquante variétés de fruits, de légumes et d'herbes sont produites par la ferme. Le tableau ci-dessous illustre certaines des associations principales.

Tableau 1. Organisation des cultures de la ferme par sections

Section A	Ex : Tomates, basilic, oignons, herbes aromatiques (thym, romarin, zaatar).
Section B	Ex : Carottes, patates douces, tomates, radis, betteraves.
Section C	Arbres fruitiers et exotiques. Ex : Citronniers, manguiers, orangers, figuiers.
Section D	Ex : Brocoli, chou-fleur.
Section E	Ex : Oliviers, herbes aromatiques (thym, romarin, zaatar).
Section F	Ex : Poivrons doux, aubergines, brocoli, tomates, basilic.
Section G	Ex : Olives, tomates, basilic, citrouilles palestiniennes, artichauds, maïs.
Section H	Ex : Patates douces, concombres palestiniens.
Section I	Ex : Patates douces, fraises.

De plus, chaque espèce est produite en rotation afin de réduire les impacts néfastes sur le sol et ainsi en conserver au maximum sa fertilité. Certaines exceptions doivent parfois être faites en fonction de la disponibilité de l'espace. Par exemple, un employé mentionnait que le brocoli et le chou-fleur ont été plantés durant la saison hivernale 2022, malgré le fait que les mêmes cultures avaient été cultivées la saison précédente. Habituellement, ce dernier mentionne que des légumineuses ou un autre cultivar sont plantés. Finalement, de la paille est étendue sur l'ensemble des plates-bandes afin de retenir le plus d'humidité

possible au sol. Certaines cultures étant peu tolérantes à la sécheresse, cette pratique permet de réduire les périodes d'arrosage par l'entremise d'un système automatique d'irrigation. Ainsi, la ferme réduit non seulement les frais associés à l'achat d'eau provenant de Mekorot, mais aussi le gaspillage.

Tableau 2. Classification des pratiques agroécologiques d'Om Sleiman selon les principes agroécologiques d'Altieri

Pratiques agricoles / Principes agroécologiques de Rosset et Altieri	Principe 1 : Recyclage de la biomasse	Principe 2 : Augmentation de la biodiversité fonctionnelle	Principe 3 : Amélioration de la qualité des sols	Principe 4 : Réduction du gaspillage de ressources	Principe 5 : Diversification des espèces et des ressources génétiques	Principe 6 : Augmentation des interactions et des synergies
Compost	X		X			
Épandage de fumier	X	X	X	X	X	X
Pratiques agroforestières	X	X	X	X	X	X
Polycultures	X	X	X	X	X	X
Rotations culturales	X		X	X	X	
Paillis	X		X	X		

3.4. Innovations agricoles connexes

Les gestionnaires de la ferme ont mis en place ou souhaitent implémenter plusieurs innovations afin d'augmenter les services écosystémiques rendus par l'exploitation agricole, de même que pour diversifier leur production. Toutefois certains facteurs entravent leur réalisation. Parmi ces limites, il est possible de noter : un manque de connaissances et de compétences, la faiblesse des revenus de la ferme, un roulement important de la main-d'œuvre, ainsi que le contexte socio-politique et légal en Zone C. Par exemple, en dehors du projet d'élevage de chèvres et de poules, Om Sleiman avait aussi tenté, il y a quelques années, d'intégrer l'apiculture au sein des activités de la ferme. Cette pratique aurait pu avoir des impacts intéressants en matière de pollinisation des cultures, de diversification des sources de revenus et de propagation d'espèces autochtones au-delà des limites de la ferme, entre autres (Wolff et Costa Gomez, 2015). L'apiculture est aussi un type d'élevage relativement peu coûteux. Or, un employé mentionne que seul un travailleur détenait les connaissances et les compétences pour faire perdurer le projet. Ce dernier élément représente une limite importante à l'implémentation d'innovations

pérennes, puisque tel qu'il le sera présenté dans la prochaine section de l'analyse, peu d'employés travaillent à la ferme durant plus de deux ans. Ainsi, lors de son départ, l'apiculture a dû être mise de côté.

Aussi, afin de mettre en place des techniques de gestion de l'eau optimales en contexte de stress hydrique, Om Sleiman tente présentement de mettre en place un bassin d'irrigation afin de récolter l'eau de pluie, puisqu'ils ne sont pas en mesure d'obtenir un permis pour la construction d'un puits. Un trou a été creusé durant la saison estivale, mais la ferme ne détient pas les moyens pour remplir le bassin et aucun autre ajout n'a été fait pour augmenter son efficacité de rétention, tel qu'un revêtement en toile synthétique ou en argile. L'objectif serait de récolter l'eau de pluie par l'entremise de cet outil, afin de servir de source d'irrigation pour les cultures. Toutefois, aucun des employés ou des gestionnaires ne détient les compétences afin de garantir la réussite du projet, ou du moins en augmenter les chances de succès. Pourtant, en l'absence d'une gestion adéquate, un bassin d'irrigation peut présenter certains risques en matière de salubrité, notamment en raison de la formation d'algues et de la présence de déchets solides. Ces derniers peuvent être réduits notamment par la création d'une biodiversité aquatique adéquate (Giagnocavo et al., 2022). Par conséquent, bien que cette innovation pourrait avoir des impacts positifs sur la ferme si réalisée correctement, le manque de connaissance et d'expérience des gestionnaires et des employés, de même que les contraintes foncières imposées par l'autorité coloniale et les limites financières d'Om Sleiman, en réduisent les potentialités de succès.

4. Pratiques agroécologiques – Aspects socio-économiques

Cette troisième partie de l'analyse visera plus particulièrement à identifier les pratiques répondant aux principes socio-économiques de l'agroécologie, de même que les difficultés y étant associées. Ainsi, il sera possible de noter l'importance de l'analyse conjointe des composantes socio-politiques et écologiques dans l'étude d'initiatives agroécologiques, afin de mieux évaluer les freins et les opportunités associés aux variables politiques forgeant un contexte agricole caractérisé par une forte insécurité. Si l'analyse des aspects écologiques a permis la mise en exergue de certains impacts de la dépossession hydrique

et territoriale, cette sous-section permet de noter plusieurs limites notables à l'agroécologie en raison d'un lien entre les dépossessions commerciale et de la main-d'œuvre.

4.1. Conditions de travail et de vie

Hiérarchie et division du travail

Les employés de la ferme ont une certaine latitude quant aux tâches réalisées durant la journée et font valoir leurs opinions et leurs idées quant au développement de la ferme. Ainsi, les tâches sont réalisées conjointement en fonction d'une liste déterminée hebdomadairement lors d'une rencontre Zoom avec les gestionnaires de la ferme et les employés, laquelle est affichée dans la salle commune du bâtiment principal (voir *Figure 19*). La majorité des tâches sont réalisées en équipe de deux ou plus en fonction du nombre de volontaires présents sur la ferme. De plus, les employés travaillant uniquement à temps partiel, des rotations sont réalisées de façon qu'au minimum un travailleur soit présent à la ferme du dimanche au samedi.

Malgré une participation active des employés dans l'organisation de la ferme, une hiérarchie est établie entre les différents membres de l'équipe. Les gestionnaires occupent de façon claire un rôle de coordination et participe peu à la pratique de l'agriculture. Ce dernier élément peut notamment être expliqué par le fait que deux des trois gestionnaires vivent à l'étranger et qu'un seul d'entre eux revient quelques mois durant l'année pour travailler au champ. La troisième gestionnaire, quant à elle, est blessée au dos, ce qui la force à uniquement coordonner et organiser les activités de formation, ainsi que les visites de délégations. Les travailleurs entretiennent toutefois des relations de proximité avec les gestionnaires, plusieurs les considérant comme des amis. Ainsi, malgré la difficulté du travail, les employés mentionnent apprécier de faire part de cette communauté.



Figure 19. Gestion des tâches hebdomadaires (Plourde, 2022)

Enjeux de rémunération et horaires de travail

La rémunération des employés d'Om Sleiman est un des facteurs limitant le plus la pérennité de la ferme. Bien qu'une employée mentionne que ce genre de métier ne peut être choisi que pour la cause, et non pas l'argent, la faiblesse des salaires participe à un roulement important au sein du personnel de la ferme. Effectivement, avant même de pouvoir devenir un salarié, les nouveaux travailleurs doivent réaliser une période de formation non rémunérée de deux mois à temps plein durant l'été. Par la suite, le salaire d'un employé d'une ferme cisjordanienne telle qu'Om Sleiman est d'environ 100 NIS (environ 38.50\$ CAD) pour huit heures de travail, représentant un salaire mensuel de 2000 NIS par mois pour un agriculteur travaillant à temps plein. Une employée mentionne que ce salaire est plutôt bon pour la Cisjordanie, mais très faible comparativement aux colonies israéliennes. Elle avance que le salaire dans une colonie pour le même travail serait environ de 400 NIS par jour, soit quatre fois plus que le salaire cisjordanien. Toutefois, comme il a

pu être noté dans le Chapitre 2, le salaire moyen d'un travailleur agricole palestinien en Israël ou dans les colonies israéliennes en Cisjordanie employé de façon formelle en 2021 était plutôt de 193.5 NIS par jour. Ce salaire représente tout de même près du double de ce que la ferme peut offrir à ses travailleurs. Il est cependant important de mentionner que les employés d'Om Sleiman travaillent uniquement à temps partiel. S'ils choisissent de travailler plus de deux jours, ces journées supplémentaires seront réalisées sans solde à titre de volontaire. Le travail à la ferme pour un agriculteur n'est donc pas avantageux, puisqu'il ne permet pas une rémunération compétitive.

Selon cette employée, cela participerait au dé-développement du marché agricole palestinien (un acte délibéré de la part des Israéliens afin d'étouffer l'économie palestinienne). Par conséquent, elle avance que les individus choisissant de travailler dans une ferme telle qu'Om Sleiman le font dans une optique de résistance. Or, cela implique nécessairement des sacrifices financiers particulièrement importants pouvant être difficiles à réaliser dans un contexte où le coût de la vie en Cisjordanie augmente rapidement. Ainsi, il devient difficile d'attirer de la main-d'œuvre, de même que de la retenir. Une employée mentionne d'ailleurs que les travailleurs agricoles se font rares près des grandes villes, notamment en raison d'une aspiration collective à un mode de vie à l'occidentale et de la faiblesse des salaires offerts dans le secteur agricole.

La ferme attire donc des jeunes universitaires travaillant à temps partiel afin de participer directement à la lutte décoloniale palestinienne. Les employés considèrent la ferme comme une deuxième maison et soulignent l'importance qu'ils accordent à cette petite communauté. Toutefois, l'attrait des études à l'international en raison des faibles opportunités d'emploi en Palestine et la difficulté des conditions de travail (principalement durant l'été) occasionnent un roulement de personnel important. Ces jeunes souhaitent faire quelque chose qui a du sens à leurs yeux, mais ne demeurent que de passage et cherchent eux-mêmes une carrière. Effectivement, les trois employés permanents ont tous mentionné vouloir quitter leur emploi avant l'été prochain. Ils mettent tout de même de l'avant leur opposition au système capitaliste en avançant qu'il existe des façons alternatives de mener sa vie en dehors de la conception occidentalocentrée d'un travail de bureau associé au prestige d'avoir un salaire élevé.

Main-d'œuvre internationale

Les volontaires internationaux et locaux, quant à eux, représentent aussi une source de main d'œuvre importante pour la ferme. Majoritairement trouvés par l'entremise de la plateforme *Workaway*, Om Sleiman leur propose un lit ou un espace où planter une tente et de la nourriture en échange de cinq jours de travail à la ferme. L'horaire de travail est particulièrement lourd en temps demandé. Effectivement, la journée de travail commence à 7h le matin et se termine à 17h l'hiver et 19h durant l'été. La journée de travail est divisée par une pause de 11h30 à 15h afin de manger et de réduire le temps d'exposition à la chaleur, laquelle peut atteindre plus de 32 degrés Celsius à l'ombre durant l'été. Le temps passé à la ferme est donc d'une durée de 10 à 12 heures par jour. De plus, pour les volontaires souhaitant participer aux activités de la ferme pour une période de moins de deux semaines, des frais de 105 NIS par semaine (environ 41\$ CAD) sont imposés afin de couvrir les frais d'achat de nourriture et de transport. Ces frais ne sont pas remboursables si le volontaire choisit de quitter la ferme avant la fin annoncée de son séjour.

Les employés de la ferme mentionnent aussi que la présence des volontaires est sporadique : majoritairement présents durant l'été, les volontaires utilisent principalement la plateforme *Workaway* afin de voyager tout en limitant leurs dépenses. Conséquemment, peu d'entre eux restent durant une longue période sur la ferme. De même, en raison de leur dépendance envers ces volontaires, l'apport en main d'œuvre offert ne reflète pas nécessairement leurs besoins réels. Certains employés mentionnent que bien que la présence de volontaires internationaux durant l'été soit particulièrement importante pour Om Sleiman, leurs faibles connaissances et compétences peuvent être un facteur limitant le développement de la ferme. Par exemple, un employé a soulevé l'importance de création de partenariats avec des universités afin de pouvoir bénéficier de connaissances en matière de compostage.

4.2. Réseaux de solidarité

La ferme entretient une relation de proximité et de coopération avec la communauté du village (Bil'in), laquelle offre un support important à la ferme sous la forme de services rendus. Toutefois, cette aide entraîne la nécessité d'imposer certaines restrictions aux employés et aux volontaires en raison de la confession musulmane du village ainsi que sa

nature relativement traditionnelle. Ainsi, aucun alcool n'est permis sur la ferme. Cette dernière est aussi une zone non-fumeuse (un espace a cependant été créé en périphérie de la ferme, puisque la majorité des travailleurs sont fumeurs). Notons tout de même que le tabac n'est pas autorisé sur la ferme puisque ses propriétés sont considérées comme délétères pour la culture des tomates. Après avoir consommé ou touché du tabac, les employés ou les volontaires doivent absolument se laver les mains et les désinfecter avec de l'alcool isopropylique. De plus, la modestie vestimentaire chez les hommes et les femmes est obligatoire : les hommes doivent porter des pantalons couvrant leurs genoux et un chandail couvrant les épaules et le ventre. Les femmes, quant à elles, doivent couvrir leurs épaules et porter des pantalons ou un vêtement recouvrant les jambes. Finalement, aucune relation amoureuse ou de nature sexuelle n'est permise à la ferme. D'ailleurs, les femmes et les hommes volontaires dorment dans des dortoirs séparés.

L'aide des membres de la communauté de Bil'in est cependant de grande importance. Ceux-ci participent plus particulièrement à la construction de bâtiments, tels que le bâtiment principal et la nouvelle maison d'hôte. Ainsi, la ferme bénéficie d'une main-d'œuvre gratuite et relativement qualifiée. Puisque les matériaux utilisés sont peu coûteux, Om Sleiman est ainsi capable de construire des bâtiments solides et écologiques sans déboursier de sommes trop importantes.

L'administration de la ville de Bil'in participe d'ailleurs à des activités réalisées à la ferme, notamment lors de l'accueil de délégations universitaires et internationales dans le but de faire part des enjeux auxquels fait face la municipalité et les agriculteurs sur le territoire. Par exemple, durant le mois d'octobre, une délégation syndicale française a visité la ferme en présence du maire de Bil'in. Ainsi, ce dernier a pu faire part de ses inquiétudes quant à l'expansion de Modi'in Illit et des risques anticipés de violence de la part de colons. La municipalité et Om Sleiman participent donc à la création de liens transnationaux entre la société civile et, par le fait même, à la création de réseaux de solidarité internationaux.

Finalement, la ferme entretient des liens étroits avec le centre culturel Khalil Sakakini, situé à Ramallah. L'agriculture étant une part intégrante de la culture palestinienne, cette institution participe au rayonnement d'entreprises telles qu'Om Sleiman afin de promouvoir des initiatives culturelles et de décolonisation de la Palestine. La ferme

participe à certaines activités au centre, notamment lors de marchés fermiers, lui permettant ainsi de vendre ses surplus et de trouver de nouveaux membres (clients).

4.3. Territorialisation du système alimentaire

Om Sleiman est une ferme soutenue par la communauté, ce qui implique qu'elle commercialise ses produits par l'entremise de la vente de paniers hebdomadaires. Elle promeut la souveraineté alimentaire, de même que la culture agricole palestinienne comme outil de résistance à la colonisation. La territorialisation du système alimentaire est donc au cœur du projet de la ferme. Le défi est toutefois de taille : face à la présence de produits israéliens fortement subventionnés, les prix des denrées alimentaires sont conservés à un niveau artificiellement bas, réduisant la compétitivité des produits palestiniens. Om Sleiman doit alors vendre sa production à des prix sous les limites nécessaires à la réalisation de profits suffisants au bon fonctionnement de l'entreprise.

D'ailleurs, un employé mentionne que la ferme n'est que très peu lucrative, voire qu'elle perd de l'argent chaque année en raison du faible coût des paniers, mais de l'incapacité de la ferme à augmenter les prix. Deux types de paniers sont proposés durant l'été (à partir de la fin mai/début juin) : le panier complet ou partiel. Pour un total de 430\$ USD (sans les frais de livraison), le premier comporte (selon la ferme) 75% des besoins en légumes pour un ménage de trois personnes. Le panier partiel, quant à lui, comporte 75% des besoins en légumes pour un ménage d'une à deux personnes pour 304\$ (sans les frais de livraison). Les prix représentent la valeur de l'ensemble des douze paniers hebdomadaires distribués. Le prix unitaire est donc d'environ de 25.30\$ et 35.80\$. Chaque panier (complet ou partiel) comporte six à sept types de légumes (deux à trois pour la cuisson de plats et quatre pour la préparation de salades) et trois types d'herbes. Les produits suivants sont offerts durant l'été : courgettes, concombres arméniens, concombres réguliers, tomates, poivrons, piments forts, aubergines, basilic, melon d'eau, citrouilles palestiniennes, mlukheyeh (herbe traditionnelle palestinienne), fraises, maïs, haricots lubia et autres types d'herbes telles que du romarin, du thym et de la menthe. Les paniers sont distribués au centre culturel Khalil Sakakini. Toutefois, si le membre est dans l'incapacité de récupérer son panier, une livraison est offerte au coût de 60 dollars.

Il est aussi intéressant de mentionner que les prix de vente des paniers sont en dollars américains, plutôt qu'en shekels. Cela implique que la valeur du panier varie en fonction du cours du prix du dollar américain, ce qui pourrait avoir un impact négatif pour les membres en fonction de la valeur du shekel. De plus, comme cela est le cas dans tout type d'agriculture soutenue par la communauté, le contenu des paniers n'est pas garanti. Le tout varie en fonction de divers facteurs externes, tels que la qualité des semences et les conditions climatiques.

La ferme utilise d'ailleurs sa plateforme Instagram afin de vendre sa surproduction durant les périodes hors-saison. Par exemple, durant le mois d'octobre, Om Sleiman a participé à un marché fermier au centre culturel Khalil Sakakini et a vendu des produits tels que des poivrons, des aubergines, des haricots lubia, de la corète potagère et du pourpier potager. Les prix de vente y étaient relativement bas : huit shekels (3\$ CAD) pour un kilo d'aubergines et de poivrons, dix shekels (3.90\$ CAD) pour un kilo de haricots lubia et 5 shekels (2\$ CAD) pour un kilo de corète potagère. À la lecture des prix de vente, il est possible d'apprécier la faible rentabilité de certaines cultures en l'absence de canaux efficaces de vente en dehors de paniers hebdomadaires.

Selon un employé de la ferme, les prix de vente des paniers couvrent à peine les frais associés aux activités de la ferme, d'où la difficulté d'engager et de payer des employés à temps plein. Les volontaires internationaux représentent donc une ressource particulièrement importante. En effet, le même employé souligne qu'après six ans d'existence, la ferme peine à survivre : la majorité des employés quittent rapidement leur emploi (parfois après quelques mois, d'autres après un ou deux ans) et la faible quantité de main-d'œuvre réduit le nombre de paniers pouvant être vendus. Malgré le fait qu'avant leur départ les employés tentent de trouver une personne pouvant les remplacer et ainsi permettre à la ferme de poursuivre ses activités, cet employé semble résigné à l'idée que la ferme ne sera jamais lucrative et que le combat pour trouver la relève empêchera la ferme de croître. Cette vision pessimiste est selon lui basée sur l'idée que l'agriculture biologique (ou agroécologique) n'est pas une entreprise rentable. La pression exercée par les produits israéliens hautement subventionnés sur le marché palestinien entraîne effectivement une compétition inégale, voire déloyale, face à des agriculteurs pratiquant majoritairement de la monoculture à l'aide d'intrants de synthèse et de techniques d'irrigation coûteuses.

4.4. Création de connaissances collectives

Depuis plusieurs années, la ferme offre des formations courtes à des praticiens afin de propager le modèle agroécologique en Palestine. Toutefois, depuis janvier 2023, Om Sleiman a mis en place un programme de formation de stagiaires. L'objectif est d'enseigner certaines pratiques propres à l'agroécologie, de même que des éléments clefs de l'agriculture dans une optique commerciale, tels que le marketing et la commercialisation de produits. L'enseignement est réalisé sous forme d'ateliers et de travail de terrain. Le stage cible plus particulièrement une clientèle palestinienne et implique la participation d'agriculteurs de la région afin de partager des connaissances variées propres à divers types d'exploitations agricoles suivant des principes similaires à ceux pratiqués par Om Sleiman. La durée de cette formation est d'une saison et entraîne un coût de 200 USD, ce qui permet à la ferme de diversifier ses revenus.

La ferme accueille aussi des groupes de jeunes dans le cadre d'activités culturelles de camps de jours durant l'été. Des jeunes palestiniens peuvent de cette façon être introduits aux enjeux généraux, culturels et politiques de l'agriculture en Palestine. Ils peuvent aussi participer à certaines activités au champ et ainsi développer une meilleure compréhension de la provenance des aliments qu'ils consomment. Par le fait même, il est possible de noter deux services écosystémiques culturels rendus par Om Sleiman, soit la création de formes de loisirs et la promotion d'éléments culturels.

4.5. Autonomie des producteurs

Accès aux intrants

En raison des contraintes socio-politiques et légales propres à la Zone C, l'autonomie d'Om Sleiman en matière d'accès aux intrants (fumier, semences et eau, notamment) est limitée. Effectivement, en raison de l'incapacité d'obtenir un permis de construction de la part des autorités israéliennes afin de créer un puits, la ferme se doit d'acheter son eau à la compagnie d'État israélienne Mekorot. Un gestionnaire de la ferme avance que le prix payé par la ferme pour cette eau est environ trois fois plus élevé que celui payé par les colons israéliens en Zone C. Une portion importante des dépenses est donc allouée à l'achat d'eau pour subvenir aux besoins de la ferme. Par conséquent, en raison des coûts engendrés par

cette dépendance, plusieurs stratégies agroécologiques ont été mises en place afin de réduire l'utilisation d'eau (majoritairement durant l'été) dans le but d'améliorer le bilan hydrique du sol cultivé (voir section 2 de l'analyse).

Le contrôle militaire israélien en Zone C est alors une limite directe au développement des activités agricoles de la ferme, ce qui implique nécessairement des conséquences directes en matière de souveraineté alimentaire à l'échelle de la Zone C. En effet, cette dernière comporte les terres les plus fertiles de la Palestine. Toutefois, en raison de l'aridité du climat, la pratique de l'irrigation est nécessaire à l'agriculture. Or, en présence d'une insécurité hydrique, la production agricole est forcée à être réduite. Ainsi, un gestionnaire de la ferme identifie l'attrait de la monoculture d'olives au sein de la communauté agricole palestinienne pour cette raison : les faibles besoins en eau de cet arbre comportent des avantages considérables en matière de production et favorisent sa prédictibilité. Au contraire, le maraîchage tel que pratiqué par Om Sleiman nécessite une irrigation journalière durant la plus grande partie de l'année (toutes les saisons en dehors de l'hiver), ce qui implique des dépenses supplémentaires.

Aussi, puisqu'Om Sleiman n'est pas en mesure d'inclure l'élevage au sein de ses activités et que la production de compost de la ferme n'est pas suffisante pour répondre à ses besoins, celle-ci se voit dans l'obligation d'acheter du fumier auprès d'agriculteurs de villages à proximité de Bi'lin. Il en va de même pour le compost, lequel est acheté auprès de la coopérative Beit Al-Karma.

De plus, malgré l'ambition de créer une banque de semences au sein de la ferme afin de développer une indépendance face au marché et d'utiliser des cultivars adaptés aux conditions pédoclimatiques de la ferme, certaines contraintes empêchent la réalisation du projet. Un employé mentionne que malgré le fait que les semences sont parfois récoltées, un travail est nécessaire afin de les répertorier et de les entreposer convenablement. Toutefois, par manque de temps et de main-d'œuvre, le projet n'a pas encore été réalisé. Om Sleiman se doit donc de s'approvisionner auprès de semenciers israéliens et palestiniens afin de répondre à ses besoins de production, entraînant des coûts supplémentaires.

Bref, l'accès aux intrants représente un enjeu important au sein de la ferme, puisqu'il entraîne nécessairement une dépendance partielle envers le marché israélien. Beaucoup de

travail est réalisé afin de limiter celle-ci. Or, en contexte d'occupation directe et de contrôle accru des ressources hydriques par les Israéliens, très peu d'innovations restent à la portée de la ferme afin de réduire l'achat d'eau à la puissance coloniale. De même, en l'absence d'augmentation de revenus, notamment sous la forme de subventions gouvernementales ou de dons, la diversification de la production par l'entremise de l'intégration de l'élevage au sein des activités de la ferme semble fortement limitée. Ainsi, il est possible d'affirmer que la localisation de la ferme en Zone C est un frein à son développement, ce qui confirme les données puisées de la littérature.

Marché

La ferme détient une certaine autonomie face au marché, puisqu'elle n'exporte pas ses produits, ne consomme pas d'intrants de synthèse et pratique la vente directe de ses produits. Ainsi, elle réduit la vulnérabilité causée par les sanctions et les limitations imposées au marché palestinien par Israël. Toutefois, en raison des difficultés de compétitivité avec les produits israéliens, la ferme reste dépendante du marché dont les prix sont dictés par l'afflux de produits israéliens bon marché. Le prix des produits vendus est donc rendu inadéquat, ce qui réduit la capacité de la ferme à réaliser des profits suffisants pour assurer la croissance et la pérennité de l'entreprise.

Finalement, les prix de vente étant en dollars américains, la ferme et ses membres (consommateurs) sont dépendants de la variabilité des cours du dollar américain, puisque les salaires demeurent en shekels. Ce fonctionnement pourrait avoir des impacts négatifs sur les activités d'Om Sleiman dans un contexte d'augmentation des risques de crise économique à l'échelle mondiale et donc de variabilité des taux de conversion du shekel en dollar américain. Cette pratique est pourtant courante en Palestine. Lors d'une discussion avec une employée, cette dernière devait faire la conversion de son salaire en dollars américains afin de déterminer son budget du mois, puisqu'il s'agit de la devise exigée par son propriétaire. Bien que cette employée note son inconfort quant à cette pratique, en raison de la réduction fréquente de son pouvoir d'achat, elle y était résignée.

4.6. Participation politique active

Finally, Om Sleiman is a farm whose mission is fundamentally political. It maintains a posture of agrorésistance aiming at the achievement of food sovereignty and promotes agriculture as a cultural and economic foundation of Palestinian society. It also militates for a model of sustainable agriculture, based on the absence of use of synthetic inputs in the field. Thus, the founders claim the use of the agroecological model as taught at the University of Santa Cruz in California and founded by Stephen Gliessman. Through the promotion of agroecological practices and principles such as food sovereignty, food justice, equity and education, Om Sleiman works directly on the politicization of agriculture at the Jordanian level. It also allows for the bridge between science and practice.

The observations made during the case study confirm a number of elements that were presented in the first two chapters of this memoir, more particularly the impacts of territorial dispossession, commercial, hydrological and of labor. However, the case study specifies certain management techniques of these politico-legal and economic risks, notably through the practice of direct trade, political defiance, the creation of local and international networks of solidarity, as well as agroecological practices that reduce the farm's dependence on inputs and water. The practice of agroecology (political) therefore favors an increase in the ecological and financial resilience of the farm.

Despite the benefits identified, it remains important to note the constraints to the agroecological transition that were found through the observation of this initiative. First, the lack of labor associated with the dispossession of the peasant class limits the farm's growth capacity. Then, the risks associated with the construction of buildings without permits prevent the farm from integrating livestock raising into its activities and thus allow its agroecosystem to ensure its own productivity, control of pests and its fertility. These constraints notably contribute to reducing the profitability of the enterprise and, to a certain extent, its sustainability due to its inability to employ and pay full-time workers.

5. *Interactions entropiques*

Les éléments d'analyse présentés précédemment permettent de noter un effet néguentropique de l'institutionnalisation de l'agroécologie (par Om Sleiman) circonscrit dans les activités de la ferme. Grâce à l'application des principes socio-économiques, écologiques et agronomiques de l'agroécologie, Om Sleiman réduit certains des impacts néfastes de la colonisation propres à la Zone C par l'entremise de la pratique d'une agriculture réduisant les besoins en intrants, en eau et en superficie de terre, de même que de sa dépendance au marché. Elle permet aussi la création et le développement de réseaux de solidarité locaux et transnationaux, la territorialisation de leurs activités et la création de connaissances collectives afin de permettre l'expansion de l'agroécologie en Palestine. Or, à elle seule, une ferme ne peut réduire l'entropie politique et sociale de façon suffisante afin de se développer optimalement.

En effet, le contexte politico-juridique et économique de la Zone C occasionne un niveau important d'entropies sociale, physique et politique (voir Figure 20). Ces dernières sont majoritairement dues à l'effort israélien d'exporter son entropie interne par l'entremise de structures dissipatives (colonies, lois discriminatoires, etc.) afin d'assurer une cohésion interne à un niveau soutenable, tout en assurant son propre développement socio-économique. Ce faisant, la Palestine (jouant le rôle de périphérie) se voit dans l'obligation d'absorber un niveau insoutenable de désordre au sein de son système, limitant ainsi son développement socio-économique et participant même à son dé-développement. Le cas d'Om Sleiman témoigne en partie des impacts délétères de l'augmentation de l'entropie au sein d'un espace politique en l'absence de structures dissipatives étatiques adéquates.

L'État palestinien est incapable de contrebalancer les effets adverses des politiques israéliennes, notamment en matière d'exportations et d'importations, d'accès à l'eau, d'intégrité territoriale et d'attractivité du marché intérieur palestinien. La faiblesse institutionnelle, associée à la colonisation, mais aussi à l'importante corruption de l'élite politique et de la dépendance à l'aide internationale, ne permet pas la gestion adéquate du territoire et de ses ressources, participant ainsi à l'augmentation de l'entropie sociale. Dès lors, celle-ci réduit les capacités de production et de distribution de biens et services associés à la pratique de l'agriculture et participe à l'accroissement de l'instabilité du

secteur en raison des difficultés de reproduction sociale des classes agraires. Dans un tel contexte, l'État ne peut représenter une avenue valable et pérenne pour la promotion et l'implantation d'un modèle agroécologique à l'échelle de la Palestine dans une optique d'économie de résistance. Au contraire, celui-ci tente plutôt de renforcer le régime socio-technique (agro-industrie) par l'entremise de la promotion de pratiques agronomiques conventionnelles dans son modèle de développement national. Dès lors, contrairement à l'analyse de Gonzalez de Molina et al. (2020), le cas de la Palestine, en tant qu'État colonisé et autoritaire, démontre que des modèles alternatifs de gouvernance des agroécosystèmes dans une optique de transition se doivent de provenir de la base. Or la théorisation de l'agroécologie politique étant rendue conditionnelle à la présence d'un modèle démocratique fonctionnel et délibératif, le cas de la pratique de l'agroécologie en contexte autocratique et en territoires occupés démontre l'importance de l'étude approfondie de contextes détenant une faible marge de manœuvre politique formelle. Effectivement, l'énonciation de principes utopiques détient une pertinence théorique au sein de la littérature scientifique, mais n'a que très peu de portée lorsqu'elle est appliquée à des cas réels caractérisés par des verrouillages institutionnels complexes. Conséquemment, il serait plus pertinent d'étudier, à l'instar de l'écologie politique, les initiatives agroécologiques selon leur positionnement au sein de systèmes spécifiques afin de mieux comprendre les dimensions socio-politiques des pratiques, de même que les actions visant expressément à permettre une transition agroécologique.

Entropie politique

- Institutions dysfonctionnelles ;
- Absence de structures dissipatives efficaces ;
- État autoritaire ;
- Corruption ;
- Colonisation.

Entropie physique

- Pollution des terres ;
- Épuisement des ressources hydriques ;
- Diminution de l'agrobiodiversité ;
- Réduction de la productivité agricole.

Entropie sociale

- Conflits ;
- Réduction de la coopération ;
- Inégalités sociales ;
- Insécurité (foncière, hydrique, etc.) ;
- Distribution inégale des ressources ;
- Pauvreté.

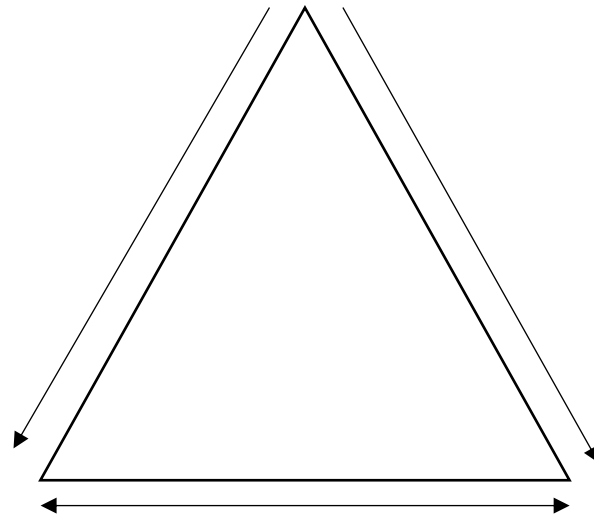


Figure 20. Triangle des entropies en contexte agricole palestinien (adapté de Gonzalez de Molina et al. (2020))

La ferme est donc analysée en tant qu'institution partiellement capable de mettre en place des structures dissipatives par l'entremise de la coopération avec différents acteurs afin de réduire les différents types d'entropies qui réduisent sa capacité à pratiquer l'agriculture selon un modèle agroécologique. Pour commencer, Om Sleiman a réussi à mettre en application un modèle agricole augmentant sa résilience écologique et agronomique. La matrice du paysage de la ferme est complexe. Son hétérogénéité génétique, la diversité de son système cultural, de même que leurs pratiques en matière de gestion des sols et de l'eau axés sur la conservation ont des effets positifs sur la productivité et la durabilité écologique de la ferme. De plus, la résilience socio-politique est augmentée grâce à la proximité de la ferme avec la communauté de Bil'in, l'entraide au sein de la communauté militante (terre louée gratuitement par le propriétaire étant un ex-militant), de même que l'approvisionnement en compost et en fumier auprès de producteurs locaux. Ces éléments participent au développement et à l'entretien d'une économie locale et d'un

réseau de producteurs plus résistant aux chocs associés à la colonisation de la Cisjordanie. Toutefois, malgré la mise en place d'innovations socio-politiques intéressantes à l'échelle de leur exploitation, elle ne peut être séparée du contexte socio-politique dans laquelle elle s'inscrit. Le manque de ressources financières et de main-d'œuvre, de même que les risques de destruction des bâtiments (plus particulièrement en contexte d'escalade des conflits en Cisjordanie) réduisent la résilience de la ferme.

Effectivement, l'accès à la terre et à l'eau est directement lié à la distribution du pouvoir économique en terre colonisée. L'analyse des observations réalisées en fonction des indicateurs socio-économiques et écologiques de l'agroécologie démontre que les facteurs économiques, dans un contexte de dépossession des ressources productives (incluant la main-d'œuvre), demeurent une des limites fondamentales au projet de la ferme et à l'agroécologie plus globalement en Cisjordanie. Toutefois, afin de contrebalancer partiellement celles-ci, la ferme tente de développer des moyens alternatifs afin de subventionner ses activités et d'accroître sa visibilité sur la scène nationale et internationale, notamment par l'entremise d'une implication politique accrue. Parmi ceux-ci, notons :

- La participation à des projets reliant l'art à l'agriculture avec des organismes locaux et internationaux à des fins de coopération et de visibilité ;
- L'accueil de délégations internationales (p. ex. syndicats français) moyennant des frais ;
- L'accueil de volontaires internationaux (main-d'œuvre à court terme gratuite) ;
- La participation à des activités de mobilisation pro-palestiniennes à l'étranger, notamment en France, afin d'augmenter la visibilité de la ferme et de la lutte ;
- La participation à des mini-documentaires et ;
- La participation à des entrevues télévisées.

Ainsi, la ferme, en tant qu'institution néguentropique agro-résistante, répand des flux informationnels par l'entremise de l'augmentation de la coopération avec les acteurs du système alimentaire dans lequel elle s'insère. Cette forme de résistance agricole vise directement à contrer les effets adverses de l'imposition d'un modèle agricole extractiviste

réduisant la durabilité, la qualité et la souveraineté alimentaire du secteur agricole palestinien par l'entremise d'une dérégulation systémique entraînant de la compétition plutôt que de la collaboration. Dès lors, cette lutte paysanne représente ce que Gonzalez de Molina et ses collaborateurs nomment un « conflit néguentropique », lequel se réalise symboliquement par la promotion de pratiques et de principes (2020, p. 10). Ce dernier vise expressément à combattre les résultats entropiques de politiques ou d'actions plus générales occasionnant des effets socio-écologiques adverses pour la société palestinienne.

Om Sleiman devient alors un espace de résistance luttant pour deux conceptions du territoire : matérielle et immatérielle (Rosset et Altieri, 2017). D'une part, la ferme pratique l'agriculture notamment afin de contrôler et de sécuriser l'accès du peuple palestinien aux terres agricoles en Zone C. En effet, tel qu'énoncé dans le Chapitre 2, la colonisation israélienne par l'entremise de la confiscation de terres classifiées *mawat* en raison de l'absence de pratiques d'une agriculture intensive est un des moyens les plus efficaces de morcellement du territoire cisjordanien par l'entremise de la création de colonies illégales. Conséquemment, Om Sleiman s'oppose à la reconfiguration du territoire grâce à une pratique intensive, mais soutenable, de l'agriculture. D'autre part, la ferme tente d'être un modèle pour les agriculteurs de la région en matière de protection de l'environnement et de lutte contre l'occupation du territoire par les Israéliens. Elle promeut la souveraineté alimentaire et la reproduction sociale par l'entremise d'activités de formation et de militantisme visant à assurer la relève agricole.

Par le fait même, Om Sleiman se positionne au sein d'une dispute avec la vision développementaliste de l'État palestinien, lequel encourage la pratique de l'agriculture conventionnelle, malgré ses limites pratiques et environnementales fondamentales. La ferme vise plutôt une transformation du système alimentaire selon une perspective d'économie de résistance, plutôt que d'intégration au sein d'une économie globale à laquelle l'entrée palestinienne est conditionnelle au bon vouloir israélien. Ainsi, la ferme, en tant que micro-institution, répond aux aspirations politico-agroécologiques énoncées par Gonzalez de Molina et ses collaborateurs en mettant en place des actions visant directement à réduire les expressions des entropies politique, sociale et physique.

6. Impacts de la dépossession

En dehors des effets de médiation à l'échelle micro permis par les activités d'Om Sleiman, il est nécessaire de poursuivre l'analyse en se penchant plus particulièrement sur les effets des diverses formes de dépossession auxquelles fait face la société palestinienne. La colonisation israélienne s'articule autour de ses implications matérielles et immatérielles quant à la création et à l'augmentation délibérée de l'entropie au sein du système alimentaire palestinien. L'imposition d'un modèle normatif grâce à des outils politico-juridiques parfois insidieux réduisant la coopération entre les acteurs palestiniens en est une manifestation importante. Par exemple, l'accumulation par la dépossession permise par la non-reconnaissance des communs comme mode d'occupation valable du territoire réduit la capacité de la population autochtone à conserver des aspects culturels clefs à son organisation territoriale et sociale. Par le fait même, Israël impose un paradigme néolibéral de l'agriculture en Palestine : la seule façon de cultiver se doit d'être par l'entremise de pratiques déclarées « valables », soit extensives et intensives. Effectivement, les parcelles laissées en friche et/ou utilisées pour le pâturage dans une logique de communs sont considérées *terra nullius* et donc sous la menace d'appropriation par des colons.

Cela crée alors un cercle vicieux intensifiant l'entropie interne palestinienne comme l'illustre la figure 21 : la menace de la colonisation force une intensification et une extensification des pratiques agricoles prenant majoritairement la forme de monocultures, augmentant alors de façon exponentielle les besoins en intrants de synthèse ou biologiques afin de soutenir la production. L'importation des intrants de base au modèle agroindustriel (NPK : azote, phosphore et potassium) est toutefois difficile en raison des restrictions imposées à la Palestine par la puissance coloniale. Conséquemment, les agriculteurs palestiniens se doivent d'utiliser inadéquatement ces intrants, occasionnant une réduction de la qualité des sols. La rentabilité de l'agriculture est donc fortement réduite en raison de l'augmentation des coûts de production et des difficultés d'accès aux marchés national, régional et international. Le délaissement progressif des exploitations agricoles et l'augmentation de la main-d'œuvre paysanne au chômage occasionnent une augmentation de la colonisation israélienne par l'entremise de l'absence de production intensive, de

même qu'une intégration accrue de la main-d'œuvre paysanne dépossédée afin de développer les activités agricoles en colonies israéliennes. L'État palestinien ne mettant pas en place les structures dissipatives essentielles à la gestion des entropies sociale et physique causées par ce cercle vicieux, la société civile se voit alors dans l'obligation de mettre en place des institutions informelles afin d'assurer la pérennité du secteur agricole et ainsi lutter pour une souveraineté alimentaire, ou du moins une autonomie alimentaire, en Palestine.

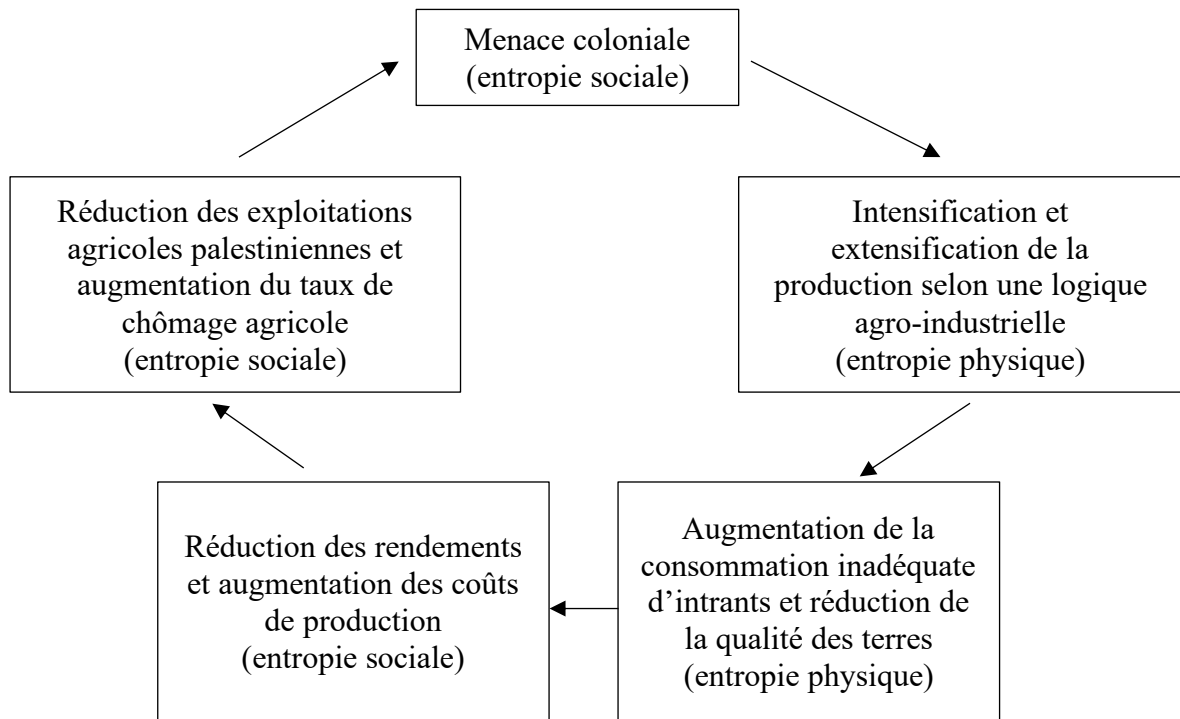


Figure 21. Cercle vicieux entropique en contexte colonial

Le modèle politico-agroécologique d'Om Sleiman représente donc une niche d'innovation intéressante dans l'optique de briser ce cercle vicieux, grâce au rôle néguentropique que les institutions apportent au sein du métabolisme social. En l'absence de structures dissipatives étatiques ou formelles, des institutions « informelles » créées par la société civile sont essentielles afin de permettre une gestion efficace du chaos causé par la colonisation. Sans quoi, l'augmentation continue de l'entropie au sein du secteur agricole palestinien risque d'en causer l'implosion. Toutefois, la ferme reste sujette aux conséquences négatives de la colonisation, lesquelles ont un impact direct sur la

profitabilité de l'entreprise et, conséquemment, sa pérennité. Dès lors, la capacité des institutions agricoles individuelles en tant qu'outils de médiation de l'entropie physique et sociale est limitée en absence de certains prérequis, soit : le respect de la propriété privée et/ou une intégrité territoriale. Effectivement, les données recueillies sur le terrain confirment les impacts délétères de la déstructuration du secteur agricole par la colonisation israélienne identifiés dans le Chapitre 2, notamment en raison de la dépossession de la main-d'œuvre, du territoire (risque de destruction des installations de la ferme, menace de la colonisation israélienne par-delà le mur et bantoustanisation) et de l'eau. Le paysage socio-technique rend alors la transition du régime socio-technique par l'entremise de la croissance de la niche agroécologique particulièrement difficile en raison des multiples formes de dépossession impactant des entreprises agricoles telles qu'Om Sleiman.

Ainsi, la *Figure 22* permet d'illustrer les rapports synergiques entre différentes composantes de l'agroécologie notées au sein de l'initiative étudiée, de même que les chocs (dépossessions) d'origine coloniale nuisant à une transition agroécologique. Bien qu'il s'agisse d'une étude de cas unique, il est tout de même possible de noter les synergies permises par le modèle mis en place par Om Sleiman dans une optique de transition du système alimentaire. En effet, suivant les principes écologiques et socio-politiques de l'agroécologie plutôt rigoureusement, la ferme démontre la possibilité d'implantation d'un modèle axé sur une gouvernance responsable et au développement d'une économie solidaire en contexte d'hostilité accrue. Par conséquent, l'efficacité de la production, le recyclage de la biomasse, la résilience de l'agroécosystème, la promotion de la culture et des traditions alimentaires palestiniennes, la diversité génétique cultivée et le partage de connaissances au sein d'un réseau de solidarité s'alimentent conjointement afin de favoriser le succès de l'entreprise.

Cependant, bien que des rapports synergiques entre la ferme et l'économie locale puissent être identifiés, la production agroécologique peine à intégrer de façon notable le marché palestinien. Elle demeure une niche n'entrant que très peu en compétition avec les produits israéliens, réduisant donc le potentiel de l'atteinte d'une souveraineté alimentaire par l'entremise de l'agroécologie. Les difficultés de production auxquelles fait face Om Sleiman représentent aussi une cause derrière l'incapacité de la ferme à faire croître son

offre. L'incapacité de cette dernière à participer efficacement à la modification du système socio-technique peut notamment être expliquée par l'impact de chocs, soit des conséquences propres aux différents types de dépossession mentionnés précédemment.

Conséquemment, sans l'augmentation du nombre de fermes agroécologiques, ainsi qu'un accroissement de la participation citoyenne par l'entremise d'une consommation accrue de produits alimentaires issus de ce modèle, l'agroécologie ne pourra s'imposer comme alternative à l'agriculture industrielle. Dès lors, les résultats de l'analyse permettent d'affirmer qu'en contexte colonial, l'agroécologie (politique) participe à une résistance agraire plutôt qu'une transition à plus grande échelle. Elle n'en demeure pas moins pertinente afin d'augmenter la résilience des agriculteurs face à l'entropie politique, physique et sociale causée par la colonisation israélienne et l'inaction gouvernementale palestinienne.

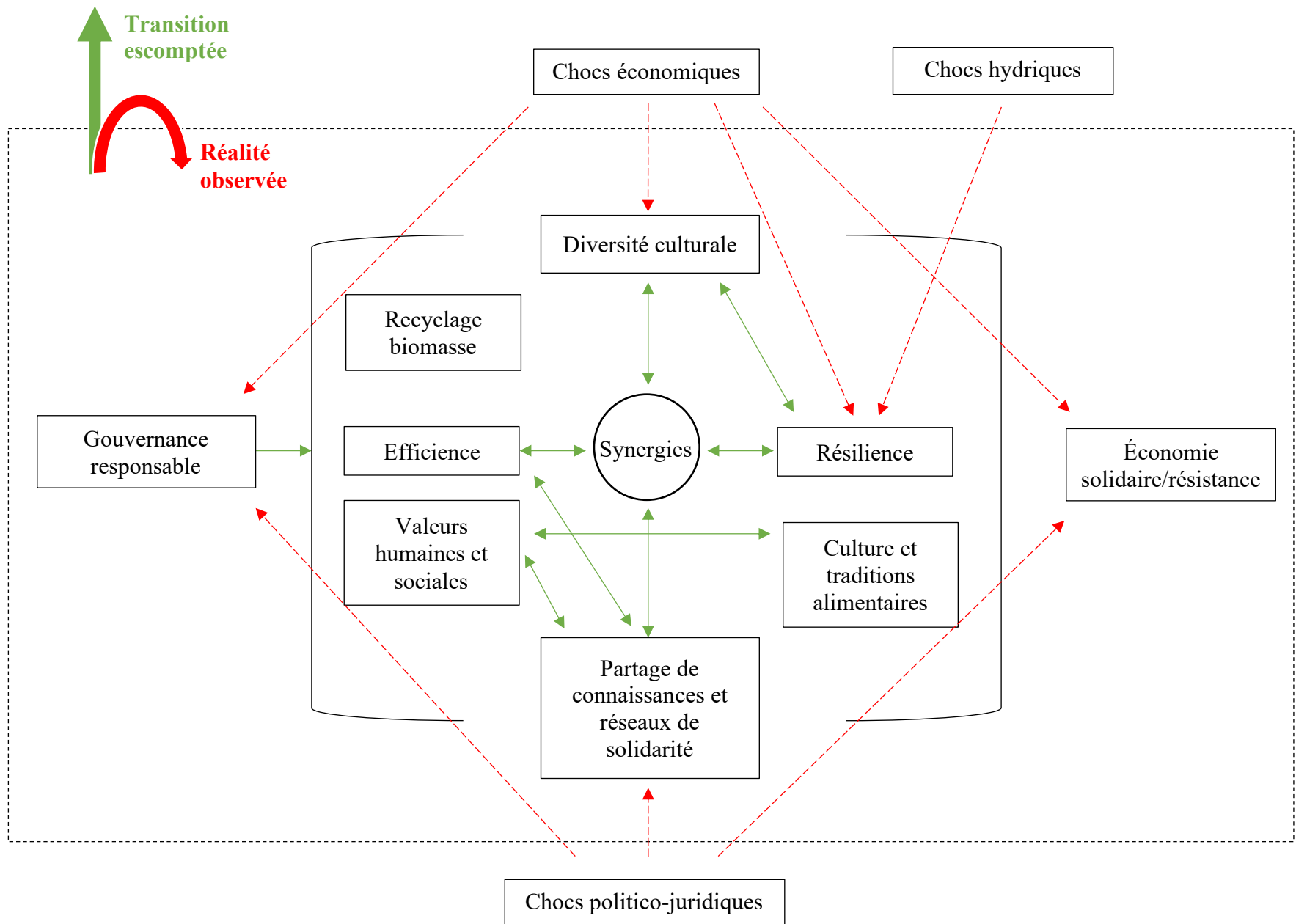


Figure 22. Synergies internes et chocs socio-techniques (adapté de FAO, 2018)

Chapitre 4 – Conclusion

L'analyse des données puisées de la littérature dans les Chapitres 1 et 2 ont pu démontrer que les diverses formes de dépossession territoriales, hydriques, économiques et de la main-d'œuvre engendrent des contraintes systémiques limitant grandement la capacité de la population palestinienne à développer un secteur agricole (et agroécologique) soutenable et pérenne. L'État palestinien ne présente pas non plus comme une institution permettant la régulation des effets adverses occasionnés par les chocs coloniaux, en raison de sa nature autoritaire et corrompue. Face à ces freins à la transition, la gouvernance locale des agroécosystèmes réalisée par la société civile se présente comme un des seuls leviers de gestion de l'entropie interne palestinienne au sein du secteur agricole.

En effet, l'étude de cas a démontré les synergies développées entre les différentes composantes agroécologiques de la ferme participant à une réduction des entropies physique, écologique et politique à une échelle locale. L'équipe d'Om Sleiman indique une compréhension accrue des dimensions politiques de l'agroécologie, de même que des principes agronomiques nécessaires afin d'augmenter la résilience de leur exploitation. Politiquement habiles, les gestionnaires de la ferme ont su insérer leur lutte politico-agraire au sein de réseaux nationaux et transnationaux d'engagement civique afin de pallier certains effets pervers de la dépossession israélienne, notamment en matière de main-d'œuvre. De même, leurs connaissances pointues de techniques agroécologiques et de leur application permettent une résistance partielle aux chocs hydriques et territoriaux occasionnés par la colonisation. Or, l'absence de structures dissipatives étatiques adéquates permettant de remédier aux effets entropiques de la colonisation crée un niveau de désordre trop important pour permettre à l'initiative étudiée de croître de façon optimale. Ainsi, sa capacité à participer de façon efficace à la transformation du système alimentaire palestinien, par l'entremise de la réduction de la dépendance de ce dernier au marché israélien, est réduite.

La pratique de l'agroécologie, en tant que modèle de transition du système alimentaire palestinien, demeure fondamentalement limitée par des facteurs d'ordre territoriaux,

hydriques, commerciaux et de main-d'œuvre. Le contexte colonial dans lequel s'inscrit la Palestine démontre par le fait même des lacunes au sein de la théorie de l'agroécologie, plus particulièrement quant aux conditions nécessaires à son emploi dans une perspective politique. Dès lors, certaines conditions politico-légales à la pratique de l'agroécologie doivent être identifiées. Bien que celles-ci ne soient pas uniques à l'agroécologie, la volonté universaliste de cette dernière est limitée dans l'optique où un certain niveau de contrôle des terres et d'intégrité territoriale de base se doivent d'être garanti afin de permettre une réelle transition agroécologique. Effectivement, comme il est possible de le noter en contexte palestinien, l'absence d'intégrité territoriale en Cisjordanie, de même que le non-respect de la propriété privée en Zone C sont des limites fondamentales à la transition et à la pratique pérenne de l'agriculture. Il pourrait être avancé que l'état du monde actuel n'est que faiblement caractérisé par des régimes coloniaux. Toutefois, malgré la faible part d'États sous occupation directe, le développement des connaissances scientifiques portant sur des enjeux agraires en l'absence de contrôle territorial des paysans pourrait favoriser une compréhension accrue des limites à la transition auprès de groupes minoritaires sujets à des dépossessions territoriales importantes. Pensons notamment aux cas du Kurdistan, de la République arabe sahraouie, du Tibet, etc.

Ainsi, en me basant sur les données recueillies sur le terrain et dans la revue de littérature, deux types de contrôle semblent essentiels à la pérennisation d'exploitations agroécologiques dans une optique de transition. D'abord, les agriculteurs et agricultrices se doivent d'avoir un contrôle minimal de leurs terres par l'entremise du respect de la propriété privée ou commune afin d'assurer une prédictibilité suffisante quant à leurs capacités d'usage du territoire. Ce prérequis est supporté par l'étude de cas, notamment grâce aux données portant sur les faibles incitatifs aux investissements en temps et en capital nécessaires à l'implantation de certaines pratiques agroécologiques, en raison de l'incapacité de la ferme d'utiliser, de jouir et de disposer pleinement de ses biens. En effet, en raison de l'absence de support financier de la part de l'État et de ressources financières limitées, Om Sleiman ne peut se permettre d'investir afin d'implanter des pratiques d'élevage ou d'irrigation autosuffisantes sur sa ferme. Malgré le fait qu'elle soit située sur une propriété privée, Om Sleiman ne détient pas les permis nécessaires à la construction légale de bâtiments ou de puits. Dès lors, puisque le principe de propriété privée n'est pas

appliqué dans son intégralité en Zone C par les autorités coloniales en raison de la bantoustanisation de la Palestine, la prédictibilité de la production agricole en est réduite. Or, ce modèle ne peut être pérenne et participer de façon efficace à l'atteinte de certains objectifs centraux de l'agroécologie, notamment l'indépendance des producteurs quant aux marchés, ainsi que la souveraineté alimentaire. En l'absence d'un contrôle territorial accru, le secteur agricole palestinien demeurera caractérisé par sa dévaluation au profit d'Israël notamment par l'entremise de la prolétarianisation de sa classe paysanne.

Enfin, L'État ou la communauté doit pouvoir assurer l'intégrité de son territoire face à des menaces d'accaparement par une tierce partie selon une logique d'accumulation par la dépossession. L'étude de cas a démontré que la société civile est un vecteur partiel de protection du territoire par l'entremise de stratégies efficaces et organisées d'occupation, telles que l'agriculture. Or, l'engagement accru de la population grâce à ces mécanismes de résistance est rendu obligatoire par l'incompétence et l'impuissance gouvernementale palestiniennes, lesquelles participent par le fait même à l'augmentation simultanée des entropies politique, sociale et physique de la Palestine. L'incapacité de l'AP à résister au morcellement de son territoire par l'entremise de la création de colonies israéliennes illégales participe à la dépossession territoriale, hydrique et de la main-d'œuvre. Cela occasionne des effets directs sur la capacité de sa population à pratiquer l'agriculture et, par le fait même, à assurer son autonomie alimentaire, de même que la reproduction sociale paysanne. Cependant, des limites aux actions de la société civile subsistent en raison de ses pouvoirs limités. L'État se doit donc au minimum d'assurer une prédictibilité du découpage de ses frontières afin de permettre à la société civile de réaliser une gestion des chocs subis par la nation par l'entremise de la création de structures dissipatives territorialisées. Sans quoi, les entropies physique et sociale ne cesseront d'augmenter et causeront inévitablement des crises socio-environnementales trop importantes pour assurer une transition agroécologique.

Bref, l'agroécologie n'est pas une solution miracle. Bien qu'elle offre certains avantages, notamment par l'entremise de la réduction de la dépendance à certains intrants, au marché international, de même qu'à une large superficie de terre, elle s'insère tout de même au sein de contextes politiques complexes et difficilement modifiables. Elle n'est pas en soi garante de la souveraineté alimentaire d'un État ou d'une région, même si ses

principes socio-économiques tentent de développer l'influence et le pouvoir des paysanneries. Elle permet d'encadrer de façon pertinente la création de réseaux de solidarité entre producteurs et de consommateurs engagés et offre des avenues intéressantes au développement de systèmes alimentaires territorialisés. Toutefois, en l'absence d'assises foncières et légales de base, son application politique fondée sur des aspirations de transition est fortement réduite.

En outre, il est important de souligner le contexte d'apartheid et les limites inhérentes qu'il occasionne à la portée de l'agentivité du peuple palestinien dans le cadre de son développement socio-économique, en raison des contraintes systémiques et systématiques propres à sa posture face à Israël. Ces restrictions et ces atteintes aux droits humains palestiniens démontrent une réelle planification du dé-développement, de la dépolitisation et de la « désagriculture » du peuple palestinien, dans une optique de contrôle des masses. Ainsi, une transition agroécologique palestinienne, à proprement parler, comporte des limites fondamentales, puisqu'elle implique une reconfiguration du système à la base de sa domination. Malgré ces limites, l'agroécologie s'implante tout de même sur le territoire et participe au mouvement d'agro-résistance palestinien. Bien qu'elle ne puisse représenter une niche assez forte pour modifier le régime socio-technique, elle demeure un moyen de conserver le territoire, de préserver ses ressources, de même que les savoir-faires palestiniens et sa culture agricole.

Ainsi, l'étude de stratégies employées au sein de pays non-démocratiques et possédant donc de nombreux verrouillages institutionnels revêt une importance pratique intéressante, puisqu'elle pourrait permettre le développement de connaissances quant à l'application intégrée de théories de la transition et de l'agroécologie en contexte d'hostilité. À la lumière des résultats de l'étude, la pratique de l'agroécologie en Palestine sans une organisation importante de la société civile, notamment sous la forme d'une économie de résistance forte, ne démontre pas sa capacité à assurer une transition pérenne. Toutefois, elle apporte des réponses intéressantes à des enjeux territoriaux, politiques, sociaux et environnementaux. Elle permet aussi de noter les limites à l'analyse purement agronomique et économique de la portée d'initiatives agroécologiques, lesquelles occultent certaines composantes clés à la pérennité des exploitations allant bien au-delà de la viabilité financière et écologique d'une exploitation agricole.

Il est cependant important de souligner que l'analyse comporte des limites méthodologiques méritant d'être abordées. D'une part, la durée du séjour sur le terrain a dû être écourtée. Par conséquent, des observations et des nuances supplémentaires auraient pu être ajoutées afin d'améliorer les conclusions du mémoire. Des éléments d'analyse auraient pu être bonifiés, notamment par l'entremise de la participation à la distribution des paniers hebdomadaires, à l'observation de la participation de la ferme à un marché public ou même par l'entremise de la réalisation d'entrevues semi-dirigées. Ces observations auraient pu favoriser une analyse plus nuancée de l'application des principes socio-économiques et écologiques de l'agroécologie par la ferme. D'autre part, l'analyse est basée sur une étude de cas unique, occasionnant donc des limites analytiques supplémentaires aux informations recueillies sur une courte période. La généralisation réalisée dans le cadre de ce mémoire devient uniquement théorique. Conséquemment, des recherches supplémentaires portant sur un plus grand échantillon d'initiatives agroécologiques en Palestine pourraient bonifier de façon importante l'analyse politico-agroécologique amorcée. De même, la recherche de données sur les réseaux existants de coopération entre Palestiniens cisjordanien et Palestiniens résidant en territoire israélien ayant pour objectif de supporter les initiatives en territoires occupés pourrait être pertinente. Elles pourraient ainsi apporter des clarifications importantes quant aux réseaux agroécologiques présents sur le territoire et leur intégration au sein du système alimentaire palestinien.

Enfin, bien qu'il ne fût pas possible d'analyser le rôle de l'autoritarisme comme frein à la transition dans le cadre de ce mémoire, il demeure essentiel de mettre de l'avant certaines limites théoriques et de proposer en ouverture une critique de la théorie de Gonzalez de Molina et al. (2020). Elles s'articulent plus particulièrement autour de deux éléments de la thèse des auteurs, soit la centralité du rôle de l'État-nation au sein de la transition agroécologique, de même que la nécessité d'un modèle de gouvernance étatique fondé sur la démocratie.

D'abord, en appliquant la théorie de l'entropie employée par Gonzalez de Molina et al. (2020) au cas de la Palestine, les institutions composant un État autoritaire ne permettent pas d'assurer leur validité, ce qui implique qu'elles participent à l'augmentation de l'entropie sociale, physique et politique du proto-État. Celles-ci sont incapables de réguler

les chocs issus de la colonisation israélienne, de même que leur propre entropie interne causée par différents facteurs tels que la corruption au sein de la bureaucratie et l'augmentation de conflits politiques. La société civile se voit donc dans l'obligation de mettre en place des institutions informelles territorialisées, telles qu'Om Sleiman, afin de réguler tant bien que mal le régime métabolique palestinien (ou du moins cisjordanien). Conséquemment, selon la théorie de Gonzalez de Molina et al. (2020), une transition agroécologique ne serait pas possible en Palestine, puisqu'elle ne pourrait pas entreprendre le chemin de la transformation. En effet, l'État y est déficient, ne détient qu'une très faible intégrité territoriale, participe activement au renforcement du système socio-technique par l'entremise de la promotion de l'agriculture industrielle et est autocratique.

Il est alors possible de noter un écueil au sein de la théorie : quelles sont les alternatives pour les populations régies par un gouvernement autoritaire ? En l'absence de réponse à cette question fondamentale au sein de la théorie de l'agroécologie politique, la transition agroécologique se voit réservée à certaines communautés spécifiques majoritairement, voire exclusivement, situées dans le Nord global. Cette inapplicabilité de la théorie en contextes coloniaux et autoritaires représente alors une limite fondamentale au mouvement agroécologique, lequel vise une certaine universalité. Quelle pertinence revêt la création d'un chemin de transition visant une modification globale des systèmes alimentaires mondiaux sans prendre en considération divers mode d'application en fonction de la pluralité politique caractérisant l'état du monde actuel ?

Dans le cas de la Palestine, les citoyens ne peuvent forcer la main du gouvernement par l'entremise du vote. Ils ne peuvent donc pas faire pression sur leurs élus afin d'imposer un changement. Par le fait même, la population palestinienne ne peut participer à la co-production de politiques publiques favorisant une transition agroécologique à l'échelle nationale et demeure sujette aux conséquences de la colonisation. Il ne s'agit pas ici d'un cas d'exception : de nombreux États semi-autocratiques et sous occupation (par exemple certains pays du Sahel) ne détiennent pas la force politique d'assurer leur intégrité territoriale face à diverses pressions (économiques, politiques et militaires, notamment) et, par conséquent, ne peuvent pas contrôler leur marché interne et leurs activités commerciales façon optimale.

Ainsi, l'imposition d'un modèle démocratique comme prérequis à la transition agroécologique semble représenter un facteur limitant les aspirations théoriques et pratiques des auteurs. Développer une proposition fondée sur la présence essentielle d'un modèle politique précis et fondé sur des principes normatifs libéraux limite le champ d'application de l'agroécologie, impliquant alors une réduction de la portée de l'agentivité des communautés paysannes et de leurs aspirations spécifiques. Dans un contexte où l'État ne répond pas aux pressions économiques et écologiques de la société civile de façon suffisante (comme il peut être le cas en contexte autocratique,) il revient alors aux classes agraires et aux citoyens engagés d'amorcer le processus par la création de réseaux organisés visant la modification profonde des configurations du système alimentaire national. Il serait alors pertinent d'étendre la portée de l'agroécologie politique aux contextes autoritaires grâce à la mise de l'avant du pouvoir d'auto-régulation des sociétés civiles les composant. L'échelle d'une transition agroécologique pourrait alors être réduite à une région, un village ou une communauté, plutôt que de cibler uniquement l'État nation.

L'agroécologie politique, telle que théorisée par Gonzalez de Molina et ses collaborateurs, en tant que modèle théorique, se distingue donc de la théorie agroécologique classique principalement en raison de son approche relativement *top-down*. Celle-ci prend la forme d'une série de principes techniques fondés sur des théories économiques et écologiques complexes visant à être portés majoritairement par l'État. De même, en impliquant la nécessité d'un système politique libéral et démocratique, l'agroécologie politique de Gonzalez de Molina se différencie de l'approche inclusive traditionnelle, laquelle tend à promouvoir une application des principes agroécologiques en fonction des contraintes biophysiques et socio-économiques propres au contexte local dans lequel s'inscrit la ferme. En effet, Nichols et al. (2016) avancent : « Agroecology does not promote a few magic bullet solutions divorced from local contexts and disseminated following top-down approaches. Rather, it relies on a set of complex interactions that emerge when adequate combinations of various practices are operationalized on each farm » (p. 4).

Finalement, malgré le fait que Gonzalez de Molina et al. (2020) aient pour ambition de créer une théorie permettant la création d'institutions et l'implantation de l'agroécologie au sein d'un État afin de remplacer le régime socio-technique en place, une inspiration plus

marquée de l'approche de l'écologie politique pourrait revêtir davantage de pertinence. Effectivement, elle pourrait permettre de répertorier et d'analyser des espaces de conflits au sein de la gestion des agroécosystèmes et de localiser les interventions en fonction des contextes spécifiques propres aux communautés impliquées. Conséquemment, des conclusions plus générales pourraient être tirées grâce à la comparaison de situations connexes et, par le fait même, élaborer des recommandations contextuellement appropriées, plutôt que de prôner une globalisation des pratiques. Ce faisant, la science pourra mieux accompagner les agriculteurs et agricultrices dans la création d'institutions facilitant la gestion de leurs ressources communes et ainsi favoriser une transition agroécologique plus inclusive grâce à son applicabilité accrue.

Bibliographie

- Aguilera, E., Díaz-Gaona, C., García-Laureano, R., Reyes-Palomo, C., Guzmán, G. I., Ortolani, L., Sánchez-Rodríguez, M. et Rodríguez-Estévez, V. (2020). Agroecology for adaptation to climate change and resource depletion in the Mediterranean region. A review. *Agricultural Systems*, 181, p. 1-21. <https://doi.org/10.1016/j.agsy.2020.102809>
- Alimi, E. (2006). *Israeli Politics and the First Palestinian Intifada Political Opportunities, Framing Processes and Contentious Politics*. Routledge. <https://www.taylorfrancis.com/books/mono/10.4324/9780203961261/israeli-politics-first-palestinian-intifada-eitan-alimi-william-gamson>
- Al-Salim, F. (2016). *Palestine and the Decline of the Ottoman Empire : Modernization and the Path to Palestinian Statehood*. I. B. Tauris.
- Amira, S. (2021). The slow violence of Israeli settler-colonialism and the political ecology of ethnic cleansing in the West Bank. *Settler Colonial Studies*, p. 1-21. DOI: 10.1080/2201473X.2021.2007747
- Amnesty International. (2017, 29 novembre). The Occupation of Water. <https://www.amnesty.ca/uncategorized/the-occupation-of-water/>
- Angelo, M. J. et Morris, J. (2013). Maintaining a Healthy Water Supply While Growing a Healthy Food Supply: Legal Tools for Cleaning Up Agricultural Water Pollution. *University of Kansas Law Review*, 62(4), p. 1003-1042.
- ARIJ. (2012). Bil'in Village Profile. The Applied Research Institute – Jerusalem. <http://vprofile.arij.org/ramallah/pdfs/vprofile/Bi'lin.pdf>
- B'Tselem. (2005). B'Tselem's position on turning Modi'in Illit into a municipality. https://www.btselem.org/download/20051104_modiin_ilit_letter_eng.pdf
- B'Tselem. (2013). Background on the demonstrations in Bil'in. <https://www.btselem.org/demonstrations/bilin>
- Banque mondiale. (2023). Balance extérieure de biens et services (% du PIB) - West Bank and Gaza. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NE.RSB.GNFS.ZS?locations=PS>
- Banque mondiale. (2023). Balance extérieure de biens et services (\$ US courants) - West Bank and Gaza. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NE.RSB.GNFS.CD?locations=PS>
- Bellon, S. (2016). Contributions croisées de l'agriculture biologique à la transition agroécologique. *Innovations Agronomiques*, 51, p. 121-138. DOI : 10.15454/1.4721192167463855E12
- Beltrán, M. J. et Kallis, G. (2017). How Does Virtual Water Flow in Palestine? A political Ecology Analysis. *Ecological Economics*, 143, p. 17-26. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2017.06.036>
- Berda, Y. (2017). *Living Emergency. Israel's Permit Regime in the Occupied West Bank*. Stanford University Press.
- Brooks, D.B., Trottier, J. et Giordano, G. (2020). *Transboundary Water Issues in Israel, Palestine, and the Jordan River Basin. An Overview*. Springer.
- Bunker, S. G. (1985). *Underdeveloping the Amazon. Extraction, Unequal Exchange, and the Failure of the Modern State*. University of Illinois Press.

- Calame, M. (2016). Comprendre l'agroécologie : Origines, principes et politiques. Charles Léopold Mayer.
- Cederlöf, G. (2021). Out of steam: Energy, materiality, and political ecology. *Progress in Human Geography*, 41(1), p. 70-87.
- Conder, C. R. (2013). Palestine. https://www.gutenberg.org/files/43588/43588-h/43588-h.htm#map_VII
- Dana, T. (2020). Localising the Economy as a Resistance Response: A Contribution to the “Resistance Economy” Debate in the Occupied Palestinian Territories. *Journal of Peacebuilding & Development*, 15(2), p. 192-204. DOI: 10.1177/1542316620925274
- De Donato, A. (2019). Palestinian rural realities between the Israeli occupation and “farming modernization”. The case of the village of Wādī Fūkīn (West Bank). *Confluences Méditerranée*, 108, p. 117-133. DOI 10.3917/come.108.0117
- Dudeen, B. (2001) The soils of Palestine (The West Bank and Gaza Strip) current status and future perspectives. Dans Zdruli, P., Steduto, P., Lacirignola C. et Montanarella L (dir). Soil resources of Southern and Eastern Mediterranean countries (p. 203- 225). Options Méditerranéennes (Série B).
- Dumont, A. M., Wartenberg, A. C. et Baret, P. V. (2021). Bridging the gap between the agroecological ideal and its implementation into practice. A review. *Agronomy for Sustainable Development*, 41(32), p. 1-17.
- FAO. (2018). *Les 10 éléments de l'agroécologie. Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables* (Publication no C 2019/LIM/21). <https://www.fao.org/publications/card/fr/c/I9037FR/>
- FAO. (2020). National agrifood systems and COVID-19 in Palestine. Effects, policy responses, and long-term implications. <https://www.fao.org/3/cb1340en/CB1340EN.pdf>
- FAO. (2021). Palestine. Humanitarian Response Plan 2021. <https://www.fao.org/emergencies/appels/appel-detail/fr/c/1372780/>
- FAO. (2022). *Marché mondial des engrais : Bilan du resserrement actuel du marché.* <https://www.fao.org/3/ni280fr/ni280fr.pdf>
- Fatafta, M. (2018). Neopatrimonialism, corruption, and the Palestinian Authority: pathways to real reform. *Al Shabaka*. https://al-shabaka.org/wp-content/uploads/2018/12/Fatafta_PolicyBrief_Eng_Dec2018.pdf
- Feitelson, E., Tamimi, A. et Rosenthal, G. (2012). Climate change and security in the Israeli-Palestinian context. *Journal of Peace Research*, 49(1), p. 241-257. DOI: 10.1177/0022343311427575
- Flachs, A. (2020). Political ecology and the industrial food system. *Physiology and Behavior*, 220, p. 1-6. <https://doi.org/10.1016/j.physbeh.2020.112872>
- Forman, G. (2011). Israeli Supreme Court Doctrine and the Battle over Arab Land in Galilee: A Vertical Assessment. *Journal of Palestine Studies*, 40(4), p. 24-44. <https://doi.org/10.1525/jps.2011.xl.4.24>
- Forman, G. et Kedar, A. (2003). Colonialism, Colonization, and Land Law in Mandate Palestine: The Zor al-Zarqa and Barrat Qisarya Land Disputes in Historical Perspective. *Theoretical Inquiries in Law*, 4(2), p. 491-539. DOI:10.2202/1565-3404.1074

- Frank, A. G. (2006). Chapitre 21. Entropy Generation and Displacement: The Nineteenth-Century Multilateral Network of World Trade. Dans Hornborg, A. et Crumley, C. L. (dir), *The World System and the Earth System. Global Socioenvironmental Change and Sustainability Since the Neolithic* (p. 303-316). Left Coast Press.
- Georgescu-Roegen, N. (1995). *La décroissance. Entropie – Écologie – Économie*. Éditions Sang de la terre. <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.gen.dec>
- Giagnocavo, C., de Cara-García, M., González, M., Juan, M., Marín-Guirao, J. I., Mehrabi, S., Rodríguez, E., van der Blom J. et Crisol-Martínez, E. (2022). Reconnecting Farmers with Nature through Agroecological Transitions: Interacting Niches and Experimentation and the Role of Agricultural Knowledge and Innovation Systems. *Agriculture*, 12(137), p. 1-30. <https://doi.org/10.3390/agriculture12020137>
- González de Molina, M., Frederico Peterson, P., Garrido Peña, F. et Roberto Caporal, F. (2021). *Political Agroecology*. CRC Press.
- Grosplik, R. (2021). *Globalizing organic. Nationalism, Neoliberalism, and Alternative Food in Israel*. State University of New York Press.
- Grosplik, R., Handel, A. et Monterescu, D. (2021). Soil, territory, land: The spatial politics of settler organic farming in the West Bank, Israel/Palestine. *Society and Space*, 39(05), p. 906-924. DOI: 10.1177/02637758211041121.
- Hackl, A. (2022). Occupied labour : dispossession through incorporation among Palestinian workers in Israel. *Settler Colonial Studies*. DOI: 10.1080/2201473X.2022.2032545
- Harvey, D. (2005). *The New Imperialism*. Oxford University Press.
- Hecht S. B. (1995) The evolution of agroecological thought. Dans Altieri, M. (dir.), *Agroecology: the science of sustainable agriculture*. Westview Press.
- Heckman, J. (2005). A history of organic farming from Sir Albert Howard's War in the Soil to USDA National Organic Program. *Renewable Agriculture and Food Systems*, 21(3), p. 143-150). DOI: 10.1079/RAF2005126
- Holt-Giménez, E. (2011). Food Security, Food Justice, or Food Sovereignty. Crises, Food Movements, and Regime Change. Dans Hope Alkon, A. et Agyeman, J. (dir.), *Cultivating Food Justice. Race, Class, and Sustainability*. MIT Press.
- IFOAM. (2008). *Definition of Organic Agriculture*. <https://www.ifoam.bio/why-organic/organic-landmarks/definition-organic>
- IPES Food. (2016). From Uniformity to Diversity. A paradigm shift from industrial agriculture to diversified agroecological systems. *International Panel of Experts on Sustainable Food Systems*, 96 p. https://cgspace.cgiar.org/bitstream/handle/10568/75659/UniformityToDiversity_FullReport.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- Iverson, L. A., Marín, L. E., Ennis, K. K., Gonthier, D. J., Connor-Barrie, B. T., Remfert, J. L., Cardinale, J. B. et Perfecto, I. (2014). Do polycultures promote win-wins or trade-offs in agricultural ecosystem services? A meta-analysis. *Journal of Applied Ecology*, 51, p. 1593-1602. doi: 10.1111/1365-2664.12334
- Johanson R. (2007). On case study methodology. *Open House International*, 32(3), p. 48-54. DOI : 10.1108/OHI-03-2007-B0006/full/html
- Khalidi, R. (2007). The Palestinians and 1948: The underlying causes of failure. Dans E. Rogan & A. Shlaim (dir.), *The War for Palestine: Rewriting the History of 1948*

- (Cambridge Middle East Studies, p. 12-36). Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9781139167413.005
- Kedar, A., Amara, A. et Yiftachel, O. (2018). *Emptied Lands: A Legal Geography of Bedouin Rights in the Negev*. Stanford University Press.
- Kotef, H. (2020). *The Colonizing Self. Or, Home and Homelessness in Israel/Palestine*. Duke University Press.
- Latte Abdallah, S. (2022). The Resistance Economy: A Holistic Engagement Against the Occupation in Palestine? Dans Barozet, E., Sainsaulieu, I., Cortesero, R. et Mélo, D. (dir.), *Where Has Social Justice Gone? From Equality to Experimentation*. Palgrave Macmillan.
- La Via Campesina. (2021). La voix des paysans et des paysannes qui nourrissent le monde. <https://viacampesina.org/fr/quest-via-campesina/>
- Lin, B., Chappell, J. M., Vandermeer, J. Smith, J., Smith, G., Quintero, E., Bezner-Kerr, R., Griffith, D., Ketcham, S., Latta, S. C. McMichael, P., McGuire, K. L., Nigh, R., Rocheleau, D., Soluri, J. et Perfecto, I. (2011). Effects of industrial agriculture on climate change and the mitigation potential of small-scale agro-ecological farms. *CAB Reviews: Perspectives in Agriculture, Veterinary Science, Nutrition and Natural Resources*, 6(020), p. 1-18. DOI: 10.1079/PAVSNNR20116020
- Marin, C. (2018). De l'occupation au morcellement. <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/157/A/58325>
- Marzin, J., Uwaidat, A. et Sourrisseau, J. M. (2019). *Study on Small-scale Agriculture in the Palestinian Territories*. CIRAD. <https://agritrop.cirad.fr/592999/1/Marzin%20Uwaidat%20Sourrisseau%202019%20Study%20on%20SSA%20in%20Palestine%20with%20FAO%20WBG%20final.pdf>
- Mason, M., Zeitoun, M. et Mimi, Z. (2012). Compounding Vulnerability: Impacts of Climate Change on Palestinians in Gaza and the West Bank. *Journal of Palestine Studies*, 41(3), 38-53. DOI: 10.1525/jps.2012.XLI.3.38
- McKee, E. (2021). Divergent visions: Intersectional water advocacy in Palestine. *Nature and Space*, 4(1), p. 43-64. DOI: 10.1177/2514848620909386
- McKittrick, M. (2012). Industrial Agriculture. Dans McNeill, J. R. et Stewart Mauldin, E. (dir.), *A Companion to Global Environmental History* (1re édition). Blackwell Publishing.
- Ministère de l'agriculture de la Palestine. (2016). *National Agricultural Sector Strategy (2017-2022). Resilience and Sustainable Development*. <https://prais.unccd.int/sites/default/files/2018-07/English%20Strategy%202017-2022.pdf>
- Near, H. (2011). Frontiersmen and Halutzim: The Image of the Pioneer in Palestine/Israel and the US. Dans *Where Community Happens: The Kibbutz and the Philosophy of Communalism* (p. 141–168). Peter Lang AG. <http://www.jstor.org/stable/j.ctv2t4f0h.14>
- Nicholls, C. I., Altieri, M. et Vazquez, L. (2016). Agroecology : Principles for the Conversion and Redesign of Farming Systems. *Journal of Ecosystems and Ecology*, 5(1), p. 1-8. DOI: 10.4172/2157-7625.S5-010

- Nikol, L. J. et Jansen, K. (2021). Rethinking conventionalisation : A view from organic agriculture in the Global South. *Journal of Rural Studies*, 86, p. 420-429. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2021.07.001>
- Niksic, O., Nasser Eddin, N. et Cali, M. (2014). *Area C and the Future of the Palestinian Economy*. Banque mondiale. DOI: 10.1596/978-1-4648-0193-8
- Nixon, R. (2011). *Slow violence and the environmentalism of the poor*. Harvard University Press.
- OCHA. (2021). Most Palestinian plans to build in Area C not approved. The Humanitarian Bulletin, January-May. <https://www.ochaopt.org/content/most-palestinian-plans-build-area-c-not-approved>
- Olivier, A. (2021). *La révolution agroécologique*. Écosociété.
- Om Sleiman Farm. (2021). *Sans titre* [photo]. Facebook. <https://www.facebook.com/omsleimanfarm/photos/a.434277636782426/1603766276500217>
- ONU. (1990). *Origines et évolution du problème palestinien. 1917-1988*. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. <https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2000/12/89-20684f.pdf>
- Padró, R., Tello, E., Marco, I., Olarieta, J. R., Grasa, M. M. et Font, C. (2020). Modelling the scaling up of sustainable farming into Agroecology Territories: Potentials and bottlenecks at the landscape level in a Mediterranean case study. *Journal of Cleaner Production*, 275, p. 1-16. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2020.124043>
- Parris, K. (2011). Impact of Agriculture on Water Pollution in OECD Countries: Recent Trends and Future Prospects. *International Journal of Water Resources Development*, 27(1), p. 33-52. DOI: 10.1080/07900627.2010.531898
- PASSIA. (1996). Interim (Oslo II) agreement, TABA, 28 September 1995. <http://www.passia.org/maps/view/30>
- PASSIA. (2001). The beginning of the British mandate, 1920. <http://www.passia.org/maps/view/5>
- PASSIA. (2002). Groundwater. <http://www.passia.org/maps/view/71>
- PASSIA. (2002). Surface Water. <http://www.passia.org/maps/view/70>
- PASSIA. (2002). The UNGA partition plan, 1947 – the 1948 war & the 1949 armistice lines. <http://www.passia.org/maps/view/15>
- PASSIA. (2002). The near east after the June 1967 war. <http://www.passia.org/maps/view/20>
- Patel, R. (2013). The Long Green Revolution. *The Journal of Peasant Studies*, 40(1), p. 1-63. DOI: 10.1080/03066150.2012.719224
- PCBS. (2010). *The Palestinian environment to where?* Palestinian Central Bureau of Statistics. https://www.pcbs.gov.ps/Portals/_pcbs/PressRelease/Envirm-DayE.pdf
- PCBS. (2011). *Agricultural Census 2010, Final Results – Palestinian Territory*. https://www.pcbs.gov.ps/pcbs_2012/Publications.aspx
- PCBS. (2022). *Agricultural Census 2021, Final Results – Palestinian Territory*.
- PCBS. (2022). *Palestinian Labour Force Survey. Annual Report: 2021*.
- PCBS. (2022, 11 juillet). On the occasion of international population day. <https://pcbs.gov.ps/post.aspx?lang=en&ItemID=4279>

- Peters, J. (2012). Introduction. Understanding the Israeli–Palestinian conflict. Dans J. Peters et D. Newman (dir.), *Routledge Handbook on the Israeli-Palestinian Conflict* (1re édition). Routledge.
- Pinay, G., Gascuel, C., Ménesguen, A., Souchon, Y., Le Moal, M., Levain, A. et Souchu, P. (2018). *L'eutrophisation*. Éditions Quae.
- Pingali, P. L. (2012). Green Revolution: Impacts, limits, and the path ahead. *PNAS*, 109(31), p. 12302-12308. <https://doi.org/10.1073/pnas.0912953109>
- Rabah, J. et Fairweather, N. (1995). Israeli Military Orders in the Occupied West Bank. 1967-1992. Jerusalem Media & Communication Centre.
- Ravishankara, A. R., Kuylenstierna, J. C. I., Machalopoulou, E., Höglund-Isaksson, L., Zhang, Y., Seltzer, K., Ru, M., Castelino, R., Faluvegi, G., Vaishali, N., Horowitz, L., He, J., Lamarque, J-F., Sudo, K., Collins, W. J., Malley, C., Harmsen, M., Stark, K., Junkin, J., Li, G., Glick, A. et Borgford-P, N. (2021). *Global Methane Assessment (full report)*. Climate and Clean Air Coalition. United Nations Environment Programme. 173 p. <https://www.ccacoalition.org/en/resources/global-methane-assessment-full-report>
- Rosset, P. M. et Altieri, M. (2017). *Agroecology. Science and Politics*. Fernwood Publishing.
- Rosset, P. M., Machín Sosa, B., Roque Jaime, A. M. et Ávila Lozano, D. R. (2011). The Campesino-to-Campesino agroecology movement of ANAP in Cuba: social process methodology in the construction of sustainable peasant agriculture and food sovereignty. *The Journal of Peasant Studies*, 38(1), p. 161-191. DOI: 10.1080/03066150.2010.538584
- Rotz, S. et Fraser, E. D. G. (2015). Resilience and the industrial food system : analyzing the impacts of agricultural industrialization on food system vulnerability. *Journal of Environmental Studies and Science*, 5, p. 459-473. DOI 10.1007/s13412-015-0277-1
- Rudolph, M. et Kurian, R. (2022). Hydro-Hegemony, Water Governance, and Water Security: Palestinians under Israeli Occupation in the Jordan Valley, West Bank. *Water Alternatives*, 15(1), p.73-92. <https://doaj.org/article/7247d4441e94482cb6e9edb4be2ad320>
- Sampson, D. (2018). Productivism, Agroecology, and the Challenge of Feeding the World. *Gastronomica*, 18(4), p. 41-53. DOI: 10.1525/gfc.2018.18.4.41
- Schwindenhammer, S. (2017). Goba organic agriculture policy-making through standards as an organizational field: when institutional dynamics meet entrepreneurs. *Journal of European Public Policy*, 24(11), p. 1678-1697. <https://doi.org/10.1080/13501763.2017.1334086>
- Société des Nations. (1922, 12 août). *Mandat pour la Palestine*. www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2017/05/C-529-M-314-1922-VI_BI.pdf
- Smith, C. D. (2013). *Palestine and the Arab-Israeli Conflict: A History with Documents* (8e édition). Bedford.
- Stenberg, J. A. (2017). A Conceptual Framework for Integrated Pest Management. *Trends in Plant Science*, 22(9), p. 759-769. <https://doi.org/10.1016/j.tplants.2017.06.010>
- Tellis, W. M. (1997). Application of a Case Study Methodology. *The Qualitative Report*, 3(3), p. 1-19. <http://nsuworks.nova.edu/tqr/vol3/iss3/1>

- Tendall, D. M., Kopainsky, B., Edwards, P., Shreck, A., Le., Q. B., Kruetli, P., Grant, M. et Six, J. (2015). Food system resilience: Defining the concept. *Global Food Security*, 6, p. 17-23. <http://dx.doi.org/10.1016/j.gfs.2015.08.001>
- Tesdell, O., Othman, Y. et Alkhoury, S. (2019). Rainfed agroecosystem resilience in the Palestinian West Bank, 1918-2017. *Agroecology and Sustainable Food Systems*, 43(1), p. 21-39. DOI: 10.1080/21683565.2018.1537324
- Tesdell, O., Othman, Y., Dowani, Y., Khraishi, S., Deeik, M., Muaddi, D., Schlautman, B., Streit Krug, A. et Van Tassel, D. (2020). Envisioning perennial agroecosystems in Palestine. *Journal of Arid Environments*, 175, p. 1-4. <https://doi.org/10.1016/j.jaridenv.2019.104085>
- Tribunal international de Monsanto. (2017). *Avis juridique consultatif*. <https://fr.monsantotribunal.org/Resultats>
- UNCTAD. (2022). <https://unctad.org/news/covid-19-devastates-palestines-shattered-economy>
- UNEP. (2020). *State of Environment and Outlook Report for the occupied Palestinian territory 2020*. <https://www.un.org/unispal/document/state-of-environment-and-outlook-report-for-the-opt-2020-un-environmental-program-report/>
- Weinstock, N. (2011). *Terre promise, trop promise. Genèse du conflit israélo-palestinien (1882-1948)*. Odile Jacob.
- Wolfe, P. (2006). Settler colonialism and the elimination of the native. *Journal of Genocide Research*, 8(4), p. 387-409. DOI:10.1080/14623520601056240
- Wolff, L.F., & Gomes, J.C. (2015). Beekeeping and Agroecological Systems for Endogenous Sustainable Development. *Agroecology and Sustainable Food Systems*, 39, 416 - 435.
- Yiftachel, O. (2018). “Terra nullius” and planning. Land, law, and identity in Israel/Palestine. Dans Bhan, G., Srinivas, S. et Watson, V (dir.), *The Routledge Companion to Planning in the Global South*. Routledge.
- Yin, R. K. (2014). *Case Study Research. Design and methods*. Sage Publications.